

10,000 bûches

Y. PATENAIDE
CAPITAINE
ED. MONTREAL
ISEM - OSAM.

menacent de marcher sur le parlement de Québec • En page 19

Les insurgés accusent les USA d'ingérence à Saint-Domingue

Créer une banque du Québec

— Dozois

QUEBEC. (DNC) — Le député de l'Union nationale Paul Dozois a déclaré hier que le gouvernement provincial devrait réclamer le pouvoir d'établir une banque du Québec, ou du moins favoriser par une participation financière le développement de nos institutions bancaires.

Il a reproché au gouvernement Lesage, lors de ses représentations à Ottawa au sujet de la révision de la loi des banques, de n'avoir insisté que sur le pouvoir d'acheter des actions de banques.

On sait que ce droit a été

Autres informations
en page 19

refusé par les autorités fédérales, particulièrement en ce qui a trait aux fonds accumulés dans la caisse provinciale de retraite.

Selon M. Dozois, si l'Etat du Québec veut assumer toutes les responsabilités qui sont les siennes, il doit réclamer le pouvoir d'établir une banque provinciale.

Ce droit lui sera d'autant plus nécessaire, a dit M. Dozois, que le gouvernement central se montrera plus obstiné à réserver à son usage exclusif l'instrument très efficace que constitue la Banque du Canada.

L'ancien ministre des Affaires municipales dans le gouvernement de l'Union nationale parlait en réponse au discours du budget du premier ministre Jean Lesage.

Absence de
politique économique

"Le gouvernement actuel n'ayant pas de véritable politique économique, il est impossible d'y trouver les points de repère qui nous permettraient de mieux juger de sa politique financière", a-t-il dit.

"Dans ces conditions, il devient doublement difficile de mesurer les conséquences des dépenses énormes qu'il se propose de faire encore cette année", a-t-il ajouté.

M. Dozois a déclaré que le gouvernement Lesage allait à l'encontre des politiques adoptées.

Voir DOZOIS en page 2

25 bananes pour une auto!

HARTFORD, Conn. (UPI) — Un vendeur d'automobiles s'est fait prendre à son propre jeu lorsqu'il a offert une voiture "pour seulement 1,35 bananes". Mme Bernice Wyszynski, de Bristol, l'a pris au mot; elle s'est arrêtée au marché, a acheté 25 bananes et les a déposées sur le bureau du vendeur en guise de paiement initial sur l'achat de la voiture.

Comme le vendeur refusait de conclure la transaction en réclamant de l'argent et non des bananes, la cliente a déposé une plainte auprès du commissaire à la protection du consommateur, accusant le vendeur de fausse publicité. Le commissaire Attilio Frassinelli a pris la cause en délibéré.

Caisse de retraite: le feu détruit d'importants documents

Le conseiller technique Gustave Poisson a été blessé, et quatre autres hauts fonctionnaires ont vu la mort de près

QUEBEC. — Un feu qui s'est répandu avec une grande rapidité au troisième étage d'un édifice contenant une foule de documents importants sur le projet de caisse de retraite a causé des blessures à un haut fonctionnaire, M. Gustave Poisson.

Quatre autres fonctionnaires ont vu la mort de près mais les pompiers de Sillery ont eu recours à la grande échelle pour les secourir.

Le troisième étage — c'est-à-dire l'étage supérieur de l'édifice de la compagnie d'assurance de l'Union Canadienne — est une perte complète. Le gouvernement provincial était locataire du troisième étage où 50 fonctionnaires travaillaient au projet de caisse.

M. Poisson est l'ancien sous-ministre de la Jeunesse et il agit actuellement comme conseiller technique au projet de caisse de retraite.

Il est hospitalisé à l'hôpital Laval. Il souffre de légères brûlures à la main mais souffre



Le chef du parti conservateur, M. John Diefenbaker (à droite) a affronté la presse montréalaise pour la première fois depuis la retentissante démission de l'ancien leader conservateur québécois, M. Léon

Balcer. A ses côtés, de gauche à droite, M. Louis-Joseph Bouchard, député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, et M. Georges Valade, député de Montréal-Sainte-Marie.

Dief: la formule F.F. ne fera pas de l'AANB un document vraiment canadien

par François Côté

Le chef de l'Opposition, M. John Diefenbaker a de nouveau dénoncé la formule Fulton-Favreau pour le rapatriement de la constitution, mais pour une raison autre invoquée par les Québécois qui s'opposent aussi à cette formule, puisqu'il lui reproche de ne pas faire de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord un document vraiment canadien.

"La formule Fulton-Favreau ne permettrait rien d'autre que d'amener au Canada un statut britannique", dit hier M. Diefenbaker, au cours d'une conférence de presse qui s'inscrivait dans le cadre d'une journée montréalaise fort chargée.

C'était la première visite du chef conservateur au Québec depuis la démission de l'ancien leader québécois du parti, M. Léon Balcer, qui représente maintenant Trois-Rivières comme indépendant à la Chambre des communes.

Notant qu'il a été accusé d'être "anti-Québec" quand il s'est opposé au début à la formule Fulton-Favreau, M. Diefenbaker s'est prononcé pour une constitution qui "serait un

statut original canadien" voté par les deux chambres du parlement canadien.

Une conférence
constitutionnelle

Dans un discours prononcé devant l'Advertising and Sales Club ainsi qu'à la conférence

de presse qui suivit, M. Diefenbaker a proposé comme solution aux problèmes actuels au Canada la tenue d'une conférence constitutionnelle, chargée de faire une révision de la constitution.

Au lieu d'adopter la formule Fulton-Favreau, il suggère que

l'on fasse d'abord de l'AANB un "statut canadien", et qu'en suite la conférence constitutionnelle établisse la procédure d'amendement et fasse les révisions qui s'imposent.

La conférence constitutionnelle qu'il propose grouperait

Les ententes avec la France aident à former la personnalité du Québec

— Gérin-Lajoie

L'entente France-Québec est la cinquième d'un ensemble de mesures qui doivent permettre à ces deux pays de diversifier leurs sources de pensée et de capitaux, de se différencier du monde anglo-saxon.

C'est ce qu'a fait savoir M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation du Québec, lors d'un discours prononcé dans la métropole, ce midi, devant la Chambre de Commerce française au Canada.

La première impulsion, a dit M. Gérin-Lajoie, a été donnée à la collaboration franco-québécoise lorsque le Québec a créé

sa délégation générale à Paris en 1961.

La seconde date de l'automne 1962, lors de la visite au Québec d'une mission de banquiers et d'industriels français.

Ensuite, ce fut le premier programme d'échange convenu entre le Québec et l'Association pour l'organisation des stages en France (APTEF), stages destinés aux techniciens, aux ingénieurs, aux administrateurs, aux financiers et aux économistes.

Parallèlement plusieurs cadres français venaient au Québec, en particulier dans les uni-

versités, soit à titre de chargés de cours, soit pour effectuer des travaux pratiques dans les laboratoires.

Enfin, vint l'entente France-Québec qui prévoit l'échange de professeurs, d'étudiants et de chercheurs.

Grâce à cette dernière, a déclaré M. Gérin-Lajoie, nous espérons avoir posé la pierre angulaire d'une infrastructure solide de relations économiques et culturelles entre le Québec et la France.

Soulignant qu'il est presque

Washington débarque 500 "marines" pour protéger ses citoyens, mais voudrait surtout empêcher une victoire communiste

SAINT-DOMINGUE. (AFP, PA, Reuter, UPI) — Le gouvernement révolutionnaire en place depuis deux jours à Saint-Domingue accuse les États-Unis d'apporter leur aide aux "militaires truillistes".

A la suite du débarquement de quelque 500 "marines" américains dans la capitale de la République dominicaine, où l'issue de la révolte déclenchée il y a cinq jours par les partisans de l'ex-président Juan Bosch demeure incertaine, le porte-parole des insurgés a fait parvenir à l'Agence France-Presse à Caracas un télégram-

me posté hier soir à Saint-Domingue.

Dans ce message, le ministre des Affaires étrangères nommé il y a deux jours par le gouvernement "révolutionnaire" formé à la suite du coup d'État, M. Maximo Lovatón Pittaluga, déclare: "Les informations venues de Washington annoncent fausement l'envoi de vivres et de médicaments américains au peuple dominicain."

Mesure de protection
ou intervention?

"En fait, le porte-avions "Boxer" apporte son aide exclusivement aux militaires truillistes dirigés par le général Elias Wessin. Notre peuple meurtri et blessé n'a pas reçu d'aide des États-Unis, car ce pays favorise le triomphe des forces antidémocratiques et rétrogrades opposées à l'application de la constitution que réclame la grande majorité de la nation."

Officiellement, le gouvernement américain a annoncé que l'envoi de fusiliers marins n'avait pour but que de protéger et d'évacuer les Américains et autres étrangers. Mais plusieurs observateurs dans la capitale américaine ont l'impression que l'opération est avant tout destinée à sauver la République dominicaine d'une mainmise communiste dont Washington a paru craindre l'imminence.

La décision de faire débarquer les fusiliers marins à Saint-Domingue a été prise par le président Johnson à la suite de l'aveu de la nouvelle junte militaire reconnaissant qu'elle était incapable de garantir la

Voir DEBARQUEMENT en p. 2

Gabias tente de siéger

QUEBEC (DNC) — Le député des Trois-Rivières, Yves Gabias, qui avait été expulsé de l'Assemblée législative, a provoqué l'ajournement du comité des bills privés en tentant d'y prendre place, ce qui a déclenché une scène où les accusations de dictature et d'atteinte à la liberté ont été formulées à l'adresse du premier ministre, Jean Lesage.

Le comité, qui devait étudier un projet de loi revisant les structures administratives de la Ville de Québec, s'est ajourné jusqu'à cet après-midi pour que le président de la Chambre, Richard Hyde, prenne les dispositions nécessaires pour empêcher M. Gabias de siéger.

Au cours des discussions, M. Lesage a soutenu que le comité était un prolongement de l'Assemblée législative et que M. Gabias ne pouvait y siéger et encore moins y prendre la parole.

Le président du comité a soudainement décrété l'ajournement devant une motion du premier ministre.

Le député de l'opposition Jean-Jacques Bertrand, a immédiatement protesté que ce geste était une atteinte à la liberté d'expression et un exemple de dictature puisque l'on refusait d'entendre M. Gabias s'exprimer.

M. Lesage a quitté le comité en colère, suivi de la plupart des députés libéraux. Devant les protestations de l'opposition qui reprochait de n'avoir même pas pris de vote sur la motion d'ajournement, ils sont revenus à un pour voter. Sauf M. Lesage.

Plus tard, le premier ministre est venu aux bureaux des courriers parlementaires et a accusé M. Gabias de vouloir donner un spectacle et d'empêcher le processus normal démocratique.

Il a ajouté que le geste de M. Gabias constituait une nouvelle violation des privilèges de la Chambre.

Mais il a ajouté en haussant les épaules qu'il ne servirait à rien de prendre de nouvelles sanctions contre le député récalcitrant.

M. Gabias avait été privé en juillet dernier de son droit de siéger à l'Assemblée législative, pour avoir formulé des accusations de corruption contre l'ancien procureur général, René Hamel, accusations qu'il n'avait su prouver.

Voir GERIN-LAJOIE en page 2

Budget: motion de blâme

OTTAWA. (DNC) — Tel que prévu, l'opposition conservatrice a proposé, aux Communes, un vote de non-confiance à la suite de la présentation du budget de M. Walter Gordon.

Le député George Nowlan, critique financier des conservateurs, a présenté l'amendement qui est formulé trois reproches au gouvernement.

— Ce dernier aurait dû éliminer la taxe sur la machinerie industrielle plutôt que d'offrir aux consommateurs une "insignifiante réduction d'impôts".

— Cette baisse des impôts n'aide à peu près pas les petits salariés pour qui la réduction ne se chiffrait qu'à quelques cents par jour.

Enfin, le gouvernement aurait dû profiter de l'occasion pour augmenter les pensions de vieillesse.

La plus grande partie du discours de M. Nowlan a porté sur les réductions d'impôts qu'il a qualifiées de ridicules.

Peu après, son homonyme néo-démocrate, M. Donald Cameron, député de Nanaimo-Couchan les îles a présenté un sous-amendement à l'amendement conservateur. En sub-

Voir MOTION en page 2

AUJOURD'HUI



A DEUX ANS DE L'EXPO

Dans deux ans, moins un jour, débutera l'Exposition universelle de Montréal. Les gouvernements fédéral, provincial et municipal ont participé, à une cérémonie marquant la dernière phase des opérations. Le compte à rebours, inauguré hier, ne s'arrêtera que le 28 avril 1967, date de l'ouverture officielle de l'Expo. (Voir page 52)

Kierans n'a pas cru toute la version de Dupuis

par Claude Gendron

SAINT-JEAN. — Le ministre du Revenu du Québec, M. Eric Kierans, a déclaré, hier, devant le juge André Régner, qu'il n'avait pas cru certaines explications que lui avait fournies le député fédéral Yvon Dupuis sur le sort des \$10,000 que celui-ci avait reçus de M. Roch Deslauriers en 1961 relativement au projet d'hippodrome de Saint-Luc.

M. Kierans témoignait à l'instruction préparatoire sur les accusations de trafic d'influence portées contre M. Dupuis et relatant une entrevue qu'il avait eue avec ce dernier, le jour de la Saint-Valentin, le 14 février 1964, à Montréal.

Le ministre du Revenu a précisé qu'après l'avoir nié, M. Dupuis lui avait admis avoir reçu de l'argent, mais "pas pour moi-même, pour quatre hauts fonctionnaires de votre ministère". Par la suite, selon le témoin, M. Dupuis précisa qu'il avait remis l'argent à un messager, mais qu'il ne pouvait pas l'identifier.

Peu avant l'interrogatoire de M. Kierans, Me Roland Blais, qui occupe en défense pour M. Dupuis, fit savoir que son collègue, Me Raymond Daoust, ne pouvait se présenter en cour, ce matin, parce qu'il souffrait d'une laryngite. Me Blais demanda un délai avant de contre-interroger le témoin, parce que la Défense ne s'attendait pas à voir M. Kierans dans le box, aujourd'hui, requête qui lui fut accordée.

Respondant aux questions de Me Jean Bienvenu, procureur de la Couronne, M. Kierans a dit avoir trouvé curieux qu'en cette affaire on avait poursuivi des démarches pour l'obtention d'un permis, même après le refus du gouvernement.

Selon le témoin, M. Dupuis a dit que M. René Hébert et le ministre Earl, ministre du Revenu du temps, étaient au courant de ses propres démarches dans le projet.

M. Dupuis a aussi dit à M. Kierans, toujours selon ce dernier, qu'il savait que M. Earl était en faveur du projet et qu'il était anxieux de l'aider, expliquant qu'il admirait M. Earl et le considérait "comme un père".

M. Kierans a dit qu'il avait lui-même convoqué M. Dupuis à son bureau de Montréal afin de vérifier les rumeurs qui circulaient sur les hauts fonctionnaires de son ministère.

Le ministre ajouta qu'il avait accumulé un dossier dans cette affaire, quelques semaines auparavant, qu'il avait reçu antérieurement la visite de M. Deslauriers.

Il a ajouté que la note de M. Raoul Gobeil, dans laquelle celui-ci affirmait avoir vu Deslauriers remettre \$10,000 à M. Dupuis, l'avait particulièrement incité à convoquer le député fédéral à son bureau. Au cours des séances antérieures de l'enquête préliminaire, il a été établi que cette note était fautive.

M. Kierans a déclaré qu'après avoir étudié le dossier il avait presque la conviction que les \$10,000 avaient existé. Il se demandait où ils se trouvaient: "Chez Deslauriers, chez Dupuis ou chez les fonctionnaires du ministère".

Le témoin poursuivit: "J'ai demandé à Dupuis: 'Avez-vous



M. ERIC KIERANS

La procédure empêche la corruption

ST-JEAN. — Deux hauts fonctionnaires du ministère du Revenu, le sous-ministre Roger Stanton et le directeur du service des permis divers, Georges Gelly, tous deux à l'emploi du gouvernement depuis une trentaine d'années, ont déclaré ce matin, devant le juge André Régner, qu'ils ont toujours été opposés au projet d'hippodrome de St-Luc, et qu'ils n'ont jamais reçu d'argent en relation avec ce projet, et qu'ils n'en ont jamais demandé comme dépot de solvabilité.

Tous deux témoignaient à l'instruction préparatoire sur les accusations de trafic d'influence portées contre le député fédéral Yvon Dupuis. Les deux fonctionnaires ont ajouté que la province n'avait pas accordé de nouveaux permis d'hippodrome depuis une quinzaine d'années.

Ils ont dit également que si

SOMMAIRE

Annonces classées / 38 à 51
Bandes dessinées / 53
Camping / 60
Courrier de Pauline / 30
Décès, Naissances, etc. / 71
Editorial / 4
Finance / 66 à 68
Horoscope / 36
Immeuble / 14
Les patrons / 41, 42
Loisirs et récréation / 26
Mots croisés / 43
Nouvelles internationales / 37, 53
Radio et Télévision / 62
Session fédérale / 19, 23
Session provinciale / 19, 27
Spectacles et Concerts / 12, 13
Sports / 55, 56, 58 à 61
63, 64 et 69
Tribunaux / 15 à 18
Vie féminine / 28 à 34
Vie mondaine / 29
Vie syndicale / 20, 25, 70
Votre médecin / 35

Voir KIERANS en page 2

GERIN-LAJOIE

SUITE DE LA PAGE 1

devenu un lieu commun de dire que les relations entre le Québec et la France ne sont pas à la hauteur de leur développement, le ministre de l'Éducation en a décelé les causes dans le fait que le commerce extérieur du Canada et sa politique tarifaire ont été conçus en fonction du Commonwealth d'abord, du continent nord-américain maintenant; dans le fait que la France faisait face à deux grandes guerres à la fin de la dernière culture technique se trouve en Amérique du Nord.

Mais grâce à une action gouvernementale énergique, soutient M. Gerin-Lajoie, cette situation s'est récemment améliorée. Vouloir donner les implications de ces relations plus étroites avec la France, il a terminé son discours en disant: "Ces transfusions réciproques au plan de la technique vont sans doute aider les investisseurs français qui cherchent à participer au développement économique du Québec."

"Mais elles vont surtout aider à développer les Québécois à diversifier leurs sources de pensée, tout autant que leurs sources de capitaux, à se différencier du monde anglo-saxon qui les entoure et à se développer conformément à leur personnalité propre."

"Déjà les Québécois ont pu profiter de la libre circulation des idées et des connaissances pour apporter une contribution valable dans le domaine technique: leur empressement à utiliser une technique française moderne comme celle du béton précontraint, les travaux du barrage de Manicouagan 5 ou ceux du métro de Montréal sont là pour le prouver", affirme M. Gerin-Lajoie.

INCENDIE

SUITE DE LA PAGE 1

À 3-21. A ce moment les pompiers de Ste-Foy arrivaient pour prêter main forte aux sapeurs de Sillery.

Gérard Tobin, directeur du service des incendies et chef de la police de Sillery, a déclaré que les flammes semblent s'être propagées à partir du panier à rebuts près du pupitre de M. Poisson.

"Je m'explique difficilement que le feu ait pris naissance dans son bureau sans qu'il ne s'en aperçoive, s'il ne dormait pas...", a déclaré le chef Tobin. "Quand il s'en est aperçu, c'était rendu dans le plafond. Les ambulanciers appelés sur les lieux vers 3 h. ont déclaré que des fonctionnaires avaient réussi à sortir M. Poisson de

son bureau et à le descendre au premier étage où ils le trouvaient dans un état d'effacement. L'édifice était à l'épreuve du feu mais, a déclaré le chef Tobin, chacun des étages n'était protégé que par deux petits extincteurs et il n'y avait aucune sortie d'eau pour alimenter les bords."

M. Tobin a déclaré qu'il n'avait aucun commentaire à faire sur les remarques du premier ministre Jean Lesage à l'effet qu'il n'y avait aucune sortie d'eau pour alimenter les bords."

PROCEDURE

SUITE DE LA PAGE 1

les ministres avaient des messages pour faire leurs courtoisies à leur connaissance, ces messages ne sortaient pas de la ville de Québec. "Ce n'est pas la pratique", dit M. Stanton.

M. Gelly a précisé qu'il avait reçu la visite de MM. Roch Deslauriers et Albert Ariss à son bureau au printemps de 1961 et qu'il avait alors pensé de les dissuader dans leur projet d'hypodrome.

M. Gelly expliqua qu'à la suite d'enquêtes faites aux États-Unis et au Canada, il avait constaté que le Québec se classait au troisième rang en Amérique du Nord par le nombre de ses pistes de courses. "L'esprit des lois étant à restreindre les pistes de courses pour des raisons sociales et morales, je me suis toujours opposé à l'émission de nouveaux permis d'hypodromes", dit-il.

La procédure empêche la corruption. Hier, le ministre du Revenu, M. Eric Kierans, a énuméré devant la cour les différentes étapes à suivre dans l'établissement d'une piste de courses et dans l'obtention des permis nécessaires, de façon à démontrer qu'il était impossible de corrompre un fonctionnaire de son ministère au cours des procédures.

Voici les diverses étapes de cette procédure, selon un document que M. Kierans a lui-même versé au dossier:

1. Le promoteur doit présenter son projet aux hauts fonctionnaires du ministère, en particulier le responsable du service des licences qui entreprennent aussitôt une étude de la requête;

2. On fait enquête concernant la rentabilité du projet et la situation financière des promoteurs (des cette étape, les hauts fonctionnaires avaient dit non au projet d'hypodrome de St-Luc en 1961);

3. Si le rapport des hauts fonctionnaires est favorable, le projet est soumis au cabinet provincial qui considère le nombre de pistes déjà existantes et étudie les conséquences morales.

les, sociales et économiques du projet. "Aucun ministre ne peut promettre une décision dans un tel projet", dit M. Kierans. C'est une question qui relève du cabinet et non d'un ministre en particulier."

4. Si le gouvernement est favorable au projet, il faut alors que les promoteurs incorporent une société, ce qui prend un certain temps. M. Kierans a souligné ici que "la lettre du 5 juin du député Yvon Dupuis à M. Lesage, disant que s'il obtenait le permis immédiatement on commencerait l'exploitation de l'hypodrome en août, était ridicule. Cela prend plusieurs mois", dit-il.

5. Les promoteurs doivent ensuite présenter les plans et devis de l'hypodrome au ministre du Travail, qui lui, émet un permis spécial.

6. A ce moment, les promoteurs peuvent construire. 7. Lorsque vient le moment de l'installation de l'équipement électronique pour la vente des billets, les promoteurs doivent alors s'adresser au surintendant du service des paris, au ministère de l'Agriculture, à Ottawa.

8. Quand cela est terminé et approuvé, il faut alors aviser le ministre provincial du Revenu de la date des courses au nouvel hypodrome.

9. Si le ministre accepte la date, il faut alors obtenir le permis d'exploitation du percepteur local du Revenu. Celui-ci agit avec la recommandation du bureau du ministre.

M. Kierans a émis alors l'opinion qu'il faut au moins de six mois à un an pour remplir toutes ces formalités, et qu'il est impossible de soudoyer quelqu'un en chemin.

"Certes, dit-il, on peut tenter de prendre des raccourcis en s'adressant au cabinet provincial, mais là encore il faut affronter le ministère fédéral de l'Agriculture, qui vérifie auprès du ministère de la Justice et la Gendarmerie royale."

"Il est impossible, de dire le ministre, d'utiliser des influences. M. Kierans a fourni ces explications au cours de son contre-interrogatoire par Me Roland Blais.

Par ailleurs, le ministre a fait savoir que le dossier qu'il avait accumulé en cette affaire d'hypodrome semblait assez complet, les documents se suivant logiquement, de façon à ce qu'on ne pouvait pas penser qu'il eût pu en manquer.

Au début de l'après-midi, M. Kierans, a offert à M. Dupuis de visiter les bureaux de son ministère s'il se croyait lésé dans ses droits.

A Me Blais qui le contre-interrogeait, le ministre a précisé: "J'avais refusé cette visite à M. Dupuis, en février 1964, parce que je ne croyais pas qu'une personne responsable donnât une somme aussi considérable à un inconnu dans le corridor d'un hôtel."

Par ailleurs, après une longue discussion entre les avocats, M. Kierans a lui-même offert de verser au dossier copie d'une lettre qu'il avait lui-même adressée au ministre fédéral de la Justice, M. Guy Favreau, et dans laquelle il raconte les résultats de son enquête et les conclusions qu'il en a tirées.

Ces conclusions étaient substantiellement celles-ci: Les \$10,000 ont existé. Ils ne sont pas chez M. Deslauriers, ni chez les hauts fonctionnaires de son ministère. Il ne restait qu'une possibilité.

"Il y avait beaucoup de fumée là-dedans, dit le ministre, j'ai cherché où se trouvait le feu et cela m'a conduit à l'entrevue du mois de février avec M. Dupuis."

M. Kierans a aussi précisé qu'il ne savait pas la réponse que lui ferait M. Dupuis. "Il aurait pu s'agir d'honoraires, de commissions, mais il m'a dit que c'était pour les hauts fonctionnaires de mon ministère", dit-il.

Le ministre chercha auprès de ces fonctionnaires en tenant d'abord de découvrir ce qu'ils pensaient du projet. "Comme j'arrivais dans le ministère à ce moment, a dit M. Kierans, mes fonctionnaires m'ont recommandé de ne pas toucher les affaires de courses et m'ont fait savoir qu'ils étaient contre."

M. Kierans dit aussi avoir posé directement la question concernant la prébende de \$1,000 à M. Jacques Roy, l'ancien secrétaire du ministre

Paul Earl, mais non aux autres fonctionnaires.

D'après lui, seuls trois hauts fonctionnaires ont pu participer à une décision aussi importante que celle de l'hypodrome. Ce sont MM. Georges Shink, ancien contrôleur du ministère aujourd'hui à sa retraite, Roger Stanton, le sous-ministre, et Georges Gelly, chef du service des permis divers.

M. Stanton et Gelly devaient venir témoigner aujourd'hui.

KIERANS

SUITE DE LA PAGE 1

déjà reçu \$10,000". Il m'a répondu: "J'ai reçu un paquet de Deslauriers que je n'ai pas ouvert, qui pouvait contenir des documents. (Il m'a souri à ce moment, a dit M. Kierans) ou de l'argent".

Je ne saurais pas, continue M. Kierans. Je lui ai demandé si l'enveloppe contenait de l'argent ou non. Il m'a répondu: "qu'en touchant l'enveloppe, il avait senti que c'était comme de l'argent".

Selon M. Kierans, Dupuis lui expliqua que l'argent était destiné à des fonctionnaires du ministère du Revenu et qu'il l'avait remis à un message dans un corridor du "Château". On n'a pas précisé s'il s'agissait du Château Laurier à Ottawa ou du Château Frontenac à Québec, mais M. Kierans a dit qu'il avait eu l'impression qu'il s'agissait de l'hôtel québécois.

Dans le dossier qu'il avait accumulé à ce moment-là, M. Kierans dit qu'il n'avait rien trouvé concernant la "solvabilité des promoteurs, pas plus qu'il ne fut question de cette solvabilité au cours de son entrevue avec M. Dupuis, ni lorsqu'il interrogea les fonctionnaires de son ministère."

Le ministre précise que les procédures suivies par le ministère ne prévoient pas l'utilisation d'un message pour aller chercher un paquet en vue d'établir la solvabilité de quelqu'un et qu'il n'est pas question de demander un dépôt de solvabilité.

M. Kierans a affirmé également qu'après avoir dit qu'il ne pouvait pas identifier le message auquel il avait remis l'argent, M. Dupuis lui offrit de visiter les bureaux du ministère pour tenter de reconnaître la personne en question.

"Je lui ai dit que cela n'était pas faisable. Je considérais que je ne pouvais pas continuer sur une base aussi fragile, dit le ministre. Je ne l'ai pas cru. On ne pouvait pas visiter et examiner deux mille employés. J'ai mis fin à l'entrevue."

Avant de terminer son témoignage, M. Kierans a décrit la procédure à suivre pour l'émission d'un permis de piste de course. Il s'agit d'une procédure assez compliquée et longue qui peut prendre au moins six mois. Il trouva naïve l'attitude de M. Dupuis qui espérait obtenir le permis au début de juin et commencer les activités de l'hypodrome au mois d'août 1961.

Me Blais entreprit le contre-interrogatoire du ministre Kierans peu avant l'ajournement pour le lunch.

LESAGE

SUITE DE LA PAGE 1

En faisant sa déclaration aux journalistes, le premier ministre a fait ressortir son espoir que les doubles de tous les documents qui se trouvaient à l'intérieur de cet édifice, pouvaient être retracés dans divers autres services, et notamment au Centre mécanographique de l'université Laval, proche de l'immeuble Murdoch.

En effet, le choix du gouvernement s'était porté sur cet immeuble à cause de sa proximité du centre mécanographique, du fait que ce service devait travailler en collaboration avec les chercheurs de ce centre démographique.

Le travail ne sera pas interrompu.

Par ailleurs, M. Jean Lesage a annoncé que le travail ne sera pas interrompu au service de la future Régie des rentes. Il a déclaré qu'il avait donné les ordres nécessaires pour qu'immédiatement soit joué au centre d'achat Laurier, un espace de 8,000 pieds carrés, dans lequel seront installés les bureaux et l'ameublement afin que le travail recommence dès ce matin.

Lorsqu'on lui a demandé s'il était possible que cet incendie retarde le projet de loi que doit présenter le gouvernement sur la Régie des rentes, le premier ministre a répondu qu'à son point de vue il n'en était pas question.

"Je ne crois pas que cet incendie aura comme effet de retarder nos travaux en vue de présenter une législation sur la Régie des rentes. M. Pigeon et moi-même sommes en possession des documents nécessaires à la préparation de ce projet de loi."

Il a ajouté que des ordres

avaient été donnés pour qu'immédiatement la police provinciale surveille l'immeuble incendié afin que nul vol de documents ne puisse s'accomplir.

Le service d'incendie a été "bien lent".

Il a dit qu'il avait été mis au courant que le service d'incendie de Sillery avait été "bien lent".

Il a enfin déclaré que dès maintenant un inventaire de tout ce qui se trouvait dans cet immeuble était accompli par des hauts fonctionnaires du ministère des Finances, d'une part, et que de l'autre, le Commissariat des incendies du Québec, à la demande du procureur général, faisait enquête sur les causes de cet incendie.

Par ailleurs, un autre incendie, celui-ci à Giffard, a affecté partiellement le gouvernement.

Cet incendie a pris à la St. Lawrence Manufacturing, compagnie qui fabrique les plaques d'enregistrement pour le compte du gouvernement.

Toutefois, selon le premier ministre, les dégâts y sont minimes, étant donné que la plupart des plaques d'immatriculation ont déjà été émises par le gouvernement.

MOTION

SUITE DE LA PAGE 1

tance, le NPD reproche au gouvernement d'avoir réduit les impôts de 10 pour cent et de n'avoir pas augmenté les exemptions de base.

"Si le gouvernement avait décidé d'accorder une exemption de base de \$1,500 aux célibataires et \$3,000 aux gens mariés, il aurait rendu un grand service aux petits contribuables et il ne lui en aurait pas coûté plus cher."

M. Cameron a appuyé les autres parties de l'amendement conservateur. Le porte-parole de ce dernier parti a aussi qualifié de ridicules les prétentions de certaines personnes qui prétendent qu'il s'agit là d'un budget d'élection.

"Si les libéraux s'imaginent une telle chose, ils sont tout simplement fous", a-t-il dit.

DEBARQUEMENT

SUITE DE LA PAGE 1

sécurité des citoyens américains.

Un porte-parole a précisé que l'action des marines dépendrait de la tournure des événements dans la situation politique et militaire confuse qui règne dans cette république des Antilles. Il a ajouté que les Américains n'ont pas pris parti dans la révolte et n'ont pas l'intention d'intervenir dans les affaires internes du pays. Les marines resteront sur place tant que la situation exigera leur présence.

Les combats continuent.

Cependant, les combats de rue continuent entre les unités militaires loyales au régime et les rebelles, qui cherchent à ramener au pouvoir l'ex-président Juan Bosch, déposé il y a 19 mois et en exil à Porto-Rico. Hier soir, un porte-parole de l'ambassade américaine a dit que les forces insurgées gagnaient en puissance et contrôlaient le centre de la capitale. Les hôpitaux étaient bondés de blessés. Certaines dépêches ont même dit que 400 Dominicains ont été tués et 1,200 blessés depuis le début de l'insurrection, samedi dernier.

Les insurgés ont érigé des barricades en plusieurs parties de la capitale et dominant apparemment le pont Duarte, qui sépare la ville de la base aérienne de San Isidro, quartier général des forces loyales au régime du président Donald Reid Cabral.

Celui-ci, qui a été déposé au début du coup d'État, serait en sûreté dans un endroit secret. On avait rapporté plus tôt qu'il s'était réfugié à l'ambassade israélienne, mais le gouvernement de Tel Aviv a précisé que personne n'avait demandé asile à son ambassade.

L'issue reste incertaine.

Quant à M. Rafael Molina Urena, qui s'était proclamé président provisoire en attendant le retour de M. Bosch, il a apparemment cherché asile à l'ambassade de Colombie.

Le général Elias Wessin, l'homme fort qui avait renversé le gouvernement Bosch en septembre 1963 et chef de la faction loyaliste des forces ar-

mées, serait à la base de San Isidro.

L'issue de la révolte demeure incertaine, mais les forces qui appuient le gouvernement Reid Cabral semblent avoir l'avantage sauf dans le centre de la capitale. Une nouvelle unité militaire a été mise en place hier. Elle est formée du colonel d'aviation Pedro Benoit, du colonel d'armée Enrique Saladin et du capitaine de marine Carrasco.

Les autorités américaines disent ne pas savoir qui contrôle réellement le mouvement insurgé, mais affirment que les éléments communistes y sont nombreux et très actifs.

C'est la première fois depuis 1928 que les États-Unis débarquent des fusiliers marins dans un pays d'Amérique latine. En plus des 500 qui sont déjà à terre, 1,000 autres marines se tiennent au large de la côte, prêts à intervenir au besoin.

Réunion d'urgence de l'OEA

Cependant, à la demande des États-Unis et du Venezuela, le conseil de l'Organisation des États américains (OEA) se réunit aujourd'hui à Washington en séance extraordinaire pour examiner la situation en République Dominicaine.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Les États-Unis, pour leur part, tout en se défendant de prendre position dans le conflit actuel, n'ont jamais caché leur sympathie pour la junte qui a remplacé Bosch.

À Moscou, par ailleurs, l'agence de Tass affirme que le débarquement de troupes américaines à Saint-Domingue est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

DOZOIS

SUITE DE LA PAGE 1

tées par la plupart des gouvernements, notamment Ottawa et Washington, qui est de réduire les taxes afin de permettre à l'activité économique de reprendre son souffle.

M. Dozois a aussi accusé le gouvernement de poursuivre à l'égard de la sidérurgie une politique diamétralement opposée à celle qu'il avait suivie lors de la nationalisation de l'électricité.

"L'État du Québec, au nom du bien communautaire, affirmait hautement: son autorité sur un secteur essentiel de l'économie québécoise, alors qu'il laissait le contrôle de la sidérurgie à l'entreprise privée, se contentait d'une participation minoritaire et se montrait prêt en définitive à absorber tous les risques de l'entreprise."

Selon le porte-parole de l'opposition, toutes les raisons qui militaient en faveur de la nationalisation de l'électricité sont valables en ce qui a trait à la sidérurgie: c'est une industrie fondamentale au même titre que l'électricité; elle exercera un effet d'entraînement sur toute l'économie; et elle devra payer en impôt à Ottawa 40% de ses profits.

"Le gouvernement dénationalise", a dit M. Dozois. "Pourquoi ce renversement des choses?"

"Personne ne s'est promené dans la province avec un tableau noir pour nous l'expliquer", a-t-il répondu à sa propre question.

Il a de plus reproché au gouvernement Lesage de laisser l'opinion publique complètement dans l'ignorance en rapport avec la sidérurgie.

Selon lui, l'explication des agissements du gouvernement tient au fait qu'il n'a ni principes ni pensée maitresse.

Reprenant le thème de l'augmentation inquiétante des dépenses, M. Dozois a déclaré: "Il y a donc pour tous les gouvernements un plafond qu'ils ne peuvent pas dépasser impunément, parce qu'au-delà de ce plafond les dépenses et les taxes qui en découlent ne sont plus un facteur de croissance mais un facteur de régression."

Pour M. Dozois, ce plafond a déjà été atteint, sinon dépassé, au Québec.

Création d'un comité spécial

Pour éclaircir cette situation M. Dozois a proposé la création d'un comité spécial de la Chambre qui pourrait poursuivre des études approfondies à ce sujet.

"Le gouvernement est-il disposé à se soumettre à un examen minutieux à cet égard?" a demandé le député. "J'attendrai sa réponse avec immense intérêt."

Comme exemple de l'absence de toute pensée économique au gouvernement, M. Dozois a cité le fait que Montréal et la région croisaient de façon démesurée alors que le reste de la province était dans un état de stagnation.

Selon lui l'ensemble du budget reflète cette absence de pensée véritable.

Il a rappelé qu'il était extrêmement onéreux pour la province et pour l'ensemble de l'économie d'avoir à supporter des régions entières où l'activité est au ralenti, "une immense zone de sous-développement", selon sa propre expression.

Il a admis cependant, en toute ironie, avoir découvert dans le discours du budget du premier ministre deux lignes consacrées au problème de la décentralisation industrielle.

DIEF

SUITE DE LA PAGE 1

des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que plusieurs personnalités représentant les différentes régions du pays et les groupes qui composent sa population. Cette conférence pourrait siéger pendant des semaines voire, des mois pour préparer une révision de la constitution et proposer des solutions aux problèmes du bilinguisme. Elle devrait travailler dans une atmosphère détendue et libre de préjugés.

M. Diefenbaker estime que cette conférence constitutionnelle est préférable à l'établissement d'une commission royale sur la constitution comme la suggère mardi M. Léon Balcer, car selon lui le problème est déjà connu.

Le chef de l'opposition officielle à Ottawa devait d'ailleurs réitérer ses critiques à l'endroit de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui selon lui n'a fait que servir de tribune aux cinglés contribuant ainsi à semer la division au pays.

La camisole de force

M. Diefenbaker devait rejoindre les Québécois qui s'opposent à la formule Fulton-Favreau lorsqu'il a dit que celle-ci rendrait les Canadiens

français bien incapables après son adoption de "réclamations avec succès les amendements constitutionnels qu'ils souhaitent obtenir".

"Je me demande comment les citoyens du Québec réussiraient à satisfaire leurs aspirations constitutionnelles s'ils doivent compter chaque fois sur l'appui unanime de toutes les provinces pour y parvenir", dit-il en parlant du droit de veto conféré à chacune des provinces pour certaines clauses de la constitution.

Il a noté que le premier ministre M. Lesage a lui-même manifesté l'intention de recourir à ce droit de veto dans ses négociations avec le reste du Canada. Les autres provinces pourraient faire de même à l'endroit du Québec.

Il a dit que la formule Fulton-Favreau placerait tout la confédération dans une "camisole de force". Les droits des Canadiens de modifier la constitution seraient ainsi momifiés.

M. Diefenbaker s'est prononcé carrément contre la théorie des États associés, comme "rigoureusement contraire à l'esprit du fédéralisme".

"Le Canada ne peut exister sans le Québec et le Québec ne peut non plus survivre sans le reste du pays. Je crois au statut d'égalité des deux peuples fondateurs, mais je m'oppose farouchement à ce que toute minorité canadienne soit reléguée au second plan."

Un sismologue de l'Observatoire du Canada à Victoria, a déclaré, que d'après les enregistrements sismographiques, il croyait qu'il s'agissait d'un tremblement de terre important. La secousse a duré une minute environ.

Encyclique de Paul VI demain

CITE DU VATICAN. (AFP)

Une encyclique du pape commençant par les mots "Mense Maio" (au mois de mai), sera publiée demain. Dans cette encyclique, Paul VI invite tous les fidèles du monde à prier durant le mois de mai — qui est consacré à la sainte Vierge — pour le concile, qui touche à sa phase finale, et pour la paix menacée dans le monde.

Tremblement de terre sur la côte du Pacifique

VANCOUVER (PC) — Un

violent tremblement de terre a secoué, en fin de matinée, une partie de la côte ouest du Canada et des États-Unis. La secousse a été ressentie dans l'île de Vancouver, dans la vallée de l'Okanagan et dans l'État de Washington.

D'après les premiers rapports, le tremblement n'aurait apparemment causé que des dommages minimes.

Un sismologue de l'Observatoire du Canada à Victoria, a déclaré, que d'après les enregistrements sismographiques, il croyait qu'il s'agissait d'un tremblement de terre important. La secousse a duré une minute environ.

FB "SI VOUS PROJETEZ L'ACHAT DE TAPIS DE PERSE" FB

ENEZ CE SOIR
à 7 h. 30 P.M. à la
VENTE A L'ENCAN
TAPIS DE PERSE
A NOTRE SALON DU HAUT
901, rue St-Jacques Ouest
FRASER BROS. LTD.
ENCANTEURS — ÉVALUATEURS DEPUIS 1880

VOTRE CENTRE DE RENOVATIONS
LA OU LE SERVICE PRIME

Val Royal
C'EST LE MOMENT

DE RENOVER ET D'EGAYER VOTRE MAISON OU CHALET ET PROFITER DE LA VIE EN PLEIN AIR

PLANS DE CREDIT ACHATS ADAPTES A VOTRE BUDGET

DEMONSTRATION
à notre magasin de
CARTIERVILLE
Samedi 1er mai

CLOTURE "BASKETWEAVE" EN REDWOOD DE CALIFORNIE
PANNEAUX PREFABRIQUES EN LONGUEURS DE 8 PIEDS

Hauteur	Barrières	Poteaux 4"x4"
4'	17.50	11.40 2.50
5'	18.75	12.50 2.80
6'	19.95	12.95 3.10

DALLES DE CIMENT "FLAGSTONES"
PREMIERE QUALITE — COULEURS DURABLES

2 1/2" EPAIS	GRIS	ROUGE	JAUNE	VERT
8 x 16"	20¢	30¢	—	—
12 x 16"	53¢	60¢	60¢	73¢
18 x 18"	90¢	1.00	1.00	1.20

PRIX FAB Magasin — Livraison 5¢ ch. en plus

SURVEILLEZ L'OUVERTURE DE NOS GRANDES TENTES
A NOS MAGASINS DE
CARTIERVILLE ET MONTREAL-NORD
DE NOMBREUSES VALEURS SERONT OFFERTES A PRIX D'AUBAINE A CETTE OCCASION

Val Royal
Matériaux et Quincaillerie de construction

Ouverts jusqu'à 5.30 p.m.
Le samedi, 5 p.m.

DIVISION DES ENTREPRISES P. H. DESROSIERS LEE

- Cartierville FE. 4-5320
12200 Boul. Laurentien
- Montréal-Nord DA. 2-7341
11401 Boul. Pie-IX
- Ville Brossard OR. 6-1833
6180 Boul. Taschereau

Ample terrain de stationnement

JOSEPH WALSH OF CANADA
ENCANTEURS — ÉVALUATEURS — LIQUIDATEURS

annoncent la vente entière par
ENCAN PUBLIC
DE SOMPTUEUX ET RICHES
TAPIS DE PERSE
(sans réserves minimum)

d'une extraordinaire consignment, récemment arrivée, de tapis de qualité particulièrement choisis et minutieusement classés en Iran par des experts en Tapis de Perse.

Tapis de 6 x 9 et allant jusqu'à 12 x 20, de qualités remarquables et choisies. Royal Kerman, Royal Sarouk, Kashan, Quom, Tabriz et autres.

Carpelles de 2 x 3 et allant jusqu'à 5 x 8, d'excellentes qualités. Tafresh, Isfahan, Afshar, Boukhara, Kerman, Belouch et autres.

Tapis de passage tricotés par des peuplades nomades des régions de Hamadan, Kazak, du nord-ouest de l'Iran, et autres.

On disposera immédiatement de cette consignment vu l'incapacité pour l'exportateur d'en prendre possession, les instructions d'en disposer entièrement provenant de la maison de finance concernée.

LA VENTE A L'ENCAN AURA LIEU AU TERRACE ROOM DE L'HOTEL SHERATON MONT-ROYAL
rue PEEI, Montréal
LE VENDREDI 30 AVRIL À 7 h. 30 du soir

On pourra examiner ces tapis le jeudi, 29 avril, de 6 heures du soir à minuit, et le vendredi, 30 avril, toute la journée, de 9 heures du matin jusqu'à l'heure de l

Les banques: campagne de sécurité

Le récent cambriolage qui pourrait s'élever à plusieurs millions de dollars, commis il y a une quinzaine de jours à la succursale de la banque Royale du centre commercial Van Horne, a remis en lumière les efforts déployés par les banques et les policiers pour d'une part prévenir de semblables rafles et d'autre part les éclaircir après qu'elles ont été commises.

Depuis quelques années, les banques ont grandement amélioré leurs systèmes d'alarmes. La banque Provinciale, par exemple, sur la recommandation de son enquêteur-chef Léon Promé, a acheté de d'importants mécanismes d'alarme à la quasi-totalité de ses coffres-forts.

Même si de semblables débours dépassent largement les cent mille dollars, a révélé un porte-parole de la banque, ils nous permettent rapidement de récupérer ces pertes en décourageant d'avance les malfaiteurs ou en empêchant de voler nos coffres.

D'autres banques, comme la Banque Royale et la banque de Montréal projettent de munir de systèmes d'alarmes sonores, acoustiques, de caméras cachées, de verres anti-balles, de plaques d'acier de trois pouces d'épaisseur les parois de leurs voûtes.

Éventuellement, les banques veulent relier par des systèmes modernes chacune de leurs succursales au poste de police le plus rapproché.



Salle de quilles détruite par le feu

Voilà un aperçu de l'incendie foudroyant qui, en moins d'une heure, a ravagé une salle de quilles de deux étages, hier soir, à l'angle des rues Ste-Catherine et St-André, causant de plus des dégâts,

par l'eau et la fumée, à quatre autres établissements situés rue Ste-Catherine, en face du magasin Dupuis. (Voir texte en page 6)

Des procédures en déqualification contre M. Jean-Noël Lavoie

Un candidat à la mairie de Chomedey, M. Albert Gagnon, a fait émettre des brefs d'assignation. Le procureur du demandeur dit que l'action sera signifiée dans "les meilleurs délais".

Un candidat à la mairie de Chomedey, M. Albert Gagnon, qui brigue les suffrages sous l'étiquette du Parti civique de Chomedey, organisme politique dont il est le vice-président, a fait émettre des brefs d'assignation en Cour Supérieure, mardi dernier, contre M. Jean-Noël Lavoie, maire sortant et de nouveau candidat à l'élection du 3 mai prochain.

Il s'agit d'une poursuite en déqualification présentée par le procureur du demandeur, Me Jean-Marie Bernier, qui a déclaré, hier, au cours d'une conférence de presse, que "l'action sera signifiée dans les meilleurs délais".

L'adversaire du maire Lavoie a déclaré, pour sa part, que cette poursuite judiciaire était intentée en vertu de la loi sur les manœuvres frauduleuses.

L'action soulève une série de transactions intéressant la compagnie Estorial Développement dans laquelle M. Lavoie, selon le Parti civique, aurait des intérêts.

Le Parti civique, d'autre part, explique que les demandes d'enquête répétées qu'il a faites auprès du gouvernement "pour qu'il prenne position dans cette affaire" n'ont pas eu d'écho, et que "nous ne voyons d'autres moyens que de recourir nous-mêmes à la loi pour que les intérêts des contribuables de notre municipalité soient protégés contre de tels abus".

Le communiqué du Parti civique conclut: "L'heure est arrivée où nous devons prendre des dispositions radicales pour mettre un frein aux abus de Me J.-N. Lavoie, maire de Chomedey."

En marge de ces procédures prises contre Me Lavoie, co-candidat avec la présente campagne électorale municipale à Chomedey, le candidat à la

mairie, M. Albert Gagnon, a déclaré qu'il n'avait pas été capable jusqu'ici d'obtenir du

président d'élection, Me Roch Héroux, la liste des bureaux de scrutin, malgré toutes les démarches qu'il avait faites.

Action en dommages de \$50,000 contre un conseiller de Lafleche

(T.D.) — Le maire de Lafleche, M. Alexandre Girard, a intenté hier une poursuite judiciaire de \$50,000 contre le conseiller sortant de charge, M. Gérard Phillips, de nouveau candidat au siège no 2. L'élection doit avoir lieu lundi prochain.

Dans le bref de sommation, il est mentionné par les procureurs de M. Girard que le conseiller Phillips a agi de telle sorte qu'il a nu à la réputation du demandeur comme citoyen, comme homme d'affaires et comme homme

public, ayant laissé entendre qu'il s'était rendu coupable de corruption électorale et d'abus de confiance envers ses électeurs.

Au paragraphe 13 du bref de procédure, le maire Girard déclare que le conseiller Gérard Phillips, lors d'une assemblée publique du conseil municipal, le 6 avril dernier, l'a injurié en ces termes: "Vous êtes un menteur. Vous avez dirigé tout seul avec vos conseillers McNicoll, Cavanagh et Henault, Le référendum, vous l'avez volé

en empêchant le monde de voter."

Plus loin, le demandeur accuse également le conseiller Phillips d'avoir déclaré, le 24 avril dernier, devant une centaine de personnes à l'hôtel de ville, ce qui suit: "Nous en avons eu assez de l'administration de Girard, et si vous votez, votez pour mon adversaire (le 3 mai prochain), nous aurons encore Alexandre Girard comme maire, qui vous donnera une administration corrompue et pourrie, sous le sceau de la dictature."

LaSalle: fin de l'enquête

par Oswald Mamo

Après 17 séances publiques, une vingtaine de séances privées, et quelque 1.300 pages de dépositions, l'enquête du commissaire des incendies de la province de Québec, sur la tragédie de LaSalle, s'est terminée, hier soir, avec l'audition des derniers des 72 témoins.

Demain matin, les différents procureurs représentant les parties intéressées directement à la tragédie, prononceront leurs plaidoiries respectives et le commissaire devra alors rédiger le rapport qu'il devra soumettre après nouvelle étude des faits.

Hier après-midi, six témoins dont plusieurs ont perdu des membres de leur famille dans la catastrophe, ont comparu. M. Ronald Quesnel, dont la femme a péri dans l'incident, a déclaré qu'il avait quitté son logement du 6367 de la rue Bergevin le premier mars à 8 h. 05 du matin et que, pour la première fois, il avait perçu, en avant de l'édifice, une "odeur de vieille graisse de patates frites".

M. Herbert Peard, qui habitait l'appartement 3 de l'immeuble portant le numéro 6365 de la rue Bergevin, a déclaré que, le samedi soir, il avait ressenti, près de la cuisinière à gaz, des picotements dans les yeux. Il avait alors aéré la cuisine et ne s'en était plus préoccupé.

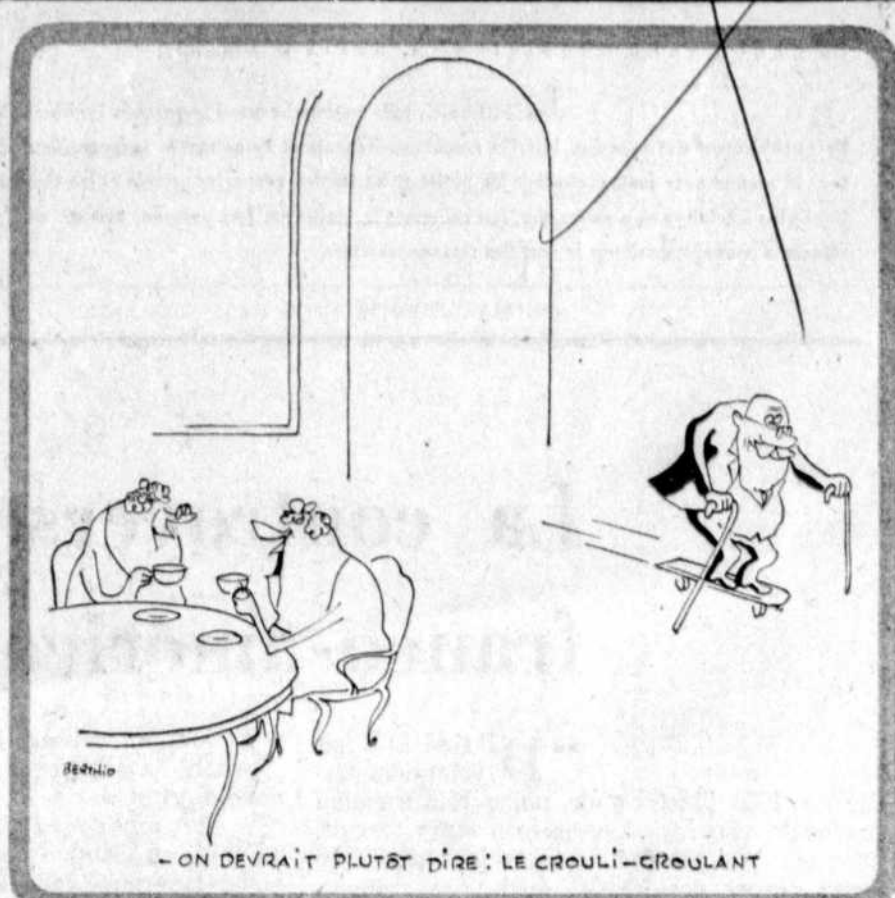
Le témoin, qui a perdu sa femme et trois de ses quatre enfants dans la tragédie, a souligné que sa femme avait eu des nausées dès le mardi précédant l'explosion. Il a affirmé n'avoir, à aucun moment auparavant, perçu l'odeur du gaz.

M. John O'Neill, du 6363 Bergevin, était dans la salle de bain lorsqu'il a senti, le samedi soir, "tout semblait s'écrouler sur ma tête. J'ai eu peur et j'ai appelé au secours."

Me Gérard Laganère lui ayant montré la photo d'un immeuble en ruines où l'on distinguait la forme d'un homme, au deuxième étage, debout parmi les débris, M. O'Neill s'est écrié: "Mais c'est moi!"

Les témoignages d'hier n'ont pas apporté de nouveaux éclaircissements sur la cause de la tragédie. Un mécanicien à l'emploi de la Corporation de gaz naturel a dit, dans son témoignage, qu'il avait, la veille, réglé le "pilote" de la cuisinière de Mme Rehabeck, du 6367 de la rue Bergevin, et qu'il n'avait senti aucune odeur de gaz en avant de l'immeuble.

La séance a été ajournée à demain matin, à 10 h., alors que Me Gérard Laganère tentera de résumer les principaux points et que les procureurs de la Corporation de gaz naturel, des entrepreneurs et propriétaires de la complexe domiciliaire prononceront leurs plaidoiries respectives.



- ON DEVRAIT PLUTÔT DIRE: LE CROULI-CROULANT

FAITS divers

Un homme, blessé en fin de semaine dans une rixe, a succombé ce matin

La Sûreté municipale demandera demain aux autorités judiciaires de changer en accusation de meurtre celle de tentative de meurtre portée hier contre un noir de 76 ans, du nom de Benjamin Hamilton, 1126, rue Chenneville.

L'homme, Ernie Moore, 36 ans, 438, rue Lagachetière est, qu'on a tué Hamilton, a été assommé de plusieurs coups de gilette samedi soir au cours d'une beuverie à l'alcool à friction qui s'est déroulée dans un logis situé au no 1014, rue Goupil. Moore a aussi été poignardé à l'abdomen avec un couteau à pain qui lui a tranché la rate et le pancréas.

Transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Luc, Moore devait y mourir ce matin à 6 h. C'est pourquoi l'accusation portée contre Hamilton devra être modifiée.

Le sergent-détective Jacques Durocher, qui a conduit l'enquête, a révélé que peu après l'attentat il a détenu deux hommes et deux femmes. L'un de ces deux hommes a été relâché ainsi que les deux femmes.

Il a opiné que toute l'affaire a débuté quand Hamilton aurait tenu des propos légers à l'a-

Une adolescente est tuée par un train

Une adolescente de quatorze ans a été tuée vers 8 h. 35 hier soir à Dorion lorsqu'elle fut happée par un convoi du Pacifique Canadien.

La tragédie est survenue lorsque Heather Spurr, du 54 rue De l'Eglise, s'apprêtait à passer sur la voie ferrée, en sortant d'un sentier emprunté par nombre de personnes à Dorion, mais d'où il est interdit, en principe, de s'aventurer sur la voie des trains.

Le Dr Jean Cuenclier, coronar, a fait les premières constatations. Le corps de la fillette a été déposé à la morgue de Dorion. Le rapport de l'accident a été dressé par le sergent Léonard Ledoux, assisté de l'agent Robert Lépine. L'enquête sera complétée par le chef Jean Lapointe, de Dorion, secondé par le détective Jacques Dame.

Voir FAITS DIVERS en page 4

PLANCHE FILIERE avec arche de 3 1/2" hauteur

Pour classer vos factures, commandes, livraisons, etc...

FORMAT LETTRE	Rég.	\$1.65	\$1.25
SPECIAL			
FORMAT LEGAL	Rég.	\$1.75	\$1.35
SPECIAL			



LOUEZ

des appareils à peindre de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils tels que saboteuse, scie électrique, etc.

VENTE REPARATION PIÉCES

Aucun problème si vous vous fiez à nos SPECIALISTES

GELINAS Compressors Inc.

4845, rue ST-DENIS AV. 8-0163

Stationnement gratuit à côté du magasin

8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — SAMEDI jusqu'à 6 h.

GARANTIE À VIE

MIDAS

SI JAMAIS VOTRE SILENCIEUX DOIT ÊTRE REMPLACÉ, IL LE SERA SANS FRAIS.

LA GARANTIE MIDAS CONTRE LA ROUILLE, LA CORROSION, LA PERFORATION, ETC., EST VALABLE A N'IMPORTE LEQUEL DES 469 ATELIERS MIDAS DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS.

L'INSTALLATION DES SILENCIEUX EST GRATUITE ET SE FAIT SOUS VOTRE SURVEILLANCE.

VERIFICATION RAPIDE ET GRATUITE DES AMORTISSEURS

NOUS HONORONS LES CARTES DE CREDIT.

Installation gratuite...

4495 Iberville Angle Mont-Royal 526-1627-8

6100 Upper Lachine ouest de Girouard 481-0404

850 boul. Labelle Face Centre d'achats St-Martin 681-1601

10.111 boul. Pte IX nord du boul. Métropolitain 321-7108-9

OUVERT TOUTS LES JOURS de 8 h. à 6 h. P.M. Sam. 8 h. à 5 h. P.M.



photo LA PRESSE

Un appel à la solidarité

M. Hervé Dubé, président du Syndicat national des employés du port de Montréal (CSN), invite ses 600 camarades à se solidariser derrière lui dans la poursuite de leur but commun. A ses côtés, Me Roland Pépin, conseiller technique de la CSN, et M. Jean-Paul Coulombe, l'un des dirigeants du syndicat.

Les employés du port veulent aller jusqu'au bout dans leurs demandes

par André Beliveau

Environ 600 employés du port de Montréal ont réitéré hier leur très ferme intention "d'aller jusqu'au bout" pour forcer leurs patrons à leur accorder de meilleures conditions de travail.

Ces hommes, membres du Syndicat national des employés du port de Montréal (CSN), s'étaient réunis dans une salle de l'est de la métropole afin de prendre connaissance de l'état des négociations entre leurs représentants et ceux du Conseil des ports nationaux.

En dépit de rumeurs qui avaient circulé sur les quais au cours de la journée d'hier, rumeurs selon lesquelles de sévères sanctions seraient imposées aux hommes qui assisteraient au rassemblement au lieu de poursuivre leur travail à temps supplémentaire comme on le leur avait ordonné, un fort groupe d'employés ont préféré se rendre à l'appel de leurs dirigeants syndicaux et se

sont rendus à la réunion. L'un des dirigeants du syndicat a affirmé que des avocats se tiendraient sur le qui-vive aujourd'hui et aviseraient rapidement des mesures à prendre si ces employés étaient inquiétés.

Selon d'autres rapports, les "pressions" auxquelles on a fait allusion auraient toutefois

atteint partiellement leur objectif, puisqu'environ une cinquantaine de syndiqués seraient demeurés sur les quais, hier soir, à temps supplémentaire.

Les patrons avaient ordonné à plusieurs dizaines d'hommes de continuer à décharger des navires, et plus particulièrement le bateau "Saguenay".

Les patrons avaient ordonné à plusieurs dizaines d'hommes de continuer à décharger des navires, et plus particulièrement le bateau "Saguenay".

Lorsqu'il y a, par exemple, arrêté ou ralentissement de la circulation, les observateurs na-

Voit PORT en page 6

Enquête sur la circulation dans les rues de Montréal

Le service municipal de la circulation poursuit actuellement une étude de la vitesse et des causes de retards occasionnées à la circulation sur les principales artères de Montréal, confirme ce matin M. Jean Lacoste, directeur de ce service.

L'étude a trait aux conditions qui prévalent sur 36 des

voies publiques de la métropole. Utilisées à cette fin, des véhicules transportant des observateurs munis de chronomètres et de formules appropriées suivent le flot de la circulation.

Voit ENQUETE en page 4

Condamnation à mort

Claude Levasseur, un jeune homme de 27 ans, a été condamné, hier, à la potence, par le juge Paul Lesage, à Drummondville. Il doit monter à l'échafaud le 20 août prochain.

Au terme d'un procès qui a duré sept jours, un jury des Assises criminelles de Drummondville a rendu un verdict de meurtre qualifié. Levasseur était accusé d'avoir causé la mort du gérant de la succursale de la Banque Canadienne nationale de Saint-Germain de Grantham, le 29 août 1964.

Emile Marrier a été abattu à bout portant, au cours d'une tentative de hold-up dans l'établissement qu'il dirigeait. Claude Levasseur et son présumé comparse, Yvon Savard, soupçonnés d'être les responsables du meurtre, avaient été arrêtés par la suite à Pont-Viau.

Les deux hommes se sont évadés de l'Institut Leclerc en juin dernier. Mais ils ont



Claude Levasseur

été repris quelques jours plus tard. Savard, qui doit répondre d'une accusation similaire, subira son procès le 3 mai prochain.

Nous serons fiers... de vous faire visiter notre charmante nouvelle

BOUTIQUE COLONIALE

LA PLUS VASTE A MONTREAL

- Collection inconnue jusqu'ici de mobiliers de style colonial, provenant de maîtres artisans.
- Ensemble véritable pour y choisir de beaux meubles de chambre, de cuisine, de salle à manger.
- Prix très raisonnables.

BOUTIQUE COLONIALE

Ouvert jusqu'à 9 h. 30 jeudi et vendredi soir

R. FORGET

6707-6739 ST-LAURENT — Tél. 274-5568

Quelques pas au nord de St-Jacques

Pour la jeune fille qui s'y connaît en robes

R&K ORIGINALS

Pleine fleur sur les nouveaux imprimés d'été Jersey Arnel infroissable. Chic encolure, manches romaines, jolie ceinture. Facile d'entretien et résiste aux plis. Idéale pour voyager. Légère et fraîche. Bleu, vert, rose. Tailles 10 à 20. \$25

CORBEIL

SUR LA PLAZA

6500, St-Hubert et Beaubien — 279-4581

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 1

Les suspects sont-ils les mêmes dans les deux cas ?

Deux suspects sont soupçonnés d'être les auteurs d'un hold-up et d'une tentative de hold-up perpétrés coup sur coup hier après-midi.

Dans le premier cas, les bandits ont fait irruption, peu après 3 h. 45, chez Reimann, une lingerie située au 473 ouest, rue Ste-Catherine, et se sont fait remettre les \$121 qui se trouvaient dans la caisse par M. R. Lewis, l'assistante-gérante de l'établissement. Ils ont pris la fuite à pied. Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que les policiers recevaient un appel concernant une tentative de vol à main armée dont les suspects répondaient à la première description que les premiers.

Cette fois, les bandits sont entrés chez Donna Lynn Shop, une mercerie pour dames située au 1178 square Phillips. Ils ont d'abord commis une erreur, s'adressant d'abord à une cliente en croyant qu'il s'agissait d'une caissière, la jeune fille avait enlevé son manteau pour magasier plus à son aise.

Comme bien l'on pense, ils demandèrent le "cash" : leur interlocutrice, une étudiante, Mlle Marilyn Allen, du 355 avenue des Pins, à Saint-Lambert, en resta toute troublée et s'empressa d'indiquer aux "méchants garçons" où se trouvait la caissière.

Cette dernière, Mlle C. Stapleton, s'est montrée "glaciale", se contentant d'offrir aux suspects de la suivre jusqu'au tiroir-caisse... qui se trouvait

dans un magasin attenant, le Johnson's Men's Wear, une autre mercerie située au 1184 square Phillips. Mais les bandits, craignant sans doute d'avoir à affronter forte partie à cet endroit, opérèrent pour une rapide volte-face et "vidèrent" les lieux discrètement.

Bambin tué par une auto

Ste-Anne-des-Monts. (P.C.) — Clément Dugas, âgé de cinq ans, de Ste-Anne-des-Monts, en Gaspésie, a perdu la vie hier après-midi quand il a été heurté par une automobile.

La tragédie s'est déroulée en face du bureau de poste de Ste-Anne-des-Monts.

Tempête dans un verre... de bière

A la taverne, on peut se faire les meilleurs amis... ou les pires ennemis, lorsque la bière aidant, la discussion s'envenime. Il en est même déjà qui, victimes d'un "argument frappeur", se sont retrouvés dans une... bière, toute de soie et de baume.

Heureusement, pour M. Victor Maldivan 37 ans, du 4626 rue Bellechasse, les choses ne se sont pas gâtées jusqu'à ce point. Il a néanmoins subi une sévère "dégoûtée", vers minuit 10 la nuit dernière, en face du 5350 rue Bélanger. Trois lachars, qu'il avait rencontrés à la taverne du coin, n'avaient pas pris ses opinions et lui ont sauté dessus, le rouant de coups de poing et de pied, tant et si bien que M. Maldivan s'est retrouvé à l'hôpital Maisonneuve, souffrant de sévères con-

The Austin Company construit le pavillon de Radio-Canada

OTTAWA — The Austin Company, de Montréal et Toronto, filiale canadienne d'une société américaine, a entrepris la construction du pavillon de la Société Radio-Canada à l'Expo 67.

Le secrétaire d'Etat, M. Lamontagne, a fait savoir dans une réponse écrite à une question du député conservateur d'Edmonton ouest, M. Marcel Lambert, qu'étant donné que l'ouverture de l'Expo est dans seulement deux ans, il ne restait pas assez de temps pour lancer un appel d'offres pour la construction de ce pavillon.

Ses agresseurs, des hommes de 40, 38 et 28 ans, sont détenus et devaient comparaître en cour municipale ce matin.

tusions par tout le corps. Son état demeure critique.

Circulation bloquée dans un tunnel par un camion accidenté

Un camion s'est égaré sur un pilier de ciment et a basculé sur le côté, vers midi 40, hier, à l'entrée du tunnel St-Rémi, au sud de la rue St-Amroise, paralysant la circulation pendant plus de quarante minutes.

L'accident est survenu lorsque les ressorts avant du camion ont brisé, lançant le véhicule sans contrôle sur un pilier de ciment.

Le chauffeur et son aide, MM. Jean Fouché, 24 ans, du 4221 rue Lasalle, et Yvon Ménard, 19 ans, du 1098 de la 4e Ave à Verdun, ont subi des contusions aux jambes et furent traités à l'hôpital Queen Elizabeth. Leur état est satisfaisant.

Le camion, propriété de Lucien Charbonneau Plomberie, 5826 rue Hadley, a subi des dégâts considérables.

Un bébé se noie à St-Henri-de-Lévis

ST-HENRI (P.C.) — Yvon Fortier, âgé de 5 ans, de St-Henri-de-Lévis, à 20 milles au sud de Québec, a perdu la vie, hier, quand il est tombé dans la piscine du terrain de jeu de l'endroit.

Le corps du bébé a été repêché dans quelque sept pieds d'eau, environ une heure après la tragédie.

Vol d'un sac contenant \$614

Comme Mme Thérèse Duchesne, caissière au restaurant Napoléon, 1694 est, rue Ste-Catherine, allait déposer \$614 à la banque voisine et qu'elle arrivait à l'intersection de Papineau et de Ste-Catherine, un passant s'est approché d'elle et d'un coup sec lui a arraché le sac contenant le magot.

Signe avant-coureur de l'approche de la saison estivale, la police municipale a été mi-

Il a précisé que les travaux ont commencé en avril.

M. Lamontagne a déclaré que cette société a été choisie parce qu'il "fallait retenir les services d'une société expérimentée qui pouvait simultanément effectuer le travail de conception et de construction."

La filiale canadienne a été créée en 1959, a précisé M. Lamontagne. Elle peut faire appel à la société-mère qui a conçu et construit plusieurs studios de télévision et de radio aux Etats-Unis.

se au courant de l'un des premiers vols de l'année d'embarcation à moteur, M. David Babin, 1642 est, rue Henri-Bou-

rassa, a en effet révélé qu'un automobiliste inconnu a reculé sa voiture dans la cour où était immobilisée sa remorque et son yacht et sous les yeux de voisins sans méfiance est reparti avec l'embarcation d'une valeur de \$1500.

PORT

SUITE DE LA PAGE 3

et ils avaient menacé de prendre des mesures radicales contre les employés si ce travail ne se faisait pas, nous a affirmé un représentant de la CSN, Me Roland Pénin. "J'ignore maintenant ce qui surviendra. Plusieurs hommes ont quitté le travail, mais il semble bien que le "Saguenay" aura effectivement été "vidé" de son grain au cours de la soirée."

L'avocat a tenu à préciser que rien, dans la convention collective actuellement en vigueur, ne peut forcer un employé à travailler en sur-

temps une fois sa journée normale terminée.

Difficultés particulières

Les dirigeants syndicaux prétendent rencontrer des difficultés particulières cette année dans leurs négociations avec la partie patronale.

"Le problème, disent-ils, c'est que nous nous butons à toute une série de mesures dilatoires. Les patrons voudraient discuter à partir de la convention actuelle, au lieu de partir d'un nouveau projet de convention, le nôtre ou le leur! Un peu avant la mi-mars, nous avons demandé et obtenu la conciliation, mais le conciliateur a demandé deux semaines plus tard au ministre fédéral du Travail de nommer plutôt une commission de conciliation. A la demande du ministre, nous avons promptement désigné notre représentant, mais les choses en sont là, la commission n'a pas encore entrepris son travail..."

Les revendications des employés portent sur un grand nombre de points : sécurité et hygiène dans le port, sécurité d'emploi, maintien d'affiliation, procédure de grief, ancienneté, mesures disciplinaires, salaires et rétroactivité.

Appel à la discipline

Les hommes de métier, les employés des entrepôts frigorifiques et les employés des éleveurs à grain qui assistaient à l'assemblée d'hier ont répondu avec enthousiasme aux appels à la ténacité et à la discipline que leur lançaient leurs chefs.

Même si, pour le moment, il ne saurait être question d'un arrêt de travail sur les quais montréalais (la commission de conciliation n'ayant pas encore déposé son rapport), le mot "grève" était sur toutes les lèvres. Les dirigeants du syndicat ont d'ailleurs fortement insisté pour que leurs hommes "prennent patience" et ne se lancent pas dans des manœuvres irréfléchies. "On va marcher d'après la loi, mais on va marcher sans reculer jusqu'à ce qu'on obtienne enfin des conditions de travail humaines!" a clamé l'un d'entre eux. "La seule chose, c'est qu'il faut pas qu'on se laisse pousser dans l'illégalité. Retenez-vous, les gars, ils vont mettre la pression sur vous autres, ils vont essayer de vous mettre en beau maudit, ils vont essayer de faire faire du temps supplémentaire à leurs petits chocolats, mais retenez-vous, restez ensemble, perdez pas la tête! On fera la grève s'il le faut, mais on la fera légalement, quand on aura le droit!"

ENQUETE

SUITE DE LA PAGE 3

tent les causes : courbes, travaux exécutés, stationnement "en double", piétons qui ne respectent pas les feux rouges, etc.

Les causes seront ensuite cataloguées. Des cartes sont dressées qui permettront d'établir le temps de parcours et la vitesse notée d'un point à un autre ou à divers points du territoire étudié.

Il s'agit là d'une enquête périodique. Le service de la circulation effectue de telles enquêtes depuis environ 1959. Ces enquêtes permettent d'apporter des correctifs.

L'Argentine à l'Expo

BUENOS AIRES (PA) — Le ministère des Affaires étrangères a annoncé, hier, que le gouvernement de l'Argentine avait officiellement décidé de participer à l'Exposition universelle de Montréal en 1967.

Quête publique des orphelins

Une quête publique sera faite par les jeunes garçons de l'orphelinat St-Armand, de 9 h. du matin à 6 h. du soir, le vendredi 14 mai. On offrira aux Montréalais des paquets d'allumettes. Les enfants solliciteront le public dans les rues, dans les gares, sur les esplanades et à la place Ville-Marie.

Un incendie détruit une salle de quilles et endommage quatre autres établissements

Les pompiers de Montréal ont combattu hier deux incendies : le plus dévastateur des deux s'est produit en fin de soirée, à l'angle des rues Ste-Catherine et St-André, en face du magasin Dupuis. L'autre est survenu en fin d'après-midi au domaine L'Acadie et une enquête a été instituée pour en déterminer l'origine, jugée suspecte en raison du fait qu'il s'agissait du deuxième incendie à se produire à cet endroit en une semaine.

L'incendie foudroyant, survenu en fin de soirée, a ravagé en moins d'une heure une salle de quilles de deux étages, causant par surcroît de lourds dégâts par l'eau et la fumée à quatre autres établissements.

Il s'est déclaré, vers 11 h. 40, au troisième étage du 1294 rue St-André, près Ste-Catherine, occupé par le "Montreal Bowling" (l'ancienne salle de quilles Samson), qui occupe également le deuxième étage de l'immeuble. Au rez-de-chaussée, le magasin J.B. Lefebvre, 872 est, rue Ste-Catherine, en face du magasin Dupuis, a été sé-

rieusement endommagé par l'eau et la fumée.

Trois autres établissements ont également été avariés : "Roselle Silks & Woolens", "Greenland Co Ltd" et le restaurant Papillon, dont les numéros civiques sont 870, 868 et 882 est, rue Ste-Catherine.

Cet incendie, circonscrit à minuit 15 approximativement, après que trois alertes eurent été sonnées, a mis une armée de cent pompiers en branle, qui étaient sous les ordres du directeur Armand Durette, de son adjoint Dorel Boissvert, des chefs Aimé Letendre, Jean Paul Boulton, Auguste Paquette et Donat Jolicoeur.

Une dizaine de jets ont été dirigés sur le brasier, tandis que plus de vingt appareils, la girafe et plusieurs échelles, encombrent les rues Ste-Catherine et St-André, où un nombre important de badauds se pressaient. Personne heureusement n'a été blessé au cours des opérations et les pompiers ont dû demeurer sur les lieux du sinistre tard la nuit dernière pour empêcher toute récurrence de flammes et effectuer un premier déblayage. Pendant

plus d'une heure, la rue Ste-Catherine a été fermée à la circulation, entre les rues St-Hubert et Amherst, de même que la rue St-André, à partir du boul. Dorchester, et la rue St-André, à compter de la rue St-Montigny.

Un incendiaire ?

Par ailleurs, un incendie considéré comme suspect par les pompiers s'est déclaré, peu avant 5 h. hier après-midi, au domaine L'Acadie.

Cet incendie, le deuxième à se produire en une semaine à cet endroit, a pris naissance dans des cases de locataires situées au sous-sol du 10670 du boulevard L'Acadie. Il a déclenché deux alertes et mis sur pied une soixantaine de pompiers qui avaient à leur tête l'assistant-directeur Dollard Boissvert et le chef du district 21, Roland Hamel.

Les flammes ont été circonscrites en moins d'une heure au moyen de quatre jets et de plusieurs appareils. Il a été confiné au sous-sol et n'a mis personne à la rue.

Deux pompiers ont été légèrement asphyxiés et ont subi

des coupures superficielles au cours des opérations ; le capitaine Paul Ledoux et le pompier Guy Savard ont été traités à l'hôpital du Sacré-Cœur de Cartierville. Le premier a repris le travail, par la suite, mais le pompier Savard a regagné son domicile, souffrant d'une blessure à un œil ; rien de grave cependant.

Si l'on tient compte de l'incendie survenu avant-hier rue De Salaberry, l'incendie d'hier après-midi était le troisième à se produire en une semaine dans l'arrondissement de la Place de l'Acadie. On craint qu'il ne soit l'oeuvre d'un incendiaire et une enquête a été ordonnée. Elle a été confiée au capitaine Jean-Paul Wisselle.

18 entrepreneurs veulent construire la Tour de l'Expo

Dix-huit entrepreneurs généraux en construction, y compris des sociétés européennes qui comptent une succursale au Canada, ont jusqu'ici fait sa-

voir, par écrit, au greffier de la ville de Montréal, M. Gabriel Morin, leur intention de soumissionner pour la construction de la tour "Paris-Montréal" — ou "Montréal-Paris" — monument qui serait érigé à l'extrémité aval de l'île Sainte-Hélène agrandie, dans le Saint-Laurent.

On rappelle, à l'hôtel de ville, que la ville de Paris et la ville de Montréal ont déjà accepté le principe d'une participation conjointe à l'Expo 1967. Le projet consiste en l'érection d'un monument considérable que d'autres estiment à quelque \$20 millions.

Les 18 sociétés qui ont reçu les renseignements utiles à la préparation de leur offre — on dit même que des plans que l'on entoure du plus grand secret leur ont été remis — sont : Atlas Construction, B.G.L., Anglin Norcross, Secant, Alphonse Gratton Inc., Simard-Beaudry, Dumex Canada, Perini, Inspiration Ltd, Charles Durand Inc., McManis, Dufresne Engineering Co. Ltd., The Foundation Company of Canada, Janin-Construction, Cape Construction, Construction Omega, Walsh Canadian Construction Co. Ltd. et Fraser Brace Eng.

Il deviendra urgent de procéder aussitôt que l'accord définitif Paris-Montréal sera conclu.

COLLEGE VILLE-MARIE

Ecole secondaire indépendante reconnue par la Faculté des Arts de l'Université de Montréal et par le Ministère de l'Éducation.

Directeur : M. Aurèle Daoust

EXAMENS D'ENTREE EN ELEMENTS LATINS (8e classique)

Garçons et filles

LES SAMEDI 1 - 8 - 15 - 22 MAI 1965

DE 9 H. A.M. A MIDI

(Examen réservé aux élèves de 7e année et à ceux de 6e année qui ont une moyenne supérieure à 80%)

Inscription en cours pour les autres classes du secondaire

(cours général, cours scientifique, cours commercial)

1380, rue GILFORD, MONTREAL 34

Téléphone : 525-2516

Le repas le plus simple devient un banquet à la lueur de la chandelle et

French-in-the Country Manner by Drexel

Buffet (68 x 19 x 30) \$539.
Miroir (36 1/2 x 58) feuille or \$239.
Table à dîner ronde (42 x 42 x 29 1/2) deux panneaux 18" s'étendant jusqu'à 78" \$389.
Fauteuil avec dos en rotin (23 1/2 x 24 1/2 x 44) \$149.
Chaise avec dos en rotin (20 1/2 x 23 1/2 x 43) \$119.

Visitez la salle d'exposition de Fraser Brothers dans le bas de la ville et admirez le dernier cri de l'élégance pour salle à manger : French-in-the Country Manner. L'authenticité du Style Français Provincial 18e siècle est telle qu'elle ne saurait subir de comparaison. A cette recherche d'authenticité dans le style et l'atmosphère, dans les détails tels "sculpture provinciale", accessoires cuivre jaune et treillis, Drexel a de plus donné le cachet d'une qualité insurpassable.

Admirez la qualité supérieure de ces deux mondes avec French-in-the Country Manner, chez Fraser Brothers. Venez voir dès aujourd'hui cette nouvelle réalisation dans le domaine de la reproduction de l'ameublement.

Fraser Bros.

901 ouest, rue St-Jacques
Un peu avant la Station Centrale
UN. 4-5751
Stationnement gratuit

Ouvert le jeudi et le vendredi soir jusqu'à 9 heures.
En semaine et samedi jusqu'à 5:30

Certifiés parfaits
MODELES SERTIS DE DIAMANTS D'UN ECLAT ET D'UNE BEAUTE INSURPASSABLES



12 diamants, brillants et somptueux, entourent la superbe pierre centrale. 99.50 \$2 par semaine



Ensemble 2 diamants, d'un genre élégant, en or blanc et jaune 14-18 carats. 59.75 \$1 par semaine



Ensemble 4 diamants la bague de fiançailles, délicatement ciselée harmonieusement à l'alliance. 99.50 \$2 par semaine

Plus beaux que jamais ! Colliers en perles de culture, bracelets et boucles d'oreilles. A compter de 29.75 \$1 par semaine, pas de comptant

Spécial ! Pendentif en perles de culture et à diamant. Vaste choix de modèles ravissants. En or blanc 10 carats. 14.95 \$50 par semaine

Pendentif et boucles d'oreilles en hématite (diamant noir d'Alaska), monture en or antique jaune 10 carats. L'ensemble 39.75 \$1 par semaine

GARANTIE ABSOLUE
Superbes montres que vous pouvez donner en toute confiance

Attrayant boîtier or jaune 14 carats orné de 2 beaux diamants. Mouvement 17 rubis d'une très grande précision. 39.75 \$1 par semaine

Une montre d'une beauté exceptionnelle et d'une précision remarquable. Bracelet extensible télescopique. Mouvement suisse 17 rubis. 24.75 \$1 par semaine

Délicate montre minuscule, modèle tout à fait dernier cri. Mouvement 17 rubis ultra précis. 33.75 \$1 par semaine

Nouveau et élégant rasoir électrique Lady Schick à tête en acier inoxydable ; pratique sac tout usage servant pour le rasoir ou les cosmétiques. 11.88 \$50 par semaine, pas de comptant

A l'épreuve des chocs ! Une montre à mouvement 17 rubis d'une grande précision, durable, à ressort principal garanti incassable "à vie". 19.95 \$1 par semaine

MONTRES SUISSES SE PORTANT DURANT DES ANNEES ET TOUJOURS APPRECEES

Boîtier en forme de coeur, mouvement 17 rubis, à ressort principal garanti incassable "à vie". 16.95 \$1 par semaine ou \$4 par mois pas de comptant

NOTRE MODE DE PAIEMENT EST PLUS FACILE
Peoples Credit JEWELLERS

1015 rue STE-CATHERINE ouest dans le centre de MONTREAL
Téléphone VI. 9-7071

6529 rue ST-HUBERT, près BEAUBIEN — Téléphone 273-1557



Quartiers: Ahuntsic — Rue Seguin, nos 10, 227, 10, 229. Lot no 104-227, 104-229, 104-230, terrain 26 x 91 pds. M. Orlas Tremblay à Robert Garipey, \$27,000.00 — 1818406.

Delorimier — Rue DeLaurière nos 4725 à 4729. Lot no 309-29, terrain 26 x 91 pds. M. Orlas Tremblay à Robert Garipey, \$18,500.00 — 1818521.

Mercier — Rue Pierre Bédard nos 5905 à 5909. Lot no 25-19, terrain 41 x 90 pds. Subling Construction Inc. à Mme Albert Massicotte, \$33,000.00 — 1818455.

Place Arthur-Buies, nos 2076-2078. Lot no 395-440, terrain 36.5' x 89.7' pds. Lesperance Construction Ltée à Marcel Laurence et ux, \$28,500.00 — 1818531.

Notre-Dame-de-Grâce — Rue Old Orchard, nos 2143-2145. Lot no 177-181, terrain 26 x 90 pds. John Lux et ux, à Ernest Lux, \$14,500.00 — 1818447.

Préfontaine — Ville Pointe-aux-Trembles, Rue Aylwin no 2143. Laurendeau no 129. Lot no 29-1010, 90-292, 293. Gerald Teasdale à Jean Ladouceur, \$93,000.00 — 1818333.

St-Joseph — (une ruelle). Lot no 465-7. La Cité de Montréal à Canadian Pacific Railway Company, \$5,500.00 — 1818539.

Villes: Dorval — Avenue Rockliffe no 227. Lot no 9-946. Roy Davey à Gerald J. Hodgson, \$17,000.00 — 1818371.

Montréal-Nord — Rue Marcel Monette no 5385. Lot no 28-283. Jean-Louis St-Aubin à Irene DesOrmeaux, \$16,000.00 — 1818528.

Pierrefonds — Rue Maplewood no 13216. Lot no 118-12. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à Norman A. Bryan, \$18,270.39 — 1818646.

Rue Aragon no 13,209. Lot no 117-29. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à Ross A. Lunau, \$18,290.00 — 1818647.

Rue Fredmir, no 4473. Lot no 103-26. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à Gerald C. Cornell, \$20,101.76 — 1818648.

Rue Clearview no 12,802. Lot no 103-27. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à Malcolm R. MacGregor, \$18,801.76 — 1818649.

Rue Bedford Crescent no 12784. Lot no 98-60. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à Maurice A. Bouduc, \$18,274.31 — 1818650.

Rue Charny no 12,808. Lot no 103-31, 104-37. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à Maurice H. Keys, \$18,295.00 — 1818651.

Rue Nemur no 4497. Lot no 104-59. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à Renald G. Dalgleish, \$21,801.76 — 1818652.

Rue Plaisance no 12,900. Lot no 98-23. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à Paul Mornet et ux, \$19,161.76 — 1818653.

Rue Fredmir no 4469. Lot no 103-47. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à Rinaldo A. Clace, \$19,801.76 — 1818654.

Rue Fabien no 4972. Lot no 110-141. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à Maurice C. D'Aoust, \$19,001.76 — 1818655.

Rue Devlin no 12,773. Lot no 98-26. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à André St-Louis, \$16,778.24 — 1818656.

Rue Aragon no 13,193. Lot no 110-36, terrain 6131 pds en sup. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à John Kirk, \$18,253.13 — 1818657.

Rivière-des-Prairies — 55e Avenue nos 9769-9769A. Lot nos 98-1087, 1088. Roger Lelièvre et al à Louis Solvay, et ux, \$5,000.00 — 1818561.

St-Laurent — Rue Deslauriers, Lot no Pt. 359-1, terrain 48,240 pds en sup. Webster & Sons Limited à Roméo Incorporé, \$72,360.00 — 1818387.

St-Léonard — Rue Bonpart nos 7170-7172. Lot no 419-476, terrain 3,603.8' pds en sup. Mario Barone Inc. à Attilio Mattei, \$32,500.00 — 1818499.

St-Michel — 15e Avenue nos 8572-8574. Lot no 355-179, terrain 25 x 27 pds. Dani Limitée à Jono DeRocha, et ux, \$19,500.00 — 1818666.

15e Avenue nos 8576-8578. Lot no 355-178, terrain 25 x 67 pds. Dani Limitée à Manuel Ferreira, et ux, \$19,500.00 — 1818665.

St-Jean — Avenue Bloomfield, Nos 7584 à 7588. Lot No 627-575, terrain 26 x 80 pds. Ernest Berrigan à Vladimir Schotchenko, \$21,000.00 — 1818165.

Villeray — Rue Jarry, no 484. Lot No Pt. 638-1454, etc. Mme Roméo Catracchia, et Vir à Mme David Greenspoon, et al. \$44,780.00 — 1818099.

Ville Côte St-Luc — Rue Léger, No 5761. Lot No 104-146, terrain 54 x 75.7' pds. Mme Joe Kane à Mme Irving August, \$24,000.00 — 1818163.

Dollard-des-Ormeaux — Chemin public, Lot No 284-56, 57 etc. Beaufort Realities (1964) Inc. à Belcourt Construction Company, \$7,995.65 — 1818069.

Dorval — Avenue Wren, No 5. Lot No 2-288. John C. Ross à Alfred Fowler, \$11,500.00 — 1818296.

Pierrefonds — Rue Berry, No 12,789. Lot No 95-38. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à Fernand Laprise, \$16,983.00 — 1818274.

Rue Ethier, No 12,781. Lot No 95-17. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à Heinz O. Weber, \$18,801.76 — 1818275.

Rue Fredmir, No 4496. Lot No 104-55. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à Louis Harvey, \$19,801.76 — 1818276.

Rue Fredmir, No 4492. Lot No 104-56. Les Entreprises Roger Pilon Ltée à Leslie E. Sarras, \$19,801.76 — 1818277.

Pointe-aux-Trembles — Rue Forsyth, No 14090. Pt 210-297, à 299. Le Sheriff de Montréal à Mme Raoul Vézina, \$2,900.00 — 1818014.

EATON est ouvert ce soir et vendredi soir jusqu'à 9 h.

MAGASIN DU SOUS-SOL EATON



a) Jabot à l'encolure, motifs imprimés floraux ou rayés.
b) Modèle classique avec boutons aux épaules.
c) Encolure "capuchon" ornée d'un bouton. Floraux modernes imprimés.
d) Encolure "Chelsea", motifs floraux imprimés.

La mode-soleil pour les jours chauds

PRIX DE LA VENTE

2 pour 5.00 2.59

CHACUN

Un achat spécial EATON en prévision des jours chauds ! Robes "Patio", modèles frais, tout aller. Portez-les à la plage ou en voyage. En coton frais, lavable et d'entretien facile. Tailles petite, moyenne ou grande dans les tons orange, turquoise, rose, bleu, rouge ou vert dans le groupe.

Robes pour dames (rayon 941), au sous-sol

Manteau de plage en ratine touffue

Prix de la vente

3.99

E. En ratine touffue très absorbante, encolure mandarin, manches 3/4, un bouton au cou. Blanc seulement, poches à motif de teintes gaies. Tailles petite, moyenne ou grande.

Tenues de bains en rayonne imprimée

Prix de la vente

8.99

F. Costumes de bain en rayonne lastex imprimée. Bretelles réglables, glissière derrière. Imprimé bleu/blanc, rouge/blanc, sur fond noir. Tailles 40 à 46.

Vêtements sport pour dames (rayon 946), sous-sol



Manteaux "Soleil-ou-pluie"

Un duo élégant, de séries plus coûteuses ! En tissu imperméable de 65% coton peigné et 35% nylon, pour dames et jeunes filles actives.

g.) Modèle pour junior. Beige, rose, bleu ou marine, dans les tailles 5 à 15.

h.) Pour dames ou demoiselles, de tailles 10 à 20, rose, bleu, ou marine.

Prix de la vente

11.95

Imperméables pour dames

Un modèle tailleur, imperméable, en coton peigné et nylon pour tailles fortes.

Poches à rabat, col en velours. Motif imprimé dans les tons de rouge, bleu ou brun. Tailles 16 1/2 à 20 1/2.

Prix de la vente

12.95

Manteaux pour dames (rayon 941), au sous-sol

SPÉCIAUX QUANTITÉS LIMITÉES

Pas de commandes téléphoniques ou postales, s.v.p.

Imperméables pour garçons

REG. 9.95

Spécial vendredi

6.63

Imperméable en popeline de coton entièrement doublé de rayonne pour plus de confort et de chaleur. Ceinture au dos, manches mi-raglan. Noir ou beige, tailles 8 à 18.

Vêtements pour garçons (rayon 932), au sous-sol

Chemises habillées

Spécial vendredi

2.99

CHACUNE

Légèrement imparfaites, d'un manufacturier réputé ! Les défauts n'affectent pas l'apparence. Manches longues, de modèles, tons et tailles variées.

Articles pour hommes (rayon 928), sous-sol

1/3 de rabais ! NAPPES

Importées d'Irlande — A motif quadrillé, en rayonne robuste, lavable et garantie grand teint. Quadrillé vert seulement. Environ 52" x 52". Rég. 2.39. Spécial vendredi 1.59

Couvre-lits lavables

Imprimé "Paisley" — Rég. 4.99 — Spécial vendredi 2.99

Rayé — Rég. 5.99 — Spécial vendredi 3.99

Fabriqués aux Indes, en coton lavable et garanti grand teint. Jolis motifs "Paisley" ou rayés. — Environ 90" x 108".

Linge de maison (rayon 926), au sous-sol

Rideaux en "Dacron"

Rég. la paire 2.99
Spécial vendredi la paire 2.19
40" x 63" 3.99 3.49
40" x 81" 4.09 3.69
40" x 99" 4.39 3.99

En marquisette de "Dacron" antidérapante, pour la rénovation de printemps. Environ 48" de largeur. Blanc seulement. Vendu en sac de polyéthylène.

Plastique

Plastique côtelé pour protéger vos tapis ou planchers, etc. Environ 27" de largeur. Se nettoie facilement avec un linge humide. Rég. 1.50 pour 10 verges linéaires. Spécial vendredi 1.39 10 vgs linéaires

Nylon à la pièce

Nylon de 45" de largeur, blanc pur, pour faire rideaux qui ornent vos fenêtres avec grâce. — Lavable et d'entretien facile. Environ 45" de largeur. — Spécial vendredi, la verge linéaire .44

Ensemble pour la peinture

Très pratiques pour les peintres amateurs ou professionnels. Comprend contenant de 7 1/2" et rouleau. — Rég. 1.29. Spécial vendredi .98

Ensemble brise-bise

En coton lavable, d'atrayants motifs imprimés. Plis pincés, vendus avec crochets. Rouge, bleu ou brun sur blanc. Brise-bise environ 42" x 36", valance 64" x 9". Rég. 2.88. — Spécial vendredi l'ensemble 1.99

1/2 prix ! Tentures de plastique

Jolies tentures unies, ou à motifs imprimés en relief. De tons variés dans le lot : bleu, or, blanc, rose, melon ou vert. Environ 36" x 87". — Rég. 1.99. Spécial vendredi, la paire .99

Souliers pour fillettes

Rég. 3.99
Spécial vendredi 1.99

Ornés de 2 courroies, en cuir pour la jeune demoiselle. Empeigne à piqûres modèle moccasin, languette. Talons de caoutchouc et semelle synthétique. En cuir brun ou en cuir verni noir dans le lot. Pointures 9 à 3, selon la teinte.

Souliers pour dames

REG. 7.99
Spécial vendredi 4.99

En cuir. Fabriqués par un manufacturier réputé. Semelle intérieure de caoutchouc-mousse, talon bottier. Noir ou brun de pointures 4 à 10 dans le lot, C et E de largeur. Pointures variées selon le modèle et la teinte.

Tables à café

Légèrement imparfaites de manufacturier réputé ! En noyer grenu, de 36" à 42" de longueur dans le groupe. Spécial vendredi 5.00

Laine X

Balles de laine double de ton blanc, rose, jaune ou écarlate. Spécial vendredi la balle (1 once) .19

Sac d'utilité

En rayonne caoutchoutée, haut et bas en vinyle. Fermeture à glissière. 16" x 16", uni ou à motif "Plaid" de tons variés. Rég. 1.99. Spécial vendredi, chacun .99

Lampes de table

Jolies lampes de table avec base hydrocalle peinte à la main. Tons décoratifs. Environ 32" à 35". Rég. 5.99. Spécial vendredi

Accessoires de maison (rayon 933), au sous-sol

les tribunaux

Tentative de corrompre un policier

Un automobiliste a reconnu sa culpabilité hier matin, en Cour municipale, à l'accusation d'avoir conduit son véhicule alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool et d'avoir tenté de soudoyer les policiers qui l'appréhendaient.

L'accusé, Albert Leduc, 48 ans, du 1159 rue Woodland, à Verdun, a été condamné à une amende totale de \$116 et sera privé de son permis de conduire pendant 3 mois.

Les trois billets de \$5 dont Leduc s'était servi pour tenter de corrompre les deux policiers, ont été confisqués au profit de la Couronne.

Leduc, qui comparait hier devant le juge Germain Charland, avait été appréhendé le 10 avril, à l'angle des rues Fort et Ste-Catherine, au moment où il venait d'être impliqué dans un accident.

Dès leur arrivée sur les lieux, les policiers constatèrent que l'accusé, en plus de sentir fortement l'alcool, avait peine à se tenir debout et l'appréhendèrent aussitôt.

Une fois rendu dans le véhicule de la police, Leduc, selon les policiers, aurait laissé tomber trois billets de banque sur le siège avant, en demandant qu'on le laisse partir.

L'avocat de l'accusé a demandé hier, lors du prononcé de la sentence, qu'on n'impose que la peine minimum à l'accusé pour tentative de corruption, vu son léger état d'ébriété au moment du délit. Le juge se rendit à la demande de l'avocat et n'imposa qu'une amende de \$50 à l'accusé pour avoir tenté de soudoyer un policier.

Si l'on tient compte cependant de la confiscation, et du total des amendes, on s'aperçoit tout de même que l'accusé a perdu, dans cette affaire, une somme de plus de \$130.

Coupable de vol à main armée rapide

La plupart des vols à main armée se déroulent assez rapidement, ceux qui les commettent n'ayant aucun intérêt particulier à "moisir sur place".

Mais il en est qui se commettent maintenant à la vitesse du son. Ou presque.

Tel celui dont un jeune homme dans la vingtaine, Rosaire Alarie, de la rue Sherbrooke est, s'est reconnu coupable devant le juge T.A. Fontaine, hier après-midi.

Un soir de janvier dernier, il est entré dans l'épicerie-restaurant de Mme Jules Huot, au 8483 de la rue DeGros Bois, et s'est immédiatement dirigé vers la caisse, armé d'une carabine tronçonnée.

A cet endroit, il lui demanda tout simplement, et sans qu'il eût besoin de le faire : "Ton argent".

Elle plongea alors les mains dans le tiroir et lui remit la cinquantaine de dollars qui s'y trouvaient.

De l'arrière-boutique, son mari lui demanda alors :

"Qu'est-ce qui se passe ?"

Mais avant qu'elle ait pu lui répondre, le jeune bandit avait déjà pris la fuite, et la marchande ne vit même pas quelle direction il avait pris.

Le tout n'avait pas duré une minute, au grand maximum.

Devant le tribunal, l'aveu de l'inculpé s'est fait avec la même rapidité, mais le juge Fontaine, a décidé, lui, de réfléchir jusqu'au 12 mai prochain avant de prononcer la sentence.

Gifle à un chauffeur d'autobus

Jean Savaria, 31 ans, du 5256 rue Jeanne-d'Arc, a reconnu sa culpabilité, hier matin, devant le juge Henri Monty, de la Cour municipale à l'accusation d'avoir giflé un chauffeur d'autobus. Vu les explications données par l'accusé, le juge ne lui a cependant imposé que le paiement des frais de la cause, soit un peu plus de \$3.50.

Le chauffeur d'autobus, M. Marcel Gravel, a déclaré hier en cour que Savaria, au volant de son automobile, l'avait coupé à plusieurs reprises et avait failli être la cause de plusieurs accidents. M. Gravel a ajouté avoir sorti la tête par sa fenêtre pour voir ce qui se passait dans la rue et qu'alors, subitement, Savaria, sortant de son auto, était venu lui donner une gifle.

Savaria a prétendu de son côté qu'il n'avait pas coupé volontairement d'autobus mais que, fatigué d'entendre le chauffeur l'engueuler par sa fenêtre, il aurait donné "une petite tape" sur le rebord de sa casquette.

CHEZ EATON vente trans-canada

A ne pas manquer ! le cahier de 26 pages EATON dans LA PRESSE d'hier — Plus de 400 occasions

**EATON — ISSIMO !
ÉTONNANT PRIX
POUR DE
SUPERBES
COMPLETS
TÉRYLÈNE
ET LAINE POUR LES
BEAUX JOURS**

**Complets légers,
à 2 pantalons
élégants et confortables
de coupe dernier cri,
se vendant ordinairement 69.95**

Prix de la vente Trans-Canada

56⁰⁰
(2 pantalons)

Ne portez pas, l'été, vos complets d'hiver ! Les complets Térylène et laine, conçus spécialement pour les jours chauds, sont :

de style élégant : coupe amenuisante, léger cintrage à la taille; veste à 2 ou 3 boutons; épaules naturelles ou ordinaires.

légers : le Térylène (55%) est une fibre de peu d'entretien et réfractaire aux plis ; la laine (45%) offre un fini soyeux. Heureux mélange pour de confortables complets d'été.

de coloris superbes : grand choix de motifs discrets ou d'unis toujours très en demande, dans les gris, bleus ou bruns, allant des tons moyens aux foncés.

"Sanitized" : procédé antiseptique qui assure une fraîcheur hygiénique durable.

pour toutes les tailles : ordinaires (36-46); élancées (38-46); courtes (36-42).

COMPOSEZ 842-9211

**EATON — Complets pour hommes (rayon 229),
au deuxième étage**

EATON est ouvert ce soir et vendredi soir jusqu'à 9 h.

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 h. 30 à 6 h., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI : 9 h. 30 à 9 h. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 h. 30 TOUS LES MATINS : 842-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE : 842-9231



la vie féminine

Pour la première fois, une femme au service juridique de la Compagnie de téléphone

Elle a vécu l'épopée de l'Ouest canadien

VENTE de notre collection printanière

La plupart des modèles importés ou échantillons d'atelier. Antérieurement de \$35 à \$85

1/2 prix

Hannah hats

845-4951

1390 rue Sherbrooke ouest suite 21

Me Annette April, originaire de Trois-Pistoles et diplômée de la faculté de droit de l'Université Laval, vient d'entrer au service juridique de la Compagnie de téléphone Bell du Canada. A ce titre, elle participera de façon générale au règlement des divers problèmes légaux de la compagnie. C'est la première fois qu'une femme fait partie de ce service.

Après avoir terminé ses études classiques au Collège Jésus-Marie de Sillery en 1950, Me April fit ses études universitaires à l'Université Laval, où elle obtint sa licence en droit avec la mention "Cum Laude". Elle fut admise au Barreau de la Province en juin 1954. Quelque temps après, elle tenta sa chance aux Affaires Etrangères. Un concours venait de s'ouvrir pour une offre d'emploi au Proche-Orient. Les candidats à ce concours étaient au nombre d'environ 400, et elle était la seule femme à s'y présenter. Le masculin l'emporta sur le

féminin, et adieu voyages, aventures, etc. . .

Elle entra alors au service des Successions au Ministère du Revenu, à Québec, où elle fut aviseur légal durant cinq ans. En décembre 1959, elle s'inscrivit au Barreau de Montréal, dont elle fait encore partie, et fit de la pratique générale dans une importante firme du boulevard Dorchester. En janvier 1963 jusqu'à son entrée au Service légal de la compagnie, elle eut sa propre étude légale.

"C'est à l'invitation de Me Paul Robitaille, c.r., aviseur

En plus d'être secrétaire de l'Association des Avocats de la province de Québec (qui groupe quelque 125 femmes), elle est conseillère de l'Association des Disciples de Thémis, membre de la Chambre de Commerce de Montréal, de la Ligue des Droits de l'Homme, du club Canado-Espagnol et de quelques autres associations."

Comme beaucoup d'autres avocats, elle a peut-être été portée à s'occuper de politique ? A cela, Me April répond : "Non, et c'est sans doute dû au premier emploi qu'elle occupa au

rentier, de Trois-Pistoles. Elle est la cadette d'une famille de huit enfants. Après avoir habité Québec quelques années, Me Annette April habite Montréal depuis décembre 1959.

Le laxan prendra-t-il la relève du breton

Le chapeau "breton", du Bob au Miss en passant par le semi-canotier, est à la mode. Les matières premières utilisées sont d'une grande variété: pailles et tresses, feutres dans les tons pastels, cuirs aux tons fauves, tissus assortis à la toilette. Un détail de garniture, ruban gros-grain ou ceinture de calotte, peut également rappeler la nuance ou le tissu du vêtement.

Le chapeau "texan" prendra-t-il la relève du "breton"? Les industries de la chapellerie le lancent pour le week-end et les vacances à la campagne: en lin, en paille ou en toile, il apportera cette fantaisie qu'autorise le soleil de l'été.

MILTON. (PC) — Une femme médecin qui fut la première à exercer la profession dans la région des prairies de la Rivière-La-Paix, en Alberta, est décédée lundi à Milton, Ontario. Le docteur Annie Ella Higbee était âgée de 100 ans.

Fille d'un menuisier, le docteur Higbee naquit à Leskard, près d'Oshawa, Ontario. Elle reçut son diplôme d'infirmière de l'Hôpital général de Toronto en 1888, et continua ensuite ses études de médecine à l'Université de la même ville. Après avoir obtenu son diplôme, elle partit pour Los Angeles où elle fit la connaissance de son mari, un directeur de high school. Le couple eut un fils, John, à l'époque de leur installation à Rivière-La-Paix, en 1912.

M. Charles Higbee fit de l'enseignement dans cette région alors que sa femme soignait les pionniers de l'endroit et les quelques familles indiennes de la tribu des Cree.

Le docteur Higbee voyageait à cheval, avec ses instruments médicaux attachés sur la selle. Selon les annales de la Rivière-La-Paix, cette femme médecin

assista à la naissance du second enfant de race blanche à naître dans la région.

Les obsèques de Mme Higbee ont eu lieu à Burlington, Ontario.

Nouvelle sandale

La nouvelle sandale d'été est découpée dans un chevreau couleur chair pour mieux prolonger la ligne de la jambe. Sa forme enlève le pied comme un collier dont l'arrondi apporte un confort et une stabilité tout à fait nouveaux.

Parley
ENTREPOSAGE
à froid
DE FOURRURES
SITUÉ SUR LES LIEUX
Sous experts par
nos propres fourreurs
très compétents
VENEZ OU APPELEZ
866-2031
Notre messenger assurera
ira les chercher

NOUS FERMONS!

VENTE DE MOBILIER

NOUS QUITTONS NOTRE EMPLACEMENT ACTUEL
ET NOUS DEVONS DÉBLAYER TOTALEMENT
LE MAGASIN DE NOTRE MARCHANDISE

ÉPARGNEZ SUR:

- MOBILIERS DE CHAMBRE
- TABLES À DINER
- TABLES DE DINETTE
- CHAISES
- BUFFETS
- CRÉDENCES
- LAMPES
- MOBILIERS DE SALLE À MANGER
- FAUTEUILS
- CHAISES À DOS ÉLEVÉ
- SOFAS
- TABLES DE FANTAISIE
- PUPITRES
- CADRES

LE TOUT DE STYLE
CONTEMPORAIN OU SCANDINAVE

CÉRAMIQUES ET CADEAUX À MOITIÉ PRIX

TERMES FACILES SI DÉSIRÉ

VENEZ TOT POUR UN MEILLEUR CHOIX

élite intérieurs 5369, BOUL. ST-LAURENT

Ogilvy



\$9.

La robe fin-plissée de 'Tricel'

Une exclusivité Ogilvy nouvellement arrivée de Londres: Une robe-tube de fibre soyeuse que vous coupez vous-même à la longueur désirée... sans aucun danger d'effilochage! Le plissé est permanent, donc elle se lave comme un gant. Tons unis: Turquoise, blanc, jaune, rose, noir, marine. Imprimés: tons de bleu, sapin, bleu royal, brun, noir, vert. Tailles moyenne et grande (12-18).

* Marque déposée

Ecrivez ou téléphonez chez Ogilvy 842-7711
en indiquant 2e choix de couleur

OGILVY — BAZAR DES MODES, AU TROISIÈME

OGILVY



Me Annette April

régional de la compagnie, que je suis entrée à l'emploi de la compagnie Bell", dit-elle. Ce qui lui plaît le plus à la Cie Bell? "L'attention que porte la direction à son personnel, les bonnes conditions de travail et le franc contact entre les collègues de travail. De plus, d'ajouter Me Annette April, je n'ai pas les soucis d'administration que je supportais auparavant."

Comment occupait-elle ses loisirs? "D'abord par la lecture, en particulier les biographies. Je pratique quelques sports, tels que le ski et le patin en hiver, la natation durant l'été et j'ai commencé à faire de l'équitation l'automne dernier. Et j'aime faire la cuisine lorsque j'en ai le temps. Je me plais beaucoup actuellement à essayer les recettes du livre de cuisine des Nations-Unies, qui contient les mets nationaux de 58 pays différents."

gouvernement provincial. On n'aurait guère vu les fonctionnaires s'occuper de politique.

Aime-t-elle voyager? "Oui beaucoup. Je suis allée au Mexique et je reviens justement d'un voyage aux Antilles. Comme nombre de Canadiens, j'ai visité à peu près tout le littoral Atlantique. Je ne suis pas encore allée en Europe bien que j'aie organisé un voyage deux fois; à chaque occasion, j'ai dû annuler à cause de circonstances. Je projette cependant d'y aller au cours de l'année prochaine.

Annette est la fille de M. Philias April, autrefois marchand de bois et maintenant

FRUITS DE MER

Le Restaurant Desjardins a l'honneur d'avoir à son service la Reine des Serveuses de la province de Québec, Miss Hospitalité 1963.

67 spécialités de fruits de mer

Musique avec Aldo et le Trio de la Cave Lorraine. Trois salles climatisées. Service pour réunions d'affaires, réceptions, banquets et dégustations. Stationnement gratuit.

Transport gratuit par autobus du restaurant au Forum lors des parties du Canadien.

EN SOIRÉE, DANSE, MUSIQUE ET VINS A LA CAVE LORRAINE



OU L'ON MANGE BIEN

Chez Desjardins

1175 RUE MACKAY
Réservations: 866-9741

Member: Diner's Club — American Express

LE SOULIER AU CONTOUR MOULÉ



Le soulier tant rêvé...

Essayez-le! Enfilez un de ces souliers, genre escarpin, à coupe ravissante. Vous découvrirez comme cette semelle unique moulée assure à votre pied un confort complet. Vous ne voudrez plus porter un autre soulier que celui-là.

Ils sont en veau mat, lisse ou travaillé, ou verni. Dans ces jolies teintes printanières: beige, sablé, rouge, brun, noir et blanc.

5 à 12, AAAA, AAA, AA, A, B.

16.95

et

17.95

Panama



Princesse



Promenade

MONTREAL

Eaton's of Canada
Dupuis Frères Ltée
Brown's Shoe Shops Co.
The Bootery
F.-X. LaSalle & Fils Inc.
J.-R. Poissant & Fils
Chaussures Lido
Maurice Léonard
Joseph Shoe Store

COWANSVILLE

Arseneault & Frères, Enr'g.

GRANBY

Lapierre & Proulx

LACHINE

Catting Chaussures

QUEBEC

Syndicat de Québec
Yves Poulin Enr'g.
Simpson's Sears Ltd.

RIVIERE-DU-LOUP

J.-E. Lebel

ROBERVAL

Salon de Chaussures Gaston

SHAWINIGAN

Marcel Chrétien

THETFORD MINES

A. Setlakwa Ltée

VALLEYFIELD

Bernard Inc.

CHICOUTIMI

Lessard sur la Côte

CHOMEDEY

Léo Vaillancourt

COATCOOK

Cordonnerie Moderne, Enr'g.

DRUMMONDVILLE

Georges Grenier

JOLIETTE

Chaussures Versailles

NORANDA

Noranda Chaussures

RICHMOND

Chaussures Chady

RIMOUSKI

Chaussures Kirallah

ST-JEROME

R. Théorêt

SEPT-ILES

Au Pied Mignon

SHERBROOKE

M.-J. Delisle Enr'g.

VAL-D'OR

Victory Shoe Store

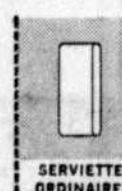
BONNE NOUVELLE:

Confidets, les serviettes diminuées... Soignées, absorbantes, confortables, sûres. Et elles sont uniques en leur genre.

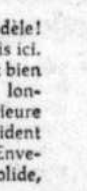
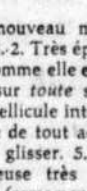
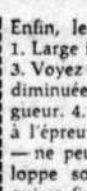
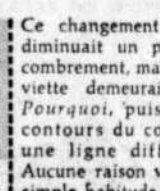
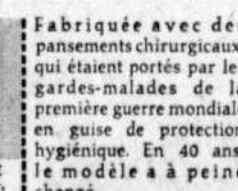
Confidets, les serviettes Scott, sont les seules et uniques serviettes féminines entièrement diminuées — larges en avant et étroites en arrière — pour épouser parfaitement les contours naturels du corps. Et elles demeurent en place. Ces serviettes sont si confortables à porter que vous n'y pensez même pas!

PLUS ÉTROITE ET PLUS SÛRE? COMMENT CELA? Deux fois plus sûre parce qu'une Confidet est deux fois plus épaisse au milieu, à l'endroit précis où vous avez le plus besoin de protection. (Comparez une Confidet avec une serviette d'un ancien modèle... vous verrez, elle est 100% plus épaisse!) La Confidet est si absorbante, et en même temps si soignée, qu'un seul modèle convient aux femmes aussi bien qu'aux jeunes filles.

VOUS AIMEZ ÊTRE LIBRE ET À L'AISE? Grâce à l'entière protection assurée par la Confidet, vous pouvez jouer au tennis, au golf, etc., en toute sécurité. Personne ne se doute que vous portez une Confidet.



SERVETTE ORDINAIRE

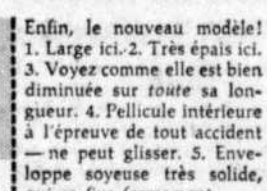


On peut maintenant se procurer les Confidets au Québec. (Et elles sont aussi faites au Québec.) Essayez-les... soyez confortable, bien à votre aise, car les Confidets sont entièrement sûres... tout le temps!

nouvelles
Confidets® Scott



Pour vous —
Scott
fait mieux
les choses



la vie féminine

Version d'une missionnaire sur les événements congolais

MONTCTON, N.-B. — (PCF) — "Je désire de tout mon cœur y retourner."

Ce sont là les paroles de presque tous les expulsés du Congo ex-Belge. Comme eux, la Rev. Soeur Marie-Monique, missionnaire du Christ-Roi, exprime l'ardent désir de retour-



Chez les Filles de l'Empire

Mme Donald Macrae, récemment élue présidente du chapitre provincial de l'IODE, vient de recevoir de la présidence nationale de cet organisme, Mme D. W. McGibbon, la médaille de Membre à vie pour son dévouement à l'œuvre de l'IODE dans le Québec.

ner en Afrique et de reprendre son travail auprès des Noirs. Après avoir obtenu le congé habituel qui suit sept ans de travail en pays de mission, Soeur Marie-Monique est arrivée au Canada en juin 1964. Son long séjour au Congo lui a permis de voir de très près les troubles qui secouaient le pays. Elle eut l'occasion d'observer et d'étudier aussi bien la situation politique que l'état sociologique de la province de Katanga où elle travaillait.

Avant l'indépendance du pays, le Congo était très bien organisé par le gouvernement belge. Mais au moment où survint l'indépendance le 30 juin 1960, ce fut un véritable exode vers la Belgique. Quelques blancs seulement restèrent.

"Les Noirs souffrent d'un complexe d'infériorité. Ils ne se trouvent pas aussi avancés que les autres civilisations — et on a profité de ce fait pour aiguïser leur haine contre les Blancs", a dit la religieuse.

Plusieurs jeunes gens furent envoyés en URSS pour être endoctrinés. Une fois de retour au pays, au moment de l'indépendance, ils ont formé d'autres groupements de jeunes. Les chefs ont pu faire ce qu'ils voulaient d'eux car ces jeunes étaient sous l'effet de drogues.

"Les indigènes nous étaient très sympathiques, surtout

nous, les missionnaires. Mais, dans ce cas, poussés comme ils l'étaient par les communistes, ils venaient faire des inspections chez nous. Parfois, c'était la panique — on ne peut pas dire qu'on n'a pas connu des moments de tension. "Ces rebelles congolais visaient des endroits où se trouvaient les Blancs et les Européens. Kaniama, où nous étions, était un centre européen. Heureusement, notre mission fut épargnée. Les territoires environnants ont connu beaucoup de massacres, surtout le Nord-Katanga, Albertville, Kasongo et Kogolo."

Soeur Marie-Monique — Monique Boisvert — originaire d'Acton-Vale, dans les Cantons de l'Est, avait été obligée de quitter la mission, à Kaniama, pour une période de trois semaines. C'est à cet endroit, d'une population de 35.000 âmes, qu'elle faisait du travail social auprès des indigènes, en compagnie de huit autres religieuses, qui s'occupaient de l'hôpital, de l'orphelinat et de l'école.

Depuis huit ans, les missionnaires avaient un foyer à cet endroit sur lequel elles posaient la base d'un travail social. Elles enseignaient la couture et d'autres sujets tout comme dans un institut familial. Puis il y avait les séances de catéchisme.

A Moncton, Soeur Marie-Monique visite les écoles de la région de Moncton afin de prendre contact avec les jeunes et essayer d'éveiller en eux les vocations religieuses. Maintenant promotrice des vocations de la Congrégation des sœurs missionnaires du Christ-Roi, il lui faudra attendre quelques années avant de retourner en Afrique.

Pour cette missionnaire, les dangers de la brousse étaient minimes et elle s'était vite habituée au climat tropical.

"Ce n'est pas plus compliqué pour nous, en Afrique, de surveiller les serpents que pour les Canadiens de traverser la rue et de surveiller les feux rouges," de conclure la religieuse missionnaire.



Opération Beauté

Pour être belle, sachez quoi manger

Les jolies femmes savent que leurs habitudes alimentaires affectent leur façon de s'habiller, c'est pourquoi elles insistent sur un régime équilibré.

Heureusement que ces régimes ne sont pas nécessairement monotones. Comme le soulignent les diététiciens, les menus quotidiens pour adultes en bonne santé devraient inclure deux portions de produits laitiers, de même que deux portions de viande ou de poisson, quatre de pain entier ou de céréales et deux de légumes et de fruits.

Certains experts permettent même des collations entre les repas : carottes crues râpées, bâtons de céleri, quartiers de pommes ou feuilles de laitue. En grignotant ces aliments à basses calories, on se sent bien sans prendre de poids. Bien entendu, les régimes spéciaux doivent être approuvés par le médecin qui connaît l'âge et la condition physique de la personne.

Il faut aussi tenir compte de l'ossature d'une personne. Souvent, deux femmes ayant la même taille et le même

âge, suivent des régimes semblables et perdent le même poids. Bien que la balance indique un poids égal, l'une paraît beaucoup plus mince que l'autre. La différence est due à son ossature. Celle qui a une charpente plus large peut peser jusqu'à 9 livres de plus et paraître mince.

"Si vous ne savez pas à quelle catégorie vous appartenez — ossature petite, moyenne ou grande — fiez-vous à vos mensurations. Mesurez votre poignet. S'il a moins de 6 1/4 po., vous faites partie de la catégorie petite. Avec plus de 6 1/2 po., on vous considère comme grande. Maintenant consultez un tableau des poids. La petite ossature se trouvera dans le premier tiers des proportions énumérées; la plus grande, parmi les trois dernières.

Une fois votre calcul de beauté effectué et la consultation terminée, il faut passer à l'action : pour perdre deux livres par semaine, il vous faudra soustraire 1.000 calories par jour de votre menu habituel. Pour prendre du poids, il n'y a, bien entendu, qu'à ajouter 1.000 calories. Bonne chance !



Adoptez le "grignoting"

Pour conserver une jolie taille, faites comme l'actrice Eileen O'Neill, qui prend des collations à basses calories. C'est délicieux et bon aussi pour le teint.



Le bonnet "illusion"

Fin le cauchemar des cheveux poisseux après le bain de mer, oubliée la mise en plis qui ne tient pas sous le soleil avec ce ravissant bonnet à frisons de nylon double usage. Une doublure imperméabilisée amovible joue le rôle de bonnet de bain. Enlevez celle-ci et vos cheveux seront gentiment protégés du soleil trop ardent. Entre le dernier plongeon et la réunion du soir, vous aurez sans doute le temps de donner à votre chevelure le coup de brosse vivifiant.

Election de "Miss Ontario"

BRANTFORD, (PC) — Une jeune étudiante d'Ottawa, Liz Campbell, âgée de 20 ans, a reçu le titre de "Miss Ontario", au terme d'un concours tenu à Brantford. Elle participera maintenant au concours provincial.

"Miss Canada", qui aura lieu à Niagara Falls, en juillet.

Une jeune fille de Waterloo, Carol Ann Tenner, âgée de 24 ans, s'est classée seconde, tandis que Emily Williams, 22 ans, de Toronto, a terminé au troisième rang. Vingt jeunes filles participaient à ce concours provincial.

Quand vous exigez la perfection



L'ART DES PERRUQUES ET DES POSTICHES EST NOTRE SEULE SPECIALITE

Wig Creations International

1330 OUEST, RUE SHERBROOKE

845-1604

SHERBROOKE ET DE LA MONTAGNE
EXPERTS DANS LA MISE EN PLS DES PERRUQUES

À Maman - avec Amour



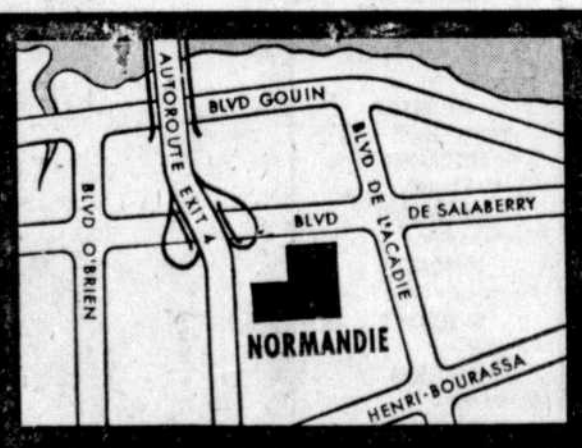
CENTRE D'ACHATS
Normandie

À LA FÊTE DES MÈRES, COMBLEZ-VA de cadeaux du NORMANDIE... le centre d'achats du nord de Montréal qu'elle préfère. Peu importe que vous vouliez lui dire votre amour avec des fleurs, du chocolat, un parfum, une jolie chose qu'elle aimera porter ou avoir. Le NORMANDIE a tout ce qu'une femme peut désirer. Et quelle commodité pour acheter des cadeaux! Trente-cinq magasins et un choix gigantesque de marchandises de qualité. Regardez la liste en bas, et notez combien de magasins, combien d'établissements-service de confiance sont représentés au NORMANDIE. Ces noms sont votre garantie de satisfaction... pour l'achat de vos cadeaux de la Fête des Mères... et pour toutes vos emplettes!



QUINCAILLERIE PASCAL

DOMINION	STEINBERG
ZELLER	WOOLWORTH
REITMAN	PHARMACIE NORMANDIE
ANNE FRANCES	DRAPERIES DU-BEAU
ROMAR LADIES' WEAR	CHARM'S SPORTSWEAR
GROVER	TOYS & CRIBS
LINGERIE CAMEO	TOWN-CRAFT MEN'S WEAR
CADEAUX GEMILI	ONE-HOUR MARTINIZING
AU COIN DES PETITS	PÂTISSERIE BANVILLE
AGNEW SURPASS	BROSSEAU MUSIC SHOP
LEWIS SHOES	CORDONNERIE DANNY
MONTREAL SHOE STORES	SALON PIERRE THIBAUT
LA BANQUE ROYALE DU CANADA	SALON DE BARBIER NORMANDIE
LAURA SECORD	LA BOUTIQUE DU SAC A MAIN
RESTAURANT NORTHVIEW	DESIREE MODES
NORMANDIE TOBACCO & STATIONERY	SELECT BOOK SHOP



OUVERT
JUSQU'À
9 H. 30
LES
JEUDIS
ET
VENDREDIS
SOIR

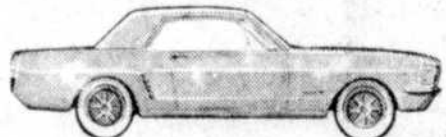
BOULEVARD DE SALABERRY et AUTOROUTE

IMPER D'ADOLESCENTE

à prix de réduction

Revisant manteau de popeline imperméable tout à fait dernier cri. De coupe droite, il est disponible avec ou sans capuchon et muni d'une glissière géante à l'avant. Choix de couleurs attrayantes. Tailles d'adolescente: 10 à 14x.

D'une valeur allant jusqu'à \$24.95! **\$12.99**



GAGNEZ UNE ELEGANTE MUSTANG '65 décapotable

Avec chaque achat, quel qu'en soit le montant, vous aurez une chance de gagner cette élégante "Mustang" '65. Venez la voir! Elle est en montre à l'intérieur du magasin.

Il est si facile d'ouvrir un compte chez Corbeil.

Carte Credito honorée.

CORBEIL
SUR LA PLAZA

Le grand magasin qui ne déçoit jamais celles qui recherchent le chic

6500, rue ST-HUBERT
Tél.: 279-4581

VU DE
WASHINGTONLe Nord des
USA, site de
la vraie
crise racialepar M. P. DEAN
exclusif à LA PRESSE

Le président Johnson parlait encore, mardi, du Vietnam, et le sujet traité jour après jour devient oppressant. J'ai négligé le Révérend Martin Luther King et je voudrais vous en parler un peu alors qu'il prêche contre la ségrégation dans le nord, à Boston plus exactement, et qu'il va également le faire à Chicago.

Ce n'est pas dans le sud qu'aura lieu la vraie explosion raciale, mais bien dans cette énorme métropole du nord. Les Noirs vont gagner leurs batailles légales dans le sud. Les lois qui les oppriment seront changées. Par amendements constitutionnels ou par vote du Congrès, ils pourront bientôt voter, manger n'importe où, dormir dans tous les hôtels, étudier dans toutes les écoles. La culpabilité des Etats américains est si grande qu'ils ne peuvent vraiment plus se défendre légalement. Ils ont déjà commencé, d'ailleurs, à perdre leur avantage législatif au Congrès.

Malgré la révolte du sénateur Dirksen, le sénat ne passera pas, à mon avis, d'amendement constitutionnel contre la décision de la Cour suprême pour forcer les législatures provinciales à donner aux citoyens l'égalité électorale personnelle avec le campagnard. Les citoyens se sont d'ailleurs révoltés contre la dictature rurale et, même s'il y a une convention constitutionnelle pour réaffirmer les droits des ruraux, les citoyens n'accepteront plus de se voir classer comme citoyens de deuxième classe, exploités par ces mêmes ruraux.

Donc, les alliés traditionnels des Sudistes, c'est-à-dire les représentants de circonscriptions locales, vont éventuellement perdre leurs sièges. Ainsi, les barrières légales contre les Noirs seront enlevées.

Mais les autres barrières, celles qui blessent encore le plus, resteront bien en place et c'est dans les grandes villes du nord où les restrictions légales n'existent presque pas, que le Noir s'aperçoit qu'il ne gagnera jamais sa bataille et qu'il s'est probablement battu en vain. Quand

ils se rendront compte de la situation, les Noirs exploseront par déception et désespoir.

La tragédie du Noir américain c'est qu'il veut être comme tout le monde plutôt que d'être "traité" comme tout le monde. La distinction est importante : le Noir américain ne demande pas d'être un étranger différent, mais respecté. Il veut être parfaitement intégré à la société américaine, ce qui, naturellement, est impossible. Ce n'est pas sa faute. Il est de couleur différente, ce qui le rend différent.

Il faudra beaucoup de temps

L'homme, comme tous les autres animaux, est effarouché par la différence. C'est une réaction purement instinctive. Nous avons beaucoup de ces réactions instinctives, mais nous avons appris à les maîtriser — nous modérons nos colères, nos ivresses et nos passions. Maîtriser ses passions, c'est être civilisé selon certains philosophes. Il faudra donc que les Blancs apprennent à ne pas réagir avec leur réserve instinctive quand ils voient un Noir. Ça prendra peut-être beaucoup de temps !

Une gentillesse qui apaise

Malheureusement, le Noir a appris que le Blanc gentil fait un effort pour être gentil. Le Noir a également appris que le Blanc civilisé est très préoccupé par le problème des relations entre les races. Les Blancs qui aident les démonstrations des Noirs le font par remords, par pitié, pour se faire pardonner les méfaits de leur race. Ils le font comme les religieux du Moyen-Age portaient des cilices.

Or, ceci apaise le Noir peut-être encore plus que l'hostilité des Blancs du Sud. Plusieurs Noirs, avec qui j'ai de très bonnes relations, me l'ont dit. Ils ne veulent pas que les Blancs les considèrent comme une "cause". Ils refusent d'être différents. Je parle, évidemment, des Noirs américains et non des Africains. Les Noirs américains, pour la plupart, ne se considèrent pas Africains. Ils soutiennent qu'ils sont Américains comme tous les autres Américains et ils ne peuvent vraiment pas l'être parce qu'ils sont différents : ils sont noirs et les autres sont blancs. Même si les Blancs pouvaient oublier cette question de couleur, les Noirs ne le pourraient pas.

C'est dans les grandes villes du Nord où il y a une réelle élite de Noirs — docteurs, avocats, banquiers, — que la confrontation entre les Noirs et les Blancs, la confrontation qui compte vraiment, a lieu. C'est à Chicago que le professeur noir s'aperçoit que ses collègues font un très grand effort pour le bien traiter. C'est là que le grand désespoir prend racine. Et une élite désespérée commet souvent des fautes plus sérieuses que la grande foule. La faute est de ne pas vouloir être soi-même. Les Noirs ne le veulent pas.

L'Australie envoie un bataillon de 800 hommes pour combattre les Vietcongs au Sud-Vietnam

(D'après Reuter, PA, AFP) —

Le premier ministre de l'Australie, Sir Robert Menzies, a annoncé hier soir que son pays enverra un bataillon d'infanterie en service actif au Sud-Vietnam. Une dépêche de Canberra précise que le gouvernement a pris cette décision à la suite d'une requête qui lui a été faite par le gouvernement du Sud-Vietnam.

Pour sa part, le premier ministre ajoute que la décision a été prise après consultation avec les Etats-Unis. Un bataillon comprend quelque 800 hommes. Le président Johnson a remercié l'Australie pour son geste qui fait suite à l'envoi antérieur d'un contingent de conseillers australiens non combattants. Ce sera le premier bataillon du Régiment royal australien qui se rendra au Vietnam. On sait qu'un autre bataillon australien se trouve déjà en Malaisie avec pour mission d'aider la police britannique et locale à repousser les incursions indonésiennes. Le premier contingent australien au Vietnam ne comprenait que 100 conseillers pour la guerre de guérilla.

Nouveaux contingents coreens

Malgré les démentis officiels, des informations non confirmées continuent à circuler sur l'envoi de contingents de la Corée du Sud à bien l'intention d'envoyer au Sud-Vietnam 15.000 hommes, comprenant en gros une division sur pied de guerre. M. Kumsung, ministre sud-coréen de la Défense, qui avait d'abord démenti purement et simplement ces informations, est revenu sur cette déclaration pour dire qu'il n'était pas encore temps de discuter de cet envoi d'hommes.

Les observateurs se demandent si le président Park Chung Hee ne profitera pas de son séjour à Washington pour annoncer l'envoi des troupes sud-coréennes, afin de donner plus d'éclat à la position résolument anticommuniste de la Corée du Sud, et au plein soutien apporté aux Etats-Unis.

Réunion de l'OTASE

Les conseillers militaires de l'Organisation du traité pour l'Asie du Sud-Est (OTASE) inaugureront leurs travaux à Londres aujourd'hui.

L'Organisation, qui groupe l'Australie, la Grande-Bretagne, la France, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, la Thaïlande et les Etats-Unis, entend d'une part, discuter des menaces d'une expansion de la guerre au Vietnam, et d'autre part de voir de quelle manière il est possible de parer à cette menace en coordonnant des plans militaires, et ce sans la participation de la France.

On sait, en effet, que la France a refusé de participer aux séances de deux jours qui débutent à Londres autrement que par le truchement d'observateurs.

Les conseillers de l'OTASE étudieront vraisemblablement l'urgence de remanier le traité de manière à mieux faire face à la menace de guerres de guérillas qui sévissent pré-

sentement au Sud-Est asiatique, notamment au Vietnam et en Malaisie. Il sera aussi probablement question du différend frontalier indo-pakistanaï dans la région de Kutch, de même que de la possibilité d'obtenir le concours d'un plus grand nombre de pays pour combattre le communisme dans tout le Sud-Est asiatique.

On sait qu'au début du mois, M. Maxwell Taylor, ambassadeur des Etats-Unis au Vietnam, a dit à un journal vietnamien qu'on comptait actuellement plus de 3.000 militaires non américains au Vietnam et qu'il y avait lieu de croire que 37 nations fournissent ou sont sur le point d'apporter leur appui aux Etats-Unis dans cette région.

Le bruit court que la Nouvelle-Zélande enverrait elle aussi des troupes. Entre-temps, l'escalade se poursuit. Les USA ont effectué 13 raids au Nord-Vietnam hier. Ils ont par ailleurs coulé cinq vedettes lance-torpilles. Aujourd'hui, une armée de plus de 1.000 soldats sud-vietnamiens tente de refouler une unité vietcong le long du fleuve Mékong vers la mer de Chine.

La commission des
tarifs désapprouve
l'accord sur l'auto

WASHINGTON. (UPI, PC) — La Commission des tarifs a affirmé hier que l'accord canado-américain sur l'auto négocié au début de l'année était contraire à la politique suivie par les Etats-Unis en matière commerciale depuis près d'un demi-siècle.

La Commission a précisé que, depuis 1923, les Etats-Unis sont demeurés fidèles au principe de ne pas consentir de concessions tarifaires à un pays sans accorder les mêmes avantages aux autres, ajoutant que l'accord actuel violait les engagements américains envers 60 pays membres du GATT.

L'accord a été signé en janvier par les deux pays, avec la ferme appui du président Lyndon Johnson. Mais il doit être ratifié par le Congrès avant d'entrer en vigueur.

Deux sons de cloche

Les géants de l'industrie américaine de l'automobile ont exprimé leur satisfaction hier au sujet de cet accord et dénoncé l'attitude des fabricants indépendants de pièces.

Témoignant devant le comité du budget de la Chambre des représentants, M. James M. Roche, vice-président de la General Motors, a déclaré que la production d'autos, tant américaine que canadienne, augmentera par suite de l'accord. Puis il a rejeté l'allégation que cet accord constituait un changement radical dans la politique commerciale des Etats-Unis. M. Roche a affirmé que la situation des industries canadienne et américaine de l'auto était un cas unique en son genre et que l'accord en question ne faisait que confirmer cette situation particulière.

Les porte-parole pakistanais ont déclaré, de leur côté, que leurs troupes ont remporté une victoire facile sur les forces indiennes au cours d'une bataille qui a duré quatre jours et qui s'est terminée par l'occupation par le Pakistan de l'oasis de Kutch dans la région de Kutch.

L'Inde confirme
De son côté, l'Inde a confirmé que ses soldats s'étaient retirés de Kutch et a accusé le Pakistan d'avoir tenté de se préparer à une nouvelle offensive.

Presque tous les combats se sont déroulés de nuit car de jour, la température atteignait 120 degrés et parce que, dans cette région désertique, tout mouvement de troupe pouvait être décelé par l'adversaire. Chaque camp prétend avoir infligé des pertes sérieuses aux troupes ennemies mais chaque camp prétend aussi que l'adversaire exagère quand il parle du nombre d'ennemis qu'il a tués.

Des observateurs occidentaux croient que l'Inde n'attaque divers points frontaliers dans l'espoir de se venger de la perte de Kutch.

Le major général Tikka Khan, un Pakistanais, soutient que ses troupes ont tué 350 Indiens depuis le 9 avril, et qu'elles ont fait 45 prisonniers. Selon lui, seulement 20 soldats pakistanais ont été tués. Toutefois, un porte-parole de l'armée indienne a déclaré que 300 Pakistanais avaient été tués, blessés ou capturés et que ses troupes n'avaient perdu que 65 hommes.

Tout semble indiquer que dans la région de Kutch, ce sont deux armées de 30.000 chacune qui se font face. Ces armées devraient effectuer des manœuvres de recul lorsque dans quelques semaines les pluies apportées par la mousson rendront la région impraticable.

On s'est accusé de part et d'autre d'utiliser les armes fournies par les Etats-Unis comme aide militaire, mais le Pakistan, comme l'Inde, a nié se servir de ces armements.

De Floride, un réseau de "call girls" rayonnait dans vingt autres Etats
COCO, Floride. (PA) — Un vaste réseau de "call girls" qui fonctionnait comme une véritable maison d'affaires avec un fichier donnant les renseignements détaillés sur les clients, vient d'être mis à jour dans la région environnant les installations spatiales de Cap Kennedy, a déclaré hier le shérif de la région.

Le réseau possédait même un service de références impliquant des douzaines de villes dans une vingtaine d'Etats de sorte que les "clients" pouvaient en toute sécurité trouver des prostituées quand ils se rendaient dans ces villes, a révélé le shérif Leigh Wilson.

Quatre calepins noirs et un fichier ont été découverts dans une remorque stationnée à Merritt Island, centre spatial d'où partira le premier Américain vers la lune. La police a mis la main sur ces dossiers en se rendant à l'île pour effectuer une arrestation. M. Wilson a dit que les dossiers contenaient les noms de 300 clients de la région de Cap Kennedy, la description de leurs goûts, de leurs désirs particuliers, le nom de leur employeur et même le prix qu'ils étaient prêts à payer.

Le shérif a refusé de révéler le moindre nom mais il a précisé que les prostituées "travaillaient" dans des motels, des appartements et même dans des résidences privées. Une des filles, a-t-il dit, a déjà fait \$300 en deux heures. Il a pu



Téléphoto UPI

Démentis catégoriques

Des ministres, des prêtres et des religieuses ont convoqué hier une conférence de presse à Washington pour démentir les allégations du représentant républicain de l'Alabama, M. William Dickinson, selon lesquelles les participants de la marche Selma-Montgomery s'entretient livrés tout le long du trajet à des orgies sexuelles, à l'ivresse et à l'immoralité. Ci-dessus, soeur Marie-Leoline, de Kansas City, et le rév. Dom Orsini, de Pittsburgh, apportent un démenti catégorique à ces propos jugés diffamatoires.

Négociations entre le Pakistan et
l'Inde en vue d'un cessez-le-feu

LA NOUVELLE-DELHI. (Reuter, PA, UPI) —

Des pourparlers ont lieu actuellement en vue d'un cessez-le-feu entre les forces indiennes et pakistanaises dans la région contestée de Kutch, a déclaré aujourd'hui à la Nouvelle-Delhi un porte-parole officiel indien. Il a précisé que les pourparlers se déroulaient au moyen d'intermédiaires. Le porte-parole a refusé de donner plus de détails.

En réponse à une question au sujet d'une réaction favorable de la part de l'Inde vis-à-vis une initiative britannique tendant à instaurer un cessez-le-feu, le porte-parole a déclaré ne rien savoir sur ce point.

Les porte-parole pakistanais ont déclaré, de leur côté, que leurs troupes ont remporté une

LA NOUVELLE-DELHI. (Reuter, PA, UPI) — Des pourparlers ont lieu actuellement en vue d'un cessez-le-feu entre les forces indiennes et pakistanaises dans la région contestée de Kutch, a déclaré aujourd'hui à la Nouvelle-Delhi un porte-parole officiel indien. Il a précisé que les pourparlers se déroulaient au moyen d'intermédiaires. Le porte-parole a refusé de donner plus de détails.

En réponse à une question au sujet d'une réaction favorable de la part de l'Inde vis-à-vis une initiative britannique tendant à instaurer un cessez-le-feu, le porte-parole a déclaré ne rien savoir sur ce point.

Les porte-parole pakistanais ont déclaré, de leur côté, que leurs troupes ont remporté une

LA NOUVELLE-DELHI. (Reuter, PA, UPI) — Des pourparlers ont lieu actuellement en vue d'un cessez-le-feu entre les forces indiennes et pakistanaises dans la région contestée de Kutch, a déclaré aujourd'hui à la Nouvelle-Delhi un porte-parole officiel indien. Il a précisé que les pourparlers se déroulaient au moyen d'intermédiaires. Le porte-parole a refusé de donner plus de détails.

En réponse à une question au sujet d'une réaction favorable de la part de l'Inde vis-à-vis une initiative britannique tendant à instaurer un cessez-le-feu, le porte-parole a déclaré ne rien savoir sur ce point.

Les porte-parole pakistanais ont déclaré, de leur côté, que leurs troupes ont remporté une

LA NOUVELLE-DELHI. (Reuter, PA, UPI) — Des pourparlers ont lieu actuellement en vue d'un cessez-le-feu entre les forces indiennes et pakistanaises dans la région contestée de Kutch, a déclaré aujourd'hui à la Nouvelle-Delhi un porte-parole officiel indien. Il a précisé que les pourparlers se déroulaient au moyen d'intermédiaires. Le porte-parole a refusé de donner plus de détails.

En réponse à une question au sujet d'une réaction favorable de la part de l'Inde vis-à-vis une initiative britannique tendant à instaurer un cessez-le-feu, le porte-parole a déclaré ne rien savoir sur ce point.

Les porte-parole pakistanais ont déclaré, de leur côté, que leurs troupes ont remporté une

LA NOUVELLE-DELHI. (Reuter, PA, UPI) — Des pourparlers ont lieu actuellement en vue d'un cessez-le-feu entre les forces indiennes et pakistanaises dans la région contestée de Kutch, a déclaré aujourd'hui à la Nouvelle-Delhi un porte-parole officiel indien. Il a précisé que les pourparlers se déroulaient au moyen d'intermédiaires. Le porte-parole a refusé de donner plus de détails.

En réponse à une question au sujet d'une réaction favorable de la part de l'Inde vis-à-vis une initiative britannique tendant à instaurer un cessez-le-feu, le porte-parole a déclaré ne rien savoir sur ce point.

Les porte-parole pakistanais ont déclaré, de leur côté, que leurs troupes ont remporté une

Wilson
lance un
appel à
la Chine

ROME (Reuter, AFP) — Le premier ministre Wilson de Grande-Bretagne a lancé aujourd'hui un appel à la Chine pour lui demander d'adopter une attitude plus constructive à l'égard des troubles qui sévissent au Sud-Est asiatique.

L'homme d'Etat s'est également inquiété de "la division économique de l'Europe en deux marchés, soit le Marché commun et l'Association économique de libre échange", et a dit qu'à Vienne, le mois prochain, la Grande-Bretagne ferait des propositions en vue de favoriser le rapprochement de l'Association et du Marché commun.

M. Harold Wilson parlait à une conférence de presse tenue à l'issue de sa visite officielle en Italie aujourd'hui. Il s'est dit confiant que la Chine accepterait de participer à une conférence patronnée par la Grande-Bretagne et la Russie, et ayant pour but d'étudier le problème du Cambodge, un pays voisin du Vietnam.

Peu avant la conférence de presse, M. Wilson avait obtenu une audience auprès du pape et il avait signé le communiqué officiel contenant un compte rendu de ses entretiens avec le président du Conseil italien, M. Aldo Moro.

Voici les points essentiels de ce communiqué :

1) Les deux gouvernements soulignent "la grande importance qu'ils attachent au maintien de la force et de la cohésion de l'Alliance atlantique". Ils vont poursuivre l'étude des méthodes les plus propres à "développer l'indépendance nucléaire à l'intérieur de l'Alliance", notamment "la proposition avancée par le gouvernement britannique en décembre 1964 pour une force nucléaire atlantique".

2) En ce qui concerne le Vietnam, les deux gouvernements reconnaissent que "leurs vues coïncident largement et ont primé l'espoir qu'une solution pacifique interviendra, et que le Nord-Vietnam ainsi que ses partenaires répondront aux initiatives récentes prises dans ce but. Ils se sont félicités de la possibilité d'une conférence sur le Cambodge, conférence qui pourrait contribuer à la paix et à la stabilité dans cette région".

3) Le communiqué déclare que "le gouvernement italien a toujours considéré comme extrêmement désirable la participation britannique à la construction de l'Europe".

D'autre part, les deux gouvernements "ont confirmé l'importance qu'ils attachent à l'opportunité de renforcer les liens entre la Communauté économique européenne et l'Association économique de libre échange". Le premier ministre britannique "a informé le président du Conseil italien de l'initiative prise par le gouvernement de Sa Majesté, en vue de réduire le fossé entre les deux organisations, et le président du Conseil italien s'est félicité de cette initiative".

4) En ce qui concerne la coopération économique, les deux chefs de gouvernement se sont mis d'accord pour donner des instructions "pour l'étude des possibilités de coopération bilatérale anglo-italienne dans le domaine de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire". Enfin, une "attention spéciale a été accordée aux possibilités de coopérations dans le domaine aéronautique".

Les citoyens de Saint-Pierre-et-Miquelon
réclament le rappel des policiers français

ST-PIERRE-ET-MIQUELON. (PC) —

Un contingent additionnel de 65 policiers militaires était hier soir en route de Halifax aux îles françaises Saint-Pierre-et-Miquelon, dont les habitants menaçaient de reprendre la grève générale en signe de protestation advenant le débarquement de ce contingent.

Les policiers, venus de Paris à Halifax à bord d'un aéronef d'Air France, complétaient le parcours à bord de la frégate française "Commandant Bourdais", qui a quitté Halifax en fin d'après-midi hier. Le trajet jusqu'aux îles est de 24 heures.

Une grève générale, qui avait paralysé toute la vie industrielle de ces îles situées à 10 milles au large de la côte sud de Terre-Neuve, a pris fin hier après que 600 citoyens eurent marché sur la résidence du gouverneur.

Ils ont exigé le rappel de 65 policiers débarqués samedi soir avec jeep, camions et armes. M. Albert Penn, ancien vice-président du Conseil général, avait dirigé la manifestation, qui avait pour but d'appuyer les représentations du maire Joseph Lehuenn afin d'obtenir le rappel des forces policières spéciales en France. M. Penn

devait finalement parler à la foule, devant le bureau du maire, et la convaincre de mettre fin à la grève.

M. Penn a déclaré que la grève reprendrait si la police n'était pas rappelée dans un délai raisonnable et qu'elle reprendrait également en cas de débarquement de nouveaux effectifs.

Rappel du gouverneur Herry

Un comité conjoint comprenant le maire, le conseil municipal, plusieurs membres du Conseil général et des représentants syndicaux, a adressé un appel au premier ministre français, M. Georges Pompidou, pour qu'il ordonne le rappel et de la police et du gouverneur Jacques Herry.

Le comité jette le blâme sur le gouverneur Herry, l'accusant d'avoir provoqué les troubles en demandant l'envoi des forces policières de Paris. Le gouverneur prétend avoir été menacé par suite du refus d'aug-

mentation de salaire essuyé par les débardeurs, qui ne gagnent que \$4 par jour. Selon le comité, tout le trouble se trouve "dans l'imagination du gouverneur, qui a lui-même contribué par ses hésitations et ses subterfuges à créer un climat confus".

Dans un autre message au ministre Louis Haquinot, le maire Lehuenn déclare que "ce territoire est demeuré fidèle à la France pendant plus de trois siècles et ne méritait pas cette mesure disciplinaire". Il ajoute qu'il décline toute responsabilité relativement aux conséquences, inévitables, qui pourraient s'en suivre et demande que la situation soit considérée avec soin.

Les policiers formant le nouveau contingent n'étaient pas armés au moment où ils sont débarqués de l'aéronef à Halifax.

Avec leur arrivée, le nombre des policiers dans les îles atteindra 152, y compris les 20 policiers locaux.



Téléphoto PA

En route vers des lieux plus sereins

Des ressortissants américains évacués de la République Dominicaine approchent de San Juan, Porto-Rico, à bord du vaisseau "Wood County". Les Etats-Unis ont débarqué quelque 500 "marines" à

Saint-Domingue pour protéger les citoyens américains et étrangers et les évacuer si nécessaire, à cause de la révolte sanglante qui se poursuit depuis cinq jours dans cette république des Antilles.

C'est un coup communiste, disent des réfugiés de Saint-Domingue

d'après PA, PC, UPI, AFP

Des ressortissants américains évacués de la République Dominicaine ont dit aujourd'hui que certains Dominicains considèrent la révolte dans ce pays comme une tentative pour installer un autre régime communiste dans les Antilles.

"Tout le monde dit que les communistes sont derrière ce coup d'Etat", a déclaré George L. Rankin, qui en était à son 19e voyage en République Dominicaine. Ses amis dans ce pays, tant américains que dominicains, savaient depuis longtemps qu'une révolution se préparait, a-t-il ajouté en arrivant à Miami à bord d'un avion qui le ramenait de Porto-Rico, où

il avait été évacué par bateau de Saint-Domingue.

Une demi-douzaine d'autres réfugiés arrivés en même temps se sont dits d'accord avec Rankin. "Nous savions que cela s'en venait", a dit Jose Balboa, un réfugié cubain travaillant comme capitaine pour Dominican Airlines. "Ce n'était qu'une question de temps. C'est la répétition de Cuba."

Des Canadiens parmi les réfugiés

Sept Canadiens ont été évacués jusqu'à maintenant de Saint-Domingue, a-on révélé à Ottawa. En tout 160 citoyens canadiens sont enregistrés à

l'ambassade canadienne dans cette république, dont 47 dans la capitale.

En plus des sept, quelques femmes et enfants d'employés de l'ambassade ont été dirigés sur Porto-Rico. Les Canadiens n'ont pas reçu l'ordre de quitter la république, mais peuvent le faire volontairement en utilisant les moyens de transport fournis par les Etats-Unis.

Ainsi, certains Canadiens ont été évacués par des hélicoptères américains directement de l'hôtel El Ambassador, où se tenait un congrès. M. et Mme S. G. Burkett, de Toronto, et M. et Mme Gordon Ramsay, de Nassau, sont au nombre des

Canadiens évacués jusqu'à maintenant.

Les balles pleuvaient

Des réfugiés américains ont raconté, à Miami et à San Juan, qu'ils avaient dû ramper sur les mains et les genoux pour échapper aux balles dans la capitale déchirée par la guerre civile. Ils ont raconté les heures épuisantes qu'ils ont passées à fuir de Saint-Domingue.

Ainsi l'avocat newyorkais Charles Carroll et sa femme, qui étaient là-bas en touristes, ont dû ramper jusqu'à l'hôtel El Ambassador pour échapper aux balles des factions adverses. "Ce fut la pire expérience

de notre vie", a dit Carroll. D'autres touristes ont dit avoir été terrorisés par de jeunes "rebelles" qui faisaient pleuvoir les balles de tous côtés. Plusieurs ont dû se précipiter à plat ventre ou fuir à toutes jambes alors que les balles sifflaient autour de l'hôtel. Aucun Américain n'a heureusement été atteint.

Le Père Jesus Nuevo, qui a visité deux hôpitaux dimanche dernier, a vu 16 morts et environ 150 blessés.

La plupart des réfugiés évacués étaient des Américains, mais il y avait également des Cubains, des Anglais, des Canadiens et des Jamaïcains dans le groupe.

Le commerce
américain
et la Chine

WASHINGTON (AFP) —

La Chambre de Commerce des Etats-Unis a approuvé hier à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement "d'ouvrir plus effectivement les moyens de communication avec le peuple de la Chine continentale".

Cette résolution a été adoptée à l'issue de la conférence annuelle de l'organisme, à Washington.

L'an dernier, dans les mêmes circonstances, la Chambre de Commerce des Etats-Unis s'était prononcée en faveur d'un certain assouplissement des restrictions au commerce avec les pays communistes. La résolution adoptée hier reflète le désir de nombreux industriels américains, et en particulier ceux de la Côte du Pacifique, de ne pas voir l'immense marché chinois leur échapper complètement.

La Chambre de Commerce a toutefois approuvé le gouvernement dans son refus de reconnaître le gouvernement de Pékin et d'accepter son entrée aux Nations unies.

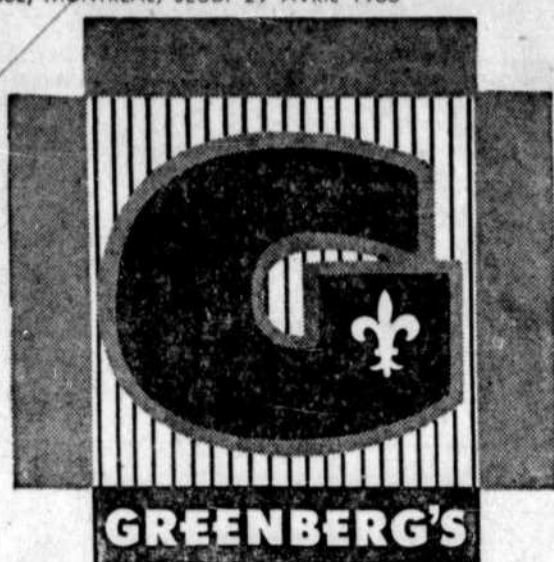
La résolution déclare : "L'un de nos objectifs à long terme devrait être une Chine libre et démocratique sur le continent asiatique. A cette fin, nous demandons avec insistance au gouvernement des Etats-Unis d'étudier les moyens d'ouvrir plus effectivement les voies de communication avec le peuple de la Chine continentale."

SOYEZ PROTEGEZ CONTRE
LES RAYONS TROP ARDENTS DU SOLEIL...
commandez dès maintenant les
AUVENTS DE TOILE
LES PLUS SILENCIEUX,
LES PLUS FRAIS,
LES PLUS DECORATIFS

Fabrication sur mesures et
choix d'étoffes

POUR ESTIME
GRATUIT 866-6855

Cie d'AUVENTS des MARCHANDS
24 Rue St-Paul Est, MONTREAL



7 JOURS 88¢

JEUDI-VENDREDI-SAMEDI

VIENNENT D'ARRIVER!
Pantalons tout usage
POUR HOMMES, TISSÉS
2 PLIS, CARREAUTES

- INFROISSABLES
- FILS TEINTS
- GARNITURES DE CUIRETTE
SUR LES POCHES

Achat spécial! Durable, belle apparence, infroissable tissu à carreaux, avec 4 poches garnies de cuirette, revers finis et loupes pour ceinture.
GRANDEURS: 30 à 42

VALEUR REG. de 4.98!
\$2.

CHEMISES "T" POUR ENFANTS

2 pour **88¢**

CHEMISES "T" POUR HOMMES EN BALBRIGGAN ET CALEÇONS DE BROADCLOTH

A très bas prix!

CHEMISES "T" POPULAIRES en "Balbriggan" avec encolure bateau et manches courtes, pouvant être portées comme chemises "T" ou comme maillots de corps. Blanc seulement. Grandeurs: P - M - G.

CALEÇONS BOXEURS EN BROADCLOTH DE QUALITÉ "SANFORIZED" - coupe ample, type visse ballon, taille avec élastique, couleurs et imprimés assortis. GRANDEURS: P-M-G.

ch. **88¢**

JEANS EN DENIM POUR GARÇONS ET FILLES

- 100% coton, pré-rétréci.
- Style boxer.
- Lavable.

Jeans en denim pour enfants, de longue durée, élastique à la taille, poches à pincettes, braguette à fermeture-éclair pour le modèle de garçons seulement.

Couleurs: (Garçons) Charcoal, bleu, (Filles) Rouge, turquoise, marine, bleu clair.
Grandeurs: 1 à 4. Rég. 59¢ ch. Grandeurs: 3 à 6x

GREENBERG'S
CELEBRE SA
47^e ANNEE
1918-1965

**Nylons
Sans Couture
1^{ère} Qualité!**

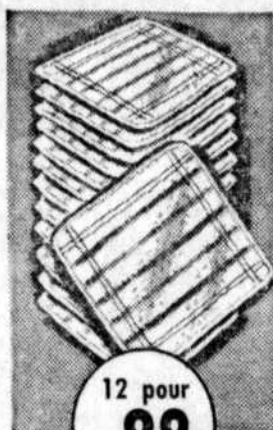


GRANDEUR: 30" x 81"

CH.
88¢

PANNEAUX DE RAYONNE TAILLEUR...

Très bonne qualité de rayonne, confection experte, qualité de drapage excellente. Bord de 2" au haut, 4" au bas, 1" sur les côtés. Couleur blanc seulement.
GRANDEUR: 30" x 81". REG. 1.29



12 pour
88¢

DEBARBOUILLETES EN RATINE

Première qualité de ratine épaisse avec dessin à rayures multicolores. Faites au Canada.
GRANDEUR: 10" x 10". REG. 12 POUR \$1.20



6 pour
88¢

SERVIETTES EN RATINE

Grandeur pratique pour les enfants ou pour la cuisine. Rayures multicolores sur fond blanc.
GRANDEUR: 14" x 25". REG. 6 POUR \$1.14



4 pour
88¢

LINGES A VAISSELLE DE TOILE

Pure toile pour séchage rapide; ne laisse aucune charpie, durable. Rayures multicolores attrayantes.
GRANDEUR: 16" x 28". REG. 4 POUR \$1.16



8 pour
88¢

GRANDES LAVETTES A VAISSELLE

Tricot ferme pour longue durée. Couleurs assorties, patrons à carreaux.
GRANDEUR: 14 1/2" x 14 1/2". REG. 8 POUR \$1.20

JOLIE LINGERIE POUR DAMES A PRIX D'AUBAINE!



paire
88¢

PANTOUFLES EN VINYLE POUR DAMES

REG. 1.98

Confortables, modèles régulier ou genre "bottillon", de couleurs. Semelles de véritable cuir. Seulement 3 des modèles sont illustrés.

GRANDEURS: P-M-G

PYJAMAS BRODES Pour DAMES

REG. 2.98

\$1.88

Très jolis pyjamas en coton d'entretien facile; veste à manches courtes, col garni de liséré et de broderie contrastante, panneau brodé à l'avant. Pantalons longs à taille élastifiée. Rose ou bleu. Grandeurs: P-M-G.

PEIGNOIR DE STYLE "EMPIRE"

REG. 4.98

Peignoir de style "Empire", en coton satiné peigné, devant boutonné, garni d'un noeud à la taille, manches au-dessus du coude, encolure ronde. Dans un choix d'imprimés multicolores. Grs.: P-M-G.

ENSEMBLE DE PEIGNOIR POUR DAMES

REG. 3.98

* Peignoir * Robe. Idéal pour donner en cadeau ou pour vous payer un caprice! Délicat tricot d'acétate, modèle tel qu'illustré avec des empiècements plissés et de courtes manches boutonnées. Rose ou bleu. Grs.: P-M-G.

\$2.88

UTILISEZ

LE PLAN "MISE-DE-COTE" GREENBERG.

Un léger dépôt retiendra la marchandise de votre choix.

3/88¢
paires

- Nylons de toute première qualité!
- Extrêmement fins "Micro-Mesh"
- 400 aiguilles, 15 denier
- Les plus nouvelles couleurs de la saison
- Toutes grandeurs de 8 1/2 à 11

GREENBERG'S

16 MAGASINS
DANS LA
PROVINCE

6775 ST-HUBERT
6507 ST-HUBERT

906 E. STE-CATHERINE
1565 E. MT-ROYAL

4207
WELLINGTON

CENTRE D'ACHATS
MAISONNEUVE

CENTRE D'ACHATS
BOULEVARD

CENTRE D'ACHATS
NORMANDIE

CENTRE D'ACHATS
PLACE VERSAILLES

2 A QUÉBEC
LEVIS
GRANDY
ST-BASILE
ST-JEAN
ST-JEROME

CAMPING ET CARAVANING



Affluence considérable au Centre Sauvé

L'exposition "Camping et Famille", qui se poursuivra jusqu'à dimanche soir, a déjà accueilli près de 30.000 visiteurs, au Centre sportif Paul-Sauvé. Demain, la journée sera consacrée aux richesses naturelles et le président d'honneur sera M. René Lévesque. Dimanche, la journée de la famille sera sous la présidence de M. Emile Lafrance, ministre provincial de la Famille et du Bien-être social.

Qui l'eût cru?

L'essiez-vous cru? Un communiqué en provenance d'une compagnie européenne de gaz propane, et non la moindre puisqu'il s'agit de Primus, nous informe que la Québec l'emporte sur sa province voisine, l'Ontario, par le nombre de campeurs!

Un éminent personnage de cette maison, M. T. E. Squires, responsable du service des recherches, déclare que les ventes effectuées au Québec, au cours du printemps et de l'été, dépassent largement celles de la province-sœur.

M. Squires ne s'explique pas lui-même cette popularité, mais croit que deux facteurs principaux en sont la cause: les Canadiens français aiment mieux la vie primitive que leurs compatriotes de langue anglaise; en second lieu, M. Squires semble convaincu que le bleu azur des appareils Primus est la couleur préférée des campeurs de la belle province.

L'ATCCQ publiera sous peu d'éloquentes statistiques

En dépit du fait que les terrains de camping soient recouverts de neige durant l'hiver et qu'une solitude complète y règne, le conseil d'administration de l'Association des terrains de camping et de caravanning du Québec a poursuivi ses activités, en vue de promouvoir, auprès des amateurs de plein air, les avantages de fréquenter les terrains de l'ATCCQ.

Selon M. G.-E. Côté, qui nous a remis cette déclaration de statistiques sont à l'étude, en 1964, les 1.486 milles carrés de forêts et de lacs du parc de Prince-Albert recelent une faune d'une grande richesse. Les dix-huit parcs nationaux du Canada sont aussi bien connus à l'étranger qu'ils le sont des millions de Canadiens qui s'y rendent chaque année. De

"Le Wigwam" est mort; Vive "Le feu de camp"

(J.L.) — Une nouvelle revue, qui paraîtra cinq fois par année, de mai à septembre, vient d'être lancée par M. Pierre-A. Viau, campeur lui-même. M. Viau nous présente le premier numéro de "Le feu de camp", qui remplacera officiellement "Le Wigwam", organe officiel du Camping Club du Canada, disparu depuis que la Fédération canadienne de camping et de caravanning a collaboré à un autre mensuel de plein air.

"Le feu de camp" s'adresse en premier lieu aux nouveaux campeurs et caravanes. Ceux-ci trouveront, dans les quelques vingt pages du premier numéro, suffisamment de renseignements pour tenter la grande aventure. Les collaborateurs de "Le feu de camp" totalisent une centaine d'années d'expérience, dont assez rompus au nomadisme pour orienter leurs concitoyens vers les grands espaces. On aurait tort de ne pas faire confiance en des hommes de la trempe d'un Gérard Poupart, d'un Bernard Foucart ou encore d'un Pierre-Paul Bouchard,

de même qu'on se priverait sûrement de bons moments en ne lisant pas les intéressants récits de Mme Durocher et de Mlle Suzanne Larocque.

En somme, "Le feu de camp" est bien fait et agréablement présenté. Nous brûlons déjà de lire les prochains numéros.

Aménagement d'un nouveau parc national très bientôt

Au printemps ou au début de l'été, on se mettra à la recherche d'un emplacement propice à l'aménagement d'un nouveau parc national en Saskatchewan. C'est ce qu'ont annoncé l'honorable Arthur Laing, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, et l'honorable J.M. Cullen, c.r., ministre des Ressources naturelles de la Saskatchewan.

Trois régions, celle des Collines Cypress dans le sud-ouest de la Saskatchewan, et celles de Val-Marie et du lac de la Dernière Montagne, feront l'objet d'une étude conjointe par les membres de l'administration fédérale et provinciale des parcs. Si l'on trouve un emplacement qui convienne à l'aménagement d'un parc national et qui sied aux deux gouvernements, la Saskatchewan pourra alors remettre le terrain à l'administration des parcs nationaux, qui veillera à l'aménagement de ce dernier en vertu de la Loi sur les parcs nationaux.

Il existe déjà en Saskatchewan un parc national, celui de Prince-Albert, qui fut établi en 1927. Les 1.486 milles carrés de forêts et de lacs du parc de Prince-Albert recelent une faune d'une grande richesse. Les dix-huit parcs nationaux du Canada sont aussi bien connus à l'étranger qu'ils le sont des millions de Canadiens qui s'y rendent chaque année. De

"Camping et Famille", une expo à caractère hautement éducatif

De la cuisine de plein air à l'escalade, campeurs chevronnés et néophytes trouveront, au 4e salon provincial, plus qu'il n'en faut pour partir à la conquête des grands espaces

(Par J.L.) — A l'instar de la capitale française, la métropole canadienne deviendra, dans un avenir rapproché, le point de mire des activités de plein air du Canada. En effet, aucune autre ville du pays ne présente un salon de camping et de caravanning aussi complet que Montréal, de sorte que bon nombre de gens se demandent si l'exposition "Camping et Famille" ne revêt pas un caractère plutôt national que provincial.

On a sûrement raison de s'interroger sur l'envergure que prend, d'année en année, ce salon de plein air, lorsqu'on sait qu'en 1962 la première présentation d'une exposition de camping par le Père Marcel de la Sablonnière attirait déjà quelque 25.000 visiteurs. Il y a quatre ans, ce succès était foudroyant et au-dessus de toute espérance.

Aujourd'hui, l'enthousiasme est encore plus grand, le nombre d'adoption du plein air s'accroissant à un rythme accéléré. Au cours des deux premières journées du salon 1965, environ 19.000 personnes ont envahi le Centre sportif Paul Sauvé, où l'expo sera présentée au public jusqu'à dimanche soir, le 2 mai.

Oeuvre éducative

Un tel succès n'est pas dû à un simple concours de circonstances, mais le résultat de trois années de recherches, de travail acharné et d'étroite collaboration entre les organisateurs et leurs exposants. Comment alors expliquer cette fréquentation massive en dépit des joutes éliminatoires pour la coupe Stanley?

Créateur, metteur en scène, animateur et réalisateur tout à la fois de "Camping et Famille", le Père "Sablon" — comme l'appellent les jeunes du Centre Immaculée-Conception qu'il dirige — a placé le camping et le caravanning quebecois dans un contexte familial, dès le début. Mais il s'est aventuré beaucoup plus loin en exigeant des autorités qu'elles inscrivent le plein air au nombre des activités touristiques de la belle province.

Le succès de "Camping et Famille" tient presque exclusi-

vement à son caractère éducatif. D'ailleurs c'était l'un des premiers buts de son créateur, qui réunissait, dès 1962, tous les organismes gouvernementaux, provinciaux, régionaux et locaux sous un même toit en leur demandant de conjuguer leurs efforts. Le Père "Sablon" a mis tout le monde dans le coup. Et le coup a porté!

Il a si bien porté que l'événement annuel reçoit aujourd'hui l'appui de trois ministères provinciaux: celui du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, celui des Richesses naturelles et celui de la Famille et du Bien-être social. Les autorités fédérales sont représentées par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être, et par deux organismes importants, l'Office National du Film et l'Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada.

A la portée de tous

Le camping est à la portée de tous et il est facile de vérifier cette affirmation en rendant visite au salon. En effet, quel de plus indiqué que la pratique de la culture physique au saut du lit, avant une journée de plein air? Des gymnastes spécialisés vous le prouveront tous les soirs. Comment monter et démonter votre tente? Les exposants feront des démonstrations qui sauront vous convaincre. Quels vêtements porter en camping? Un défilé d'élégance vous rassurera.

Les enfants s'habitueront-ils à la vie de plein air? A cette question et à tant d'autres, M. et Mme Lucien Barré et leurs enfants, Pierre, Marjorie et Vivian, cette extraordinaire famille du camping dissiperont toutes vos inquiétudes.

Et les loisirs en camping? Allez voir Paul Larue au rocher et emmenez-y vos enfants. Ceux-ci seront enchantés de grimper et de redescendre en rappel et tenteront peut-être l'expérience tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas réussi. Pour leur peine, on leur remettra une attestation d'escalade.

Que pensez-vous du tir à l'arc? La Fédération des Ar-

chers du Québec vous livrera tous les secrets — ou à peu près — de ce sport de plein air. Pour les "vieux", il y a la pétanque, ce jeu de boules particulièrement goûté des Marseillais. Mais le populaire Jean Rafa, qui a implanté la pétanque au Canada, était l'homme tout désigné pour l'enseigner à ses concitoyens, entre deux chansons en choeur.

Si la cuisine en plein air vous intrigue et refroidit votre désir d'évasion vers les grands espaces, n'hésitez pas à consulter les cuisiniers, à l'extérieur de l'édifice, pendant que les enfants feront une visite d'amitié aux animaux du Zoo de St-Eduard.

"Camping et Famille" est un véritable salon de plein air. Un salon si bien meublé dans l'ensemble qu'on oublie presque les bibelots encombrants. Précisons toutefois que ceux-ci ont



LA BIBLIOTHEQUE DU campeur

Au moment où le Centre de Loisirs de l'Immaculée-Conception lance son 4e Salon de Camping, Caravanning et Plein Air au Centre Paul Sauvé du 23 avril au 2 mai prochain, on ne peut s'empêcher de rappeler les deux excellentes publications sur la vie au grand air, celles de Bernard Foucart et Jean-Paul Denis.

Jean-Paul Denis, président de la Fédération canadienne de Camping et Caravanning, publie l'an dernier aux Éditions du Jour: "CAMPING POUR TOUS". Ce livre, comme l'explique l'auteur, est né au Canada; il est le fruit d'un quart de siècle de camping au pays et sur le continent, de même qu'en Europe; il est le résultat de colloques, de conversations, de discussions avec des experts.

La deuxième publication provient de la collection "Pour Tous" des éditions de l'Homme et est signée: Bernard Foucart.

Foucart est un homme qui ne vit que pour la vie au grand air. Il en vit, il en vend, il en rêve, il en "manège" il en écrit. Son livre: "Où, quand et comment camper" est la synthèse de plusieurs traités sur le camping et caravanning mondial.

MM. Denis et Foucart participent aux forums de "Camping et Famille", tous les soirs, à 8 heures. Ils s'entrelient avec les visiteurs, répondent aux questions touchant le camping et le caravanning et parlent de leurs expériences personnelles, témoignages enrichissants de deux chefs de famille qui savent orienter les leurs vers des vacances et des congés envivants, loin du bruit de la ville, près de la nature et de sa poésie.

Chez les caravanes

Deux rallyes de caravanning et sept rendez-vous seront organisés par l'Association des caravanes Dyke. Le premier rallye aura lieu les 22, 23 et 24 mai, à Ottawa; le second sera organisé à Alburg, dans l'Etat du Vermont, les 9, 10 et 11 octobre.

Les excursions de rendez-vous ont été fixées à Millers Beach, les 5 et 6 juin; au Domaine de Rougemont, les 12 et 13 juin; au camping Camille de Bois, les 19 et 20 juin; à Riverside Park, les 26 et 27 juin.

Les 11 et 12 septembre, les caravanes se rendront au parc Missisquoi; les 18 et 19 septembre, au parc Montcalm; et les 25 et 26 du même mois, à Coles Creek.

EXPOSITION CAMPING ET FAMILLE

POUR LES AMATEURS DE:

AU CENTRE PAUL SAUVÉ
BEAUBIEN & PIERRE IX
TOUS LES JOURS DE 1 P.M. À 10 P.M.
23 AVRIL AU 2 MAI

SPECTACLES DIFFÉRENTS CHAQUE SOIR

ADULTES 75¢
ENFANTS 25¢



VOITURES REMISES A NEUF
c'est un exploit de vendre de si bonnes voitures avec garantie goodwill à de si bas prix. Venez chez

BOULEVARD PONTIAC
— LTÉE —
BUICK

Concessionnaire de PONTIAC, BUICK, CADILLAC, BEAUMONT, VAUXHALL, VIVA et CAMIONS GMC

7121, boul. ST-LAURENT — 279-7321

L'apôtre St-Paul aurait vendu ou loué des tentes

Le professeur Broner a déclaré qu'il est établi que Paul se trouvait à Corinthe au moment des jeux, qui attirèrent de nombreux athlètes et spectateurs.

Il a dit qu'à son avis Paul travaillait comme fabricant de tente tout en s'adonnant au travail missionnaire parmi les foules.

Selon un archéologue d'origine suédoise, l'apôtre saint Paul aurait fabriqué des tentes et

les aurait louées ou vendues aux spectateurs des jeux isthmiques en Grèce, en l'an 51.

M. Oscar Broner, professeur émérite de l'université de Chicago, a fait cette révélation au congrès annuel de l'Institut archéologique d'Amérique.

Sa communication portait sur les excavations sur l'emplacement d'un stade situé à environ 10 milles de l'ancienne ville de Corinthe, où l'apôtre Paul aurait peut-être assisté aux jeux.

SPÉCIAUX

SPECIALS DE DEMENAGEMENT

CANADIAN TIRE CORP.

EVIERs de cuisine de 1ère qualité en acier inoxydable

Finis très brillants et inusables. Bord à même, n'exige pas de cadre. Insonorisation. Posage facile. (Renvoi-filtre non compris).

Evier simple 18x20x7"	9.95
Evier double 18x31x7"	27.95

Renvoi-filtre pour ces éviers 1.98

POMMES de DOUCHE

Qualité supérieure. Jet réglable à rotule. Chromées. (Telle qu'illustrée).

Pomme de douche plaquée chrome, rotule, jet parfait.	2.35
Pomme de douche de luxe, jet parfaitement ajustable. Rotule, Chromée.	2.59

ROBINET MELANGEUR

Mural ou dossier d'évier. Centres de 8". Comme le précédent, montage mural ajustable, centre de 6" - 10".

9.75
10.95

RENVOIS

11 1/2" en laiton. Pour éviers doubles avec centres de 21". Sortie par le bout. Ch. 3.35

Comme le précédent mais avec sortie au centre. Ch. 4.15

ROBINETS d'EVIER

PLAQUES CHROME

Intérieur ou extérieur. Bout fileté de 1/2". En laiton. Ch. 1.39

Comme le précédent mais plaqué chrome, bout uni. Ch. 1.49

1-VALVES A FLOTTEUR adaptables à n'importe quel réservoir aux raccords standard. Ch. 2.39

2-FLOTTE en plastique robuste. .25

3-LEVIER DE RESERVOIR, manette plaquée chrome. Ch. .69

4-BALLE DE RESERVOIR en caoutchouc avec tige. Pour n'importe quel réservoir. Ch. .29

VOUS REPEINTUREZ? DEMANDEZ BLEND-DIT LATEX SATIN

LATEX SATIN D'INTERIEUR
La peinture LAVABLE et DURABLE

Donnez à votre maison un avant-goût de charme printanier... grâce à BLEND-DIT

LATEX SATIN
Donnez votre intérieur de la beauté des "fleurs printanières" en utilisant BLEND-DIT LATEX SATIN. Appliquez la peinture et recevez dans la même pièce — la jour même — BLEND-DIT LATEX SATIN s'étale aussi facilement que cela — sèche avec une telle rapidité! Les outils et éclaboussures se nettoient facilement.

Tubes de colorants à partir de 17¢

BASE COLORANTE 5.40 gal. PINTÉ \$1.65	BLANC A FINIR 5.80 gal. PINTÉ \$1.75
--	---

ROULEAU A PEINTURE et PLATEAU
Bas prix exceptionnel! Pratique pour tous les travaux domestiques. Très sensible de 7 1/2" en mélange de mohair et garni d'un manche de bois dur. .98

JEU DE 3 PINCEAUX
Vous permet d'utiliser le format approprié au genre de travail. 1", 2" ou 3". Soies durables de 2" fixées à une base de caoutchouc. Manches en bois dur, bien équilibrés et à surface polie. 1.29

PULVERISATEUR AEROSOL PEINTURE
Vous pouvez maintenant expé-
dier ces petits travaux domesti-
ques à la façon moderne. C'est
rapide et facile! Une pression de
doigt et les surfaces ternes re-
prennent vie! 1.29

Bombe de 16 oz.

FACILITES DE PAIEMENT
à la portée de votre budget

Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. P.M. — Samedi jusqu'à 6 h. P.M.

CANADIAN TIRE
MAGASIN AFFILIE

1465 EST, JEAN-TALON • 729-1861
3180 WELLINGTON, VERDUN • 766-8561

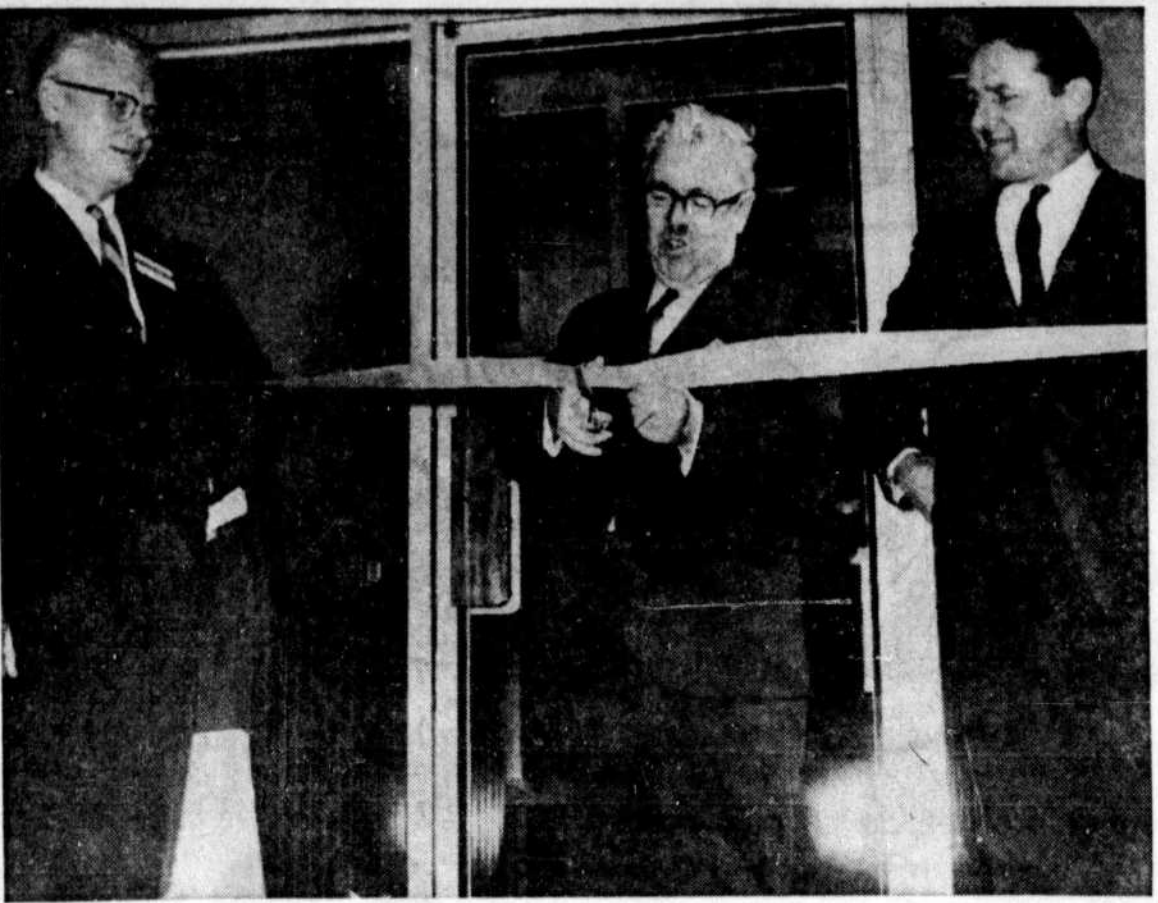
ERRATUM

L'ANNONCE PARUE dans l'édition du 22 AVRIL pour TRANS CANADA ROULOTTE aurait dû se lire comme suit: AVANT D'ACHETER une ROULOTTE, voyez "LA DAUPHINE" L'ISLET.

1955 MARTIN, St-Hubert
676-1325

DYNAMIC
TENTE REMORQUE qui fait déjà sensation

VENTE et LOCATION



Station arctique sur l'île de Montréal
Le ministre fédéral des Pêcheries, M. Bédard-J. Robichaud, a ouvert officiellement hier un immeuble qui s'élève à Sennerville et sert aux recherches sur les pêcheries du Canada. Véritable station de biologie arctique, l'office des recherches renferme des laboratoires où les investigateurs scientifiques s'emploient à résoudre les secrets et les problèmes

des richesses de la pêche dans le Grand Nord. L'Office des recherches est dirigé depuis peu par M. C. J. Kerswill qui l'on voit à l'extrême gauche. La photo montre M. Robichaud au moment où il coupe le ruban traditionnel, sous le regard de M. Raymond Roch, député de Jacques-Cartier aux Communes.

Pearson se montrera probablement plus circonspect, demain, à Burlington

OTTAWA (P.O.N.) — Le premier ministre du Canada fera-t-il amende honorable ou continuera-t-il de parler aux canadiens dans le blanc des yeux comme il l'a fait au début du mois à Philadelphie? C'est ce que l'on saura vendredi à l'occasion d'un discours que doit prononcer le premier ministre, M. Pearson, à l'Université du Vermont (Burlington) dont il recevra un doctorat honorifique.

On sait qu'à sa dernière visite aux États-Unis, le premier ministre avait conseillé au président de cesser les bombardements au Vietnam.

Le lendemain, au cours d'un entretien entre les deux hommes, M. Johnson se serait montré fort mécontent des propos tenus par le premier ministre.

On ne croit pas cette fois que M. Pearson traite des affaires internationales.

Il aurait plutôt choisi de parler des relations entre le Canada et les États-Unis de façon générale, et on ne s'attend pas à ce qu'il fasse de déclarations sensationnelles.

Les discours survenant après le budget, il sera toutefois intéressant de savoir ce que le premier ministre a à dire sur les relations canado-américaines.

Les premières réactions en provenance d'outre-frontière sur la décision du gouvernement de légiférer pour protéger les journaux et périodiques canadiens contre le danger de leur passage entre des mains étrangères, ne sont pas très bonnes.

Politique plutôt mal vue de Washington

D'ailleurs, toute la politique de canalisation de l'économie n'a jamais été très bien vue de Washington.

D'autre part, des journalistes américains ont écrit récemment que le gouvernement de leur pays surveillait de très près les négociations qui se poursuivaient entre le Canada et la France au sujet de la vente pour \$700 millions d'uranium canadien.

Les États-Unis voudraient être sûrs que l'uranium ainsi vendu ne servirait pas à constituer la force de frappe nucléaire de la France.

Après avoir expliqué le fonctionnement de cet arbitrage par les membres du Barreau, a relaté les nombreuses tentatives faites jusqu'à maintenant en vue de ce déblocage et de

discours sur le Vietnam au début du mois donnent une légère collaboration à nos relations avec les États-Unis.

Le contexte se prête bien à des considérations sur le sujet.

93 avocats offrent d'agir comme juges pour débloquent le rôle de la Cour supérieure

par Jean Dénéchaud
L'arbitrage par avocats permettrait, au cours du mois de mai, de réduire un peu, tout au moins, l'engorgement des rôles, c'est-à-dire la montagne de causes qui porte, à plus de deux ans et même à près de trois, l'instruction d'un litige enregistré aujourd'hui, en Cour supérieure.

Il s'agit d'une entreprise de salut public, a déclaré, hier, au club Kiwanis St-Laurent, Me Philippe Ferland, c.r., l'un des plus fervents propagandistes de la liquidation des causes pendantes par l'arbitrage d'avocats.

Il annonçait à cette occasion que 93 avocats avaient offert gracieusement leurs services comme juges pour débloquent le rôle de la Cour.

Pour la première fois, au Vieux Palais, dit-il, 93 avocats seront prêts à siéger eux-mêmes comme juges dans les salles d'audience nos 14, 41 et même dans la salle de délibération de la bibliothèque du Barreau pour aider les 23 juges à entendre les 930 causes qui officiellement doivent être entendues au cours du mois de mai.

Cinq avocats pour chaque rôle de la session de mai pourront réaliser le rêve de leur carrière et celui de leur épouse: accéder à la magistrature de la Cour supérieure, même si leur carrière sera de courte durée.

Tout cela se rapporte à l'administration de la justice et aux façons de résoudre le problème des juges, réforme du code de procédure, construction d'un nouveau Palais. «Toutes ces réformes, déclare Me Ferland, sont à la fois urgentes et nécessaires, mais ne résoudront

pas complètement le problème et l'engorgement des rôles, de l'accroissement en proportion géométrique des causes.

Il y a, au moment où l'on parle, dit-il, 17.000 demandeurs qui attendent que leurs causes soient appelées, c'est-à-dire au bas mot 340.000 justiciables, car il y a au moins deux parties dans toute cause qui ont résisté à toutes les embûches de la procédure jusqu'à là.

Il rend hommage à cette occasion au juge en chef adjoint George S. Chailles pour avoir réduit depuis sa nomination le délai d'attente relativement aux causes s'adressant à la Cour supérieure.

«Il y a, au moment où l'on parle, dit-il, 17.000 demandeurs qui attendent que leurs causes soient appelées, c'est-à-dire au bas mot 340.000 justiciables, car il y a au moins deux parties dans toute cause qui ont résisté à toutes les embûches de la procédure jusqu'à là.

Il explique avec humour les diverses phases par lesquelles passent une poursuite du jour où elle est intentée à celui où elle est plaidée sur le rôle général qu'il désigne avec moins d'humour comme le rôle d'attente.

«Car, dit-il, il ne suffit pas de poser sa candidature, encore faut-il être élu. Et pour être élu, c'est-à-dire appelé pour le procès, le demandeur, c'est lui qui est pressé — expression conventionnelle, mais simple — de la poursuite de mon métier — ne son avocat que la cause peut être entendue.

«C'est alors que Me Ferland affirme que la véritable solution au problème est l'arbitrage par avocats. En Angleterre et en Belgique l'arbitrage conventionnel, c'est-à-dire celui par lequel les parties conviennent de s'en référer à des arbitres sans passer par la justice, a permis de résoudre 60% des conflits.

«Ici, il ne s'agit pas d'arbitrage conventionnel, mais simple — de choix. Des arbitres sont choisis par les parties, après que la poursuite est intentée. Il ne propose pas une recette que personne n'a éprouvée et relate qu'aux États-Unis cet arbitrage a obtenu un grand succès dans le district métropolitain de Philadelphie.

En terminant il s'adresse à la population et dit à tout le monde: «De grâce n'attendez pas que vos causes soient appelées plus tard et beaucoup plus tard, donnez instructions à vos procureurs de tirer bénéfice de l'arbitrage par avocats. Ils attendent votre signal et votre autorisation».

Présenté par Me Jean-Charles Asselin, c.r., Me Ferland a été remercié par Me Claude Morin, c.r.

Les diverses tentatives de déblocage

C'est alors que Me Ferland, après avoir expliqué le fonctionnement de cet arbitrage par les membres du Barreau, a relaté les nombreuses tentatives faites jusqu'à maintenant en vue de ce déblocage et de

des richesses de la pêche dans le Grand Nord. L'Office des recherches est dirigé depuis peu par M. C. J. Kerswill qui l'on voit à l'extrême gauche. La photo montre M. Robichaud au moment où il coupe le ruban traditionnel, sous le regard de M. Raymond Roch, député de Jacques-Cartier aux Communes.

Le ministre fédéral des Pêcheries, M. Bédard-J. Robichaud, a ouvert officiellement hier un immeuble qui s'élève à Sennerville et sert aux recherches sur les pêcheries du Canada. Véritable station de biologie arctique, l'office des recherches renferme des laboratoires où les investigateurs scientifiques s'emploient à résoudre les secrets et les problèmes

des richesses de la pêche dans le Grand Nord. L'Office des recherches est dirigé depuis peu par M. C. J. Kerswill qui l'on voit à l'extrême gauche. La photo montre M. Robichaud au moment où il coupe le ruban traditionnel, sous le regard de M. Raymond Roch, député de Jacques-Cartier aux Communes.

Le ministre fédéral des Pêcheries, M. Bédard-J. Robichaud, a ouvert officiellement hier un immeuble qui s'élève à Sennerville et sert aux recherches sur les pêcheries du Canada. Véritable station de biologie arctique, l'office des recherches renferme des laboratoires où les investigateurs scientifiques s'emploient à résoudre les secrets et les problèmes

des richesses de la pêche dans le Grand Nord. L'Office des recherches est dirigé depuis peu par M. C. J. Kerswill qui l'on voit à l'extrême gauche. La photo montre M. Robichaud au moment où il coupe le ruban traditionnel, sous le regard de M. Raymond Roch, député de Jacques-Cartier aux Communes.

Les décès dans le monde

MILAN, Italie — Ferruccio Burco, âgé de 28 ans, ancien enfant prodige qui à l'âge de 10 ans dirigea des orchestres célèbres; décédé d'un accident d'auto.

PETERBOROUGH, Ontario — Harland Keefe, âgé de 72 ans, ancien éditeur du *Norwood*, un Ontario; homme d'affaires à Peterborough durant une vingtaine d'années; décédé après une brève maladie.

NEW YORK — L'acteur Alan Buncie, âgé d'une soixantaine d'années, bien connu dans l'interprétation du rôle d'Albert de l'émission radiodiffusée et télévisée *"Ethel and Albert"*.

ARCAHMAULT (Ernest) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Ernest Arcahault, époux de Catherine Jodoin, demeurant 8475 Sherbrooke Est, au triplex de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

J. A. Longin — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 82 ans, est décédé M. J. A. Longin, époux de Marie-Louise, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

ARCOLETTE (Eugénie) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 82 ans, est décédée M. Eugénie Arcolette, épouse de M. Ulysse Arcolette, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BARBEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Barbeau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BENJAMIN (Jean-Paul) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédé M. Jean-Paul Benjamin, époux de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

BOULEAU (Béatrice) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée M. Béatrice Bouleau, épouse de M. Germaine Chagnon, demeurant 2025 Vallières. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

AVIS DE DÉCÈS

CARRIÈRE (Marie-Louise) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Marie-Louise Carrière, épouse de M. Louis Carrière, demeurant 1102 J. Deshaies. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

CASAVANT (Antoine) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Antoine Casavant, époux de M. Marie-Louise, demeurant 454 J. Deshaies. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

CASAVANT (Antoine) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Antoine Casavant, époux de M. Marie-Louise, demeurant 454 J. Deshaies. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

CASAVANT (Antoine) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Antoine Casavant, époux de M. Marie-Louise, demeurant 454 J. Deshaies. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

CASAVANT (Antoine) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Antoine Casavant, époux de M. Marie-Louise, demeurant 454 J. Deshaies. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

CASAVANT (Antoine) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Antoine Casavant, époux de M. Marie-Louise, demeurant 454 J. Deshaies. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

CASAVANT (Antoine) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Antoine Casavant, époux de M. Marie-Louise, demeurant 454 J. Deshaies. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

CASAVANT (Antoine) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Antoine Casavant, époux de M. Marie-Louise, demeurant 454 J. Deshaies. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

CASAVANT (Antoine) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Antoine Casavant, époux de M. Marie-Louise, demeurant 454 J. Deshaies. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

CASAVANT (Antoine) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Antoine Casavant, époux de M. Marie-Louise, demeurant 454 J. Deshaies. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

CASAVANT (Antoine) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Antoine Casavant, époux de M. Marie-Louise, demeurant 454 J. Deshaies. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

CASAVANT (Antoine) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Antoine Casavant, époux de M. Marie-Louise, demeurant 454 J. Deshaies. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte.

CASAVANT (Antoine) — A Montréal, le 27 avril 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Antoine Casavant, époux de M. Marie-Louise, demeurant 454 J. Deshaies. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-Ermitte. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant, à 10 heures, au cimetière de St-Paul-E

10,000 bûcherons menacent de marcher sur le parlement de Québec • En page 19

Les insurgés accusent les USA d'ingérence à Saint-Domingue



Séisme sur la côte ouest

Un violent tremblement de terre, qui a secoué, ce matin, une partie de la côte ouest du Canada et des États-Unis, a causé de lourds dégâts dans cette région. On voit ici une rue du quartier

des affaires de Seattle, jonchée de briques et d'éclats de verre. La secousse a duré une minute environ et causé la mort d'au moins une personne.

Washington débarque 500 "marines" pour protéger ses citoyens, mais voudrait surtout empêcher une victoire communiste

SAINT-DOMINGUE, (AFP, PA, Reuter, UPI) — Le gouvernement révolutionnaire en place depuis deux jours à Saint-Domingue accuse les États-Unis d'apporter leur aide aux "militaires truillistes".

À la suite du débarquement de quelque 500 "marines" américains dans la capitale de la République dominicaine, où l'issue de la révolte déclenchée il y a cinq jours par les partisans de l'ex-président Juan Bosch demeure incertaine, le porte-parole des insurgés a fait parvenir à l'Agence France-Presse à Caracas un télégramme posté hier soir à Saint-Domingue.

Dans ce message, le ministre des Affaires étrangères nommé il y a deux jours par le gouvernement "révolutionnaire" formé à la suite du coup d'État, M. Maximo Lora-Pittaluga, déclare: "Les informations venues de Washington annoncent faussement l'envoi de vivres et de médicaments américains au peuple dominicain."

Intervention
française

Gabias tente de siéger

QUEBEC (DNC) — Le député des Trois-Rivières, Yves Gabias, qui avait été expulsé de l'Assemblée législative, a provoqué l'ajournement du comité des bills privés en tentant d'y prendre place, ce qui a déclenché une scène où les accusations de dictature et d'atteinte à la liberté ont été formulées à l'adresse du premier ministre, Jean Lesage.

Le comité, qui devait étudier un projet de loi revisant les structures administratives de la Ville de Québec, s'est ajourné jusqu'à cet après-midi pour que le président de la Chambre, Richard Hyde, prenne les dispositions nécessaires pour empêcher M. Gabias de siéger.

À la suite de discussions, M. Lesage a soutenu que le comité était un prolongement de l'Assemblée législative et que M. Gabias ne pouvait y siéger et encore moins y prendre la parole.

Le président du comité a soudainement décrété l'ajournement sur une motion du premier ministre.

Le député de l'opposition Jean-Jacques Bertrand, a immédiatement protesté que ce geste était une atteinte à la liberté d'expression et un exemple de dictature puisque l'on refusait d'entendre M. Gabias s'exprimer.

M. Lesage a quitté le comité en colère, suivi de la plupart des députés libéraux. Devant les protestations de l'opposition qui reprochait de n'avoir même pas pris de vote sur la motion d'ajournement, ils sont revenus à un pour voter. Sauf M. Lesage.

Plus tard, le premier ministre est venu aux bureaux des courriers parlementaires et il a accusé M. Gabias de vouloir donner un spectacle et d'empêcher le processus normal démocratique.

Il a ajouté que le geste de M. Gabias constituait une nouvelle violation des privilèges de la Chambre.

Mais il a ajouté en haussant les épaules qu'il ne servirait à rien de prendre de nouvelles sanctions contre le député récalcitrant.

M. Gabias avait été privé en juillet dernier de son droit de siéger à l'Assemblée législative, pour avoir formulé des accusations de corruption contre l'ancien procureur général, René Hamel, accusations qu'il n'avait su prouver.

À Paris, un communiqué du gouvernement français annonce que deux navires de guerre français ont été dépêchés en République dominicaine pour évacuer les ressortissants français qui estimeraient que leurs vies sont en danger. Le communiqué précise que les deux navires en question se trouvent actuellement à Fort-de-France, en Martinique, et qu'ils ont reçu l'ordre de se rendre près de Saint-Domingue, la capitale de la République dominicaine, en attendant de nouveaux développements. L'île de la Martinique est située à environ 600 milles au sud-est de Saint-Domingue. Aucune indication n'a été fournie sur le nombre de ressortissants français qui se trouvent en République dominicaine.

À New York, M. Gaston Espinal, ancien consul général de la République dominicaine dans cette ville et représentant aux États-Unis des forces révolutionnaires de l'ancien président Juan Bosch, a prédit aujourd'hui la victoire totale d'ici la fin de la semaine, des forces "constitutionnalistes" qui luttent.

Voir DEBARQUEMENT en p. 2

Budget: motion de blâme

OTTAWA, (DNC) — Tel que prévu, l'opposition conservatrice a proposé, aux Communes, un vote de non-confiance à la suite de la présentation du budget de M. Walter Gordon.

Le député George Nowlan, critique financier des conservateurs, a présenté l'amendement où sont formulés trois reproches au gouvernement.

— Ce dernier aurait dû éliminer la taxe sur la machinerie industrielle plutôt que d'offrir aux consommateurs une "insignifiante réduction d'impôts".

— Cette baisse des impôts n'aide à peu près pas les petits salariés pour qui la réduction ne se chiffrera qu'à quelques cents par jour.

— Enfin, le gouvernement aurait dû profiter de l'occasion pour augmenter les pensions de vieillesse.

La plus grande partie du discours de M. Nowlan a porté sur les réductions d'impôts qu'il a qualifiées de ridicules.

Peu après, son homonyme néo-démocrate, M. Donald Cameron, député de Nanaimo-Couchan-les Îles a présenté un sous-amendement à l'amendement conservateur. En sous-

Voir MOTION en page 2

Gérin-Lajoie: les ententes avec la France aident à former la personnalité du Québec

L'entente France-Québec est la cinquième d'un ensemble de mesures qui doivent permettre à ces deux pays de diversifier leurs sources de pensée et de capitaux, de se différencier du monde anglo-saxon.

C'est ce qu'a fait savoir M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de

l'Éducation du Québec, lors d'un discours prononcé dans la métropole, ce midi, devant la Chambre de Commerce française au Canada.

La première impulsion, a dit M. Gérin-Lajoie, a été donnée à la collaboration franco-québécoise lorsque le Québec a créé sa délégation générale, à Paris en 1961.

La seconde date de l'automne 1962, lors de la visite au Québec d'une mission de banquiers et d'industriels français.

Ensuite, ce fut le premier programme d'échange convenu entre le Québec et l'Association pour l'organisation des stages en France (AOTEF), stages destinés aux techniciens, aux ingénieurs, aux administrateurs, aux financiers et aux économistes.

Parallèlement plusieurs cadres français venaient au Québec, en particulier dans les universités, soit à titre de chargés de cours, soit pour effectuer des travaux pratiques dans les laboratoires.

Enfin, vint l'entente France-Québec qui prévoit l'échange de professeurs, d'étudiants et de chercheurs.

Grâce à cette dernière, a déclaré M. Gérin-Lajoie, nous espérons avoir posé la pierre angulaire d'une infrastructure solide de relations économiques

et culturelles entre le Québec et la France.

Soulignant qu'il est presque devenu un lieu commun de dire que les relations entre le Québec et la France ne sont pas à la hauteur de leur développement, le ministre de l'Éducation en a décelé les causes dans le fait que le commerce extérieur du Canada et sa politique tarifaire ont été conçus en fonction du Commonwealth d'abord, du continent nord-américain maintenant; dans le fait que la France faisait face à deux grandes guerres à manqué de capitaux; dans le fait que l'axe de notre culture technique se trouve en Amérique du Nord.

Mais grâce à une action gouvernementale énergique, cette situation s'est récemment améliorée.

Volant donner les implications de ces relations plus étroites avec la France, il a terminé son discours en disant: "Ces transfusions réciproques au plan de la technique vont sans doute aider les investisseurs français qui cherchent à participer au développement économique du Québec."

"Mais elles vont surtout aider appréciablement les Québécois à diversifier leurs sources de pensée, tout autant que leurs sources de capitaux, à se différencier du monde anglo-saxon qui les entoure et à se développer conformément à leur personnalité propre."

"Déjà les Québécois ont pu profiter de la libre circulation des idées et des connaissances pour apporter une contribution valable dans le domaine technique: leur empiètement a

utilisé une technique française moderne comme celle du béton précontraint, les travaux du barrage de Manicouagan 3 ou ceux du métro de Montréal sans la pour le prouver", affirme M. Gérin-Lajoie.

Encyclique de Paul VI demain

CITE DU VATICAN, (AFP) — Une encyclique du pape commençant par les mots "Mense Maio" (au mois de mai), sera publiée demain.

Dans cette encyclique, Paul VI invite tous les fidèles du monde à prier durant le mois de mai — qui est consacré à la sainte Vierge — pour le concile, qui touche à sa phase finale, et pour la paix menacée dans le monde.

Beurre: hausse de deux cents la livre

OTTAWA, (PC) — Les ménages canadiens paieront deux cents de plus pour chaque livre de beurre, à partir du 1er mai. C'est une conséquence d'un changement dans la politique du gouvernement en matière d'aide au consommateur.

Le ministre de l'Agriculture,

Harry Hays, qui a annoncé la nouvelle, a ajouté qu'il ne croyait pas que la consommation du beurre accuserait une baisse par suite de cette hausse.

Il a dit que l'aide au consommateur a été réduite d'un cent l'an dernier et que la consommation a dépassé la production d'au moins 5,000,000 de livres.

La baisse de l'aide au consommateur résulte de la décision du Bureau fédéral de la stabilisation des prix de payer 55 cents la livre pour le beurre fabriqué sur une base industrielle. Cette augmentation de 2 cents entrera en vigueur le 1er mai.

Caisse de retraite: le feu détruit d'importants documents

Le conseiller technique Gustave Poisson a été blessé, et quatre autres hauts fonctionnaires ont vu la mort de près

QUEBEC. — Un feu qui s'est répandu avec une grande rapidité au troisième étage d'un édifice contenant une foule de documents importants sur le projet de caisse de retraite a causé des blessures à un haut fonctionnaire, M. Gustave Poisson.

Quatre autres fonctionnaires ont vu la mort de près mais les pompiers de Sillery ont eu recours à la grande échelle pour les secourir.

Le troisième étage — c'est-à-dire l'étage supérieur de l'édifice de la compagnie d'assurance L'Union Canadienne — est une perte complète. Le gouvernement provincial était locataire du troisième étage où 50 fonctionnaires travaillaient au projet de caisse.

M. Poisson est l'ancien sous-ministre de la Jeunesse et il agit actuellement comme conseiller technique au projet de caisse de retraite.

Il est hospitalisé à l'hôpital Laval. Il souffre de légères brûlures à la main mais souffre

d'un choc nerveux. À l'hôpital on déclare que son état est satisfaisant.

L'édifice est situé à Sillery, dans la banlieue de Québec. Un coup de téléphone anonyme a

L'adoption du projet ne sera pas retardée

— Lesage

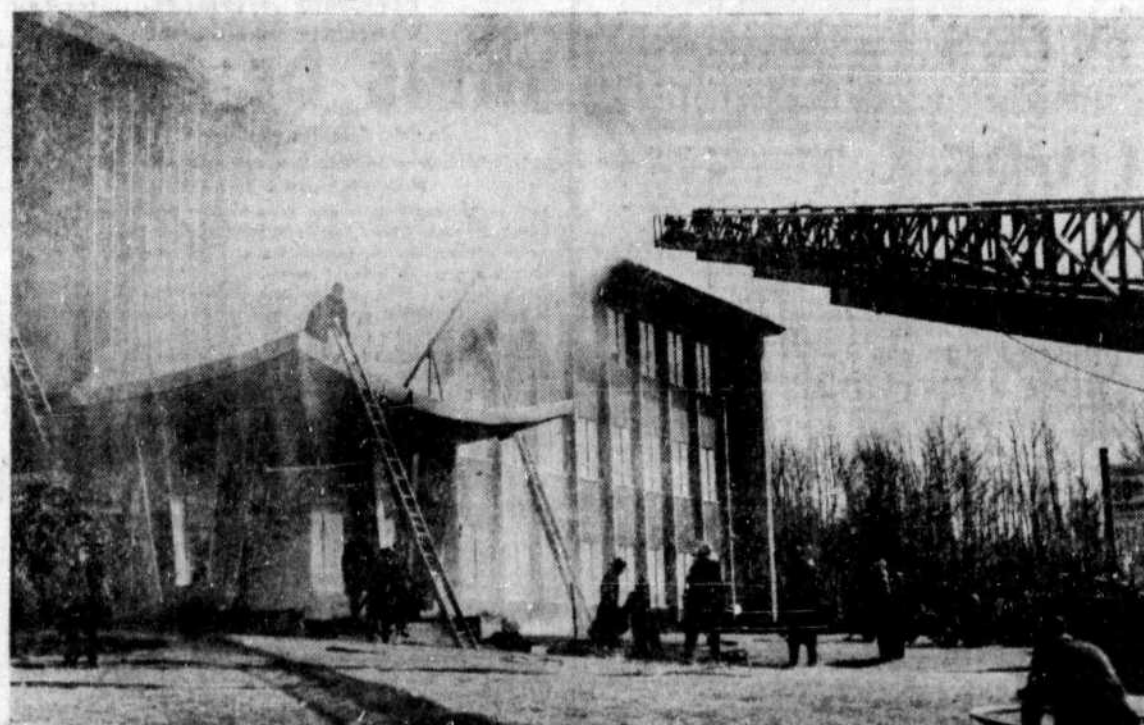
QUEBEC (DNC) — Le premier ministre Jean Lesage a déclaré que les travaux du gouvernement, en vue de présenter dès cette session une loi sur le régime des rentes au Québec, ne seront pas retardés, malgré l'incendie qui, hier, a fait rage dans l'immeuble où se trouvait toute la documentation concernant l'étude préliminaire de ce projet de loi, et qui a brûlé ou endommagé presque tous les documents qui s'y trouvaient.

Cet immeuble, connu sous le nom de "Immeuble Murdoch",

était loué en partie par le gouvernement qui y avait installé tous ses services concernant l'étude sur la future Régie des rentes.

Une cinquantaine d'employés travaillaient sur ce projet, dont M. Gustave Poisson, ancien sous-ministre de la Jeunesse, qui y agissait à titre de conseiller technique. Ce dernier a été transporté à l'hôpital, indisposé qu'il fut par la fumée qui se dégageait de l'incendie.

Voir LESAGE en page 2



MME ROCH DESLAURIERS

La femme du principal promoteur de la piste de course de Saint-Luc a corroboré en grande partie le témoignage que son mari avait rendu précédemment.

Mme Roch Deslauriers corrobore le témoignage de son mari

par Claude Gendron

SAINT-JEAN — L'épouse du chiropraticien de St-Jean et principal promoteur de la piste de course de St-Luc, Mme Roch Deslauriers, a corroboré en grande partie le témoignage que son mari avait rendu au début de l'instruction préparatoire sur les accusations de trafic d'influence portées contre le député fédéral Yvon Dupuis.

Interrogée par le procureur de la Couronne, Me Jean Bienvenu, Mme Deslauriers a cependant ajouté certains faits nouveaux dont son mari n'avait pas parlé.

Ainsi, on a appris que le 25 décembre 1964, lors de la signature par M. Deslauriers d'une déclaration assermentée chez M. Réal Rousseau, ce dernier aurait demandé à M. Deslauriers de payer un voyage en Europe à M. Maurice D'ont, s'il obtenait son permis.

"Ce soir-là, de dire Mme Deslauriers, mon mari était épuisé. Il m'a dit qu'il venait de signer un document chez M. Rousseau avec M. D'ont, et qu'il s'était senti obligé de signer."

"Il m'a dit aussi que M. Rousseau lui avait dit qu'il ne demandait rien pour lui-même mais qu'il lui avait demandé de payer un voyage en Europe à M. D'ont."

"Connaissez-vous la nationalité de M. D'ont?" demanda Me Bienvenu.

"Je crois que c'est un Européen", fit Mme Deslauriers.

Par la suite, le témoin note qu'elle avait accompagné son mari ainsi que M. et Mme Dupuis, à Québec, au Congrès du parti libéral en novembre 1961.

Un soir, pendant le congrès, Mme Deslauriers raconte que le groupe se trouvait dans le hall du Château Frontenac lorsque M. Dupuis serra la main à un homme "pas très grand et assez gros qui ne nous a pas été présenté".

"Peu après, dit Mme Deslauriers, M. Dupuis a dit à mon mari que c'était un des types qui a reçu une partie des \$10,000. Mon mari m'a dit qu'il ne le connaissait pas."

La jeune femme ajouta, à la demande de Me Bienvenu, qu'elle rencontra, au cours de la matinée aujourd'hui, messieurs Stanton et Gelly, qui l'avaient précédée dans la boîte des témoins, et qu'elle avait rencontré M. Jacques Roy, l'autre jour, mais qu'elle ne pouvait pas les identifier comme étant l'homme inconnu du Château Frontenac.

Au début de son témoignage, Mme Deslauriers avait déclaré qu'elle s'était rendue chez M. Dupuis à la mi-décembre 1964 lorsque son mari coopéra avec le député dans la rédaction de fausses lettres destinées à justifier l'ancien ministre fédéral auprès du premier ministre, M. Pearson.

Ce soir-là, note Mme Deslauriers, mon mari me dit qu'ils avaient écrit des fausses lettres et que c'était M. Dupuis qui les avait "tapées" à la machine. Elle ajouta que son mari en avait apporté avec lui à la maison et qu'il les avait pliées devant elle. "Il y avait environ cinq lettres", dit-elle.

Par ailleurs, Mme Deslauriers dit qu'elle avait accompagné son mari au début de décembre à Ottawa lors d'une première entrevue avec M. Rousseau dans le bureau de M. Dupuis.

Elle attendit dans le bureau de la secrétaire de l'ancien ministre d'État et précisa que M. Israël Lefrançois, un taver-nier, Mme Dugas, la secrétaire de M. Dupuis, et le docteur Jocelyn Guimet, qui avait conduit M. et Mme Deslauriers à Ottawa, se trouvaient dans ce bureau avec elle.

SOMMAIRE

Annonces classées / 38 à 51
Bandes dessinées / 53
Camping / 60
Courrier de Pauline / 30
Décès, Naissances, etc. / 71
Editorial / 4
Finance / 66 à 68
Horoscope / 36
Immeuble / 14
Les patrons / 41, 42
Loisirs et récréation / 26
Mots croisés / 43
Nouvelles internationales / 37, 53
Radio et Télévision / 62
Session fédérale / 19, 23
Session provinciale / 19, 27
Spectacles et Concerts / 12, 13
Sports / 55, 56, 58 à 61
63, 64 et 69
Tribunaux / 15 à 18
Vie féminine / 28 à 34
Vie mondaine / 29
Vie syndicale / 20, 23, 70
Votre médecin / 35

Créer une banque du Québec

—Dozois

QUÉBEC (DNC) — Le député de l'Union nationale Paul Dozois a déclaré hier que le gouvernement provincial devrait réclamer le pouvoir d'établir une banque du Québec, ou du moins favoriser par une participation financière le développement de nos institutions bancaires.

Il a reproché au gouvernement Lesage, lors de ses représentations à Ottawa au sujet de la révision de la loi des banques, de n'avoir insisté que sur le pouvoir d'acheter des actions de banques.

On sait que ce droit a été

Autres informations en page 19

refusé par les autorités fédérales, particulièrement en ce qui a trait aux fonds accumulés dans la caisse provinciale de retraite.

Selon M. Dozois, si l'état du Québec veut assumer toutes les responsabilités qui sont les siennes, il doit réclamer le pouvoir d'établir une banque provinciale.

Ce droit lui sera d'autant plus nécessaire, a-t-il dit, que le gouvernement central se montrera plus obstiné à réserver à son usage exclusif l'instrument très efficace que constitue la Banque du Canada.

L'ancien ministre des Affaires municipales dans le gouvernement de l'Union nationale parlait en réponse au discours du budget du premier ministre Jean Lesage.

Absence de politique économique

"Le gouvernement actuel n'ayant pas de véritable politique économique, il est impossible d'y trouver les points de repère qui nous permettraient de mieux juger de sa politique financière", a-t-il dit.

"Dans ces conditions, il devient doublement difficile de mesurer les conséquences des dépenses énormes qu'il se propose de faire encore cette année", a-t-il ajouté.

M. Dozois a déclaré que le gouvernement Lesage allait à l'encontre des politiques adoptées par la plupart des gouvernements, notamment Ottawa et Washington, qui est de réduire les dépenses afin de permettre à l'activité économique de reprendre son souffle.

M. Dozois a aussi accusé le gouvernement de poursuivre à l'égard de la sidérurgie une politique diamétralement opposée à celle qu'il avait suivie lors

de la nationalisation de l'électricité.

"L'état du Québec, au nom du bien communautaire, affirmait hautement son autorité sur un secteur essentiel de l'économie québécoise, alors qu'il laissait le contrôle de la sidérurgie à l'entreprise privée, se contentant d'absorber tous les risques de l'entreprise."

Selon le porte-parole de l'opposition, toutes les raisons qui militaient en faveur de la nationalisation de l'électricité sont valables en ce qui a trait à la sidérurgie : c'est une industrie fondamentale au même titre que l'électricité ; elle exercera un effet d'entraînement sur toute l'économie ; et elle devra payer un impôt à Ottawa 40% de ses profits.

"Le gouvernement dénationalise", a dit M. Dozois. "Pourquoi ce renversement des choses ?"

"Personne ne s'est promené dans la province avec un tableau noir pour nous l'expliquer", a-t-il répondu à sa propre question.

Il a de plus reproché au gouvernement Lesage de laisser l'opinion publique complètement dans l'ignorance en rapport avec la sidérurgie.

Selon lui, l'explication des agissements du gouvernement tient au fait qu'il n'a ni principes ni pensée maîtresse.

Revenant le thème de l'augmentation inquiétante des dépenses, M. Dozois a déclaré : "Il y a donc, pour tous les gouvernements un plafond qu'ils ne peuvent pas dépasser impunément, parce qu'au-delà de ce plafond les dépenses et les taxes qui en découlent ne sont plus un facteur de croissance mais un facteur de régression."

Pour M. Dozois, ce plafond a déjà été atteint, sinon dépassé, au Québec.

Création d'un comité spécial

Pour éclaircir cette situation M. Dozois a proposé la création d'un comité spécial de la Chambre qui pourrait poursuivre des études approfondies à ce sujet.

"Le gouvernement est-il disposé à se soumettre à un examen minutieux à cet égard ?" a demandé le député. "J'attendrai sa réponse avec immensément d'intérêt."

Comme exemple de l'absence de toute pensée économique au gouvernement, M. Dozois a cité le fait que Montréal et sa région croissent de façon démesurée alors que le reste de la province était dans un état de stagnation.

Selon lui l'ensemble du budget reflète cette absence de pensée véritable.

Il a rappelé qu'il était extrêmement onéreux pour la province et pour l'ensemble de l'économie d'avoir à supporter des régions entières où l'activité est au ralenti, "une immense

zone de sous-développement," selon sa propre expression.

Il a admis cependant, en toute ironie, avoir découvert dans le discours du budget du premier ministre deux lignes consacrées au problème de la décentralisation industrielle.

PROCEDURE

SUITE DE LA PAGE 1

suite d'enquêtes faites aux Etats-Unis et au Canada, il avait constaté que le Québec se classait au troisième rang en Amérique du Nord par le nombre de ses pistes de courses. "L'esprit des lois était à restreindre les pistes de courses pour des raisons sociales et morales, je me suis toujours opposé à l'émission de nouveaux permis d'hippodromes", dit-il.

La procédure empêche la corruption

Hier, le ministre du Revenu, M. Eric Kierans, a énuméré devant la cour les différentes étapes à suivre dans l'établissement d'une piste de courses et dans l'obtention des permis nécessaires, de façon à démontrer qu'il était impossible de corrompre un fonctionnaire de son ministère au cours des procédures.

Voici les diverses étapes de cette procédure, selon un document que M. Kierans a lui-même versé au dossier :

1. Le promoteur doit présenter son projet aux hauts fonctionnaires du ministère, en particulier le responsable du service des licences qui entreprennent aussitôt une étude de la requête.

2. On fait enquête concernant la rentabilité du projet et la situation financière des promoteurs (des cette étape, les hauts fonctionnaires avaient dit non au projet d'hippodrome de St-Luc en 1961).

3. Si le rapport des hauts fonctionnaires est favorable, le projet est soumis au cabinet provincial qui considère le nombre de pistes déjà existantes et étudie les conséquences morales, sociales et économiques du projet. "Aucun ministre ne peut promettre une décision dans un tel projet", dit M. Kierans. "C'est une question qui relève du cabinet et non d'un ministre en particulier".

4. Si le gouvernement est favorable au projet, il faut alors que les promoteurs incorporent une société, ce qui prend un certain temps. M. Kierans a souligné ici que "la lettre du 5 juin du député Yvon Dupuis à M. Lesage, disant que s'il obtenait le permis immédiatement on commencerait l'exploitation de l'hippodrome en août, était ridicule. Cela prend plusieurs mois", dit-il.

5. Les promoteurs doivent ensuite présenter les plans et devis de l'hippodrome au ministre du Travail, qui lui, émet un permis spécial.

6. A ce moment, les promoteurs peuvent construire.

7. Lorsque vient le moment de l'installation de l'équipement électronique pour la vente des billets, les promoteurs doivent alors s'adresser au surintendant du service des paris, au ministère de l'Agriculture, à Ottawa.

8. Quand cela est terminé et approuvé, il faut alors aviser le ministre provincial du Revenu de la date des courses au nouvel hippodrome.

9. Si le ministre accepte la date, il faut alors obtenir le permis d'exploitation du percepteur local du Revenu. Celui-ci agit avec la recommandation du bureau du ministre.

M. Kierans émet alors l'opinion qu'il faut au moins de six mois à un an pour remplir toutes ces formalités, et qu'il est impossible de soudoyer quelqu'un en chemin.

"Certes, dit-il, on peut tenter de prendre des raccourcis en s'adressant au cabinet provincial, mais là encore il faut affronter le ministère fédéral de l'Agriculture, qui vérifie auprès du ministère de la Justice et la Gendarmerie royale."

"Il est impossible, de dire le ministre, d'utiliser des influences. M. Kierans a fourni ces explications au cours de son contre-interrogatoire par Me Roland Blais.

Par ailleurs, le ministre a fait savoir que le dossier qu'il avait accumulé en cette affaire d'hippodrome semblait assez com-

DEBARQUEMENT

SUITE DE LA PAGE 1

tent dans son pays pour le retour de M. Bosch au pouvoir. M. Espinal a déclaré que le parti de M. Bosch coopérerait sans conditions avec les fusiliers marins américains pour la protection des citoyens des Etats-Unis en République dominicaine.

L'ancien consul général a nié avec véhémence, au cours d'une conférence de presse radiotélévisée, que le parti de Juan Bosch est communiste et il a fait appel à "l'appui moral" de toutes les nations américaines dans "notre lutte contre les ennemis militaires du peuple".

M. Espinal a insisté sur le fait que le parti révolutionnaire dominicain est "contre tout extrémisme, qu'il soit de droite ou de gauche".

Le message du ministre des Affaires étrangères à l'Agence France-Presse à Caracas déclare en outre ce qui suit : "En fait, le porte-avions Boxer apporte son aide exclusivement aux militaires trinitariens dirigés par le général Bessin. Notre peuple meurtri et blessé n'a pas besoin de l'aide des Etats-Unis, car ce pays favorise le triomphe des forces anti-démocratiques et rétrogrades opposées à l'application de la constitution que réclame la grande majorité de la nation".

Officiellement, le gouvernement américain a annoncé que l'envoi de fusiliers marins n'avait pour but que de protéger et d'évacuer les Américains et autres étrangers. Mais plusieurs observateurs dans la capitale américaine ont l'impression que l'opération est avant tout destinée à sauver la République dominicaine d'une mainmise communiste dont Washington a paru craindre l'imminence.

La décision de faire débarquer les fusiliers marins à Saint-Domingue a été prise par le président Johnson à la suite de l'aveu de la nouvelle junte militaire reconnaissant qu'elle était incapable de garantir la sécurité des citoyens américains.

Un porte-parole a précisé que l'action des marines dépendrait de la tournure des événements dans la situation politique et militaire confuse qui règne dans cette république des Antilles.

Les autorités américaines disent ne pas savoir qui contrôle réellement le mouvement insurgé, mais affirment que les éléments communistes y sont nombreux et très actifs.

C'est la première fois depuis 1928 que les Etats-Unis débarquent des fusiliers marins dans un pays d'Amérique latine. En plus des 500 qui sont déjà à terre, 1.000 autres marines se tiennent au large de la côte, prêts à intervenir au besoin.

Reunion d'urgence de l'OEA

Cependant, à la demande des Etats-Unis et du Venezuela, le conseil de l'Organisation des Etats américains (OEA) se réunit aujourd'hui à Washington en séance extraordinaire pour examiner la situation en République dominicaine.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont en se demandant de prendre position dans le conflit actuel, n'ont jamais caché leur sympathie pour la junte qui a remplacé Bosch.

A Moscou, par ailleurs, l'agence Tass affirme que le débarquement de troupes américaines à Saint-Domingue est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont en se demandant de prendre position dans le conflit actuel, n'ont jamais caché leur sympathie pour la junte qui a remplacé Bosch.

A Moscou, par ailleurs, l'agence Tass affirme que le débarquement de troupes américaines à Saint-Domingue est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont en se demandant de prendre position dans le conflit actuel, n'ont jamais caché leur sympathie pour la junte qui a remplacé Bosch.

A Moscou, par ailleurs, l'agence Tass affirme que le débarquement de troupes américaines à Saint-Domingue est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont en se demandant de prendre position dans le conflit actuel, n'ont jamais caché leur sympathie pour la junte qui a remplacé Bosch.

A Moscou, par ailleurs, l'agence Tass affirme que le débarquement de troupes américaines à Saint-Domingue est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont en se demandant de prendre position dans le conflit actuel, n'ont jamais caché leur sympathie pour la junte qui a remplacé Bosch.

A Moscou, par ailleurs, l'agence Tass affirme que le débarquement de troupes américaines à Saint-Domingue est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont en se demandant de prendre position dans le conflit actuel, n'ont jamais caché leur sympathie pour la junte qui a remplacé Bosch.

A Moscou, par ailleurs, l'agence Tass affirme que le débarquement de troupes américaines à Saint-Domingue est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont en se demandant de prendre position dans le conflit actuel, n'ont jamais caché leur sympathie pour la junte qui a remplacé Bosch.

A Moscou, par ailleurs, l'agence Tass affirme que le débarquement de troupes américaines à Saint-Domingue est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

tilles. Il a ajouté que les Américains n'ont pas pris parti dans la révolte et n'ont pas l'intention d'intervenir dans les affaires internes du pays. Les marines resteront sur place tant que la situation exigera leur présence.

Les combats continuent

Cependant, les combats de rue continuent entre les unités militaires loyales au régime et les rebelles, qui cherchent à ramener au pouvoir l'ex-président Juan Bosch, déposé il y a 19 mois et en exil à Porto-Rico.

Hier soir, un porte-parole de l'ambassade américaine a dit que les forces insurgées gagnaient en puissance et contrôlaient le centre de la capitale. Les hôpitaux étaient bondés de blessés. Certaines dépêches estimaient que 400 Dominicains ont été tués et 1.200 blessés depuis le début de l'insurrection, samedi dernier.

Les insurgés ont érigé des barricades en plusieurs parties de la capitale et dominent apparemment le pont Duarte, qui sépare la ville de la base aérienne de San Isidro, quartier général des forces loyales au régime du président Donald Reid Cabral.

Celui-ci, qui a été déposé au début du coup d'Etat, serait en sûreté dans un endroit secret. On avait rapporté plus tôt qu'il s'était réfugié à l'ambassade israélienne, mais le gouvernement de Tel Aviv a précisé que personne n'avait demandé asile à son ambassade.

L'issue reste incertaine

Quant à M. Rafael Molina Ureña, qui s'était proclamé président provisoire en attendant le retour de M. Bosch, il a apparemment cherché asile à l'ambassade de Colombie.

Le général Elias Wessin, l'homme fort qui avait renversé le gouvernement Bosch en septembre 1963 et chef de la faction loyaliste des forces armées, serait à la base de San Isidro.

L'issue de la révolte demeure incertaine, mais les forces qui appuient le gouvernement Reid Cabral semblent avoir l'avantage sauf dans le centre de la capitale. Une nouvelle junte militaire a été mise en place hier. Elle est formée du colonel d'armée Pedro Benoit, du colonel d'armée Enrique Saladin et du capitaine de marine Carrasco.

Les autorités américaines disent ne pas savoir qui contrôle réellement le mouvement insurgé, mais affirment que les éléments communistes y sont nombreux et très actifs.

C'est la première fois depuis 1928 que les Etats-Unis débarquent des fusiliers marins dans un pays d'Amérique latine. En plus des 500 qui sont déjà à terre, 1.000 autres marines se tiennent au large de la côte, prêts à intervenir au besoin.

Reunion d'urgence de l'OEA

Cependant, à la demande des Etats-Unis et du Venezuela, le conseil de l'Organisation des Etats américains (OEA) se réunit aujourd'hui à Washington en séance extraordinaire pour examiner la situation en République dominicaine.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont en se demandant de prendre position dans le conflit actuel, n'ont jamais caché leur sympathie pour la junte qui a remplacé Bosch.

A Moscou, par ailleurs, l'agence Tass affirme que le débarquement de troupes américaines à Saint-Domingue est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont en se demandant de prendre position dans le conflit actuel, n'ont jamais caché leur sympathie pour la junte qui a remplacé Bosch.

A Moscou, par ailleurs, l'agence Tass affirme que le débarquement de troupes américaines à Saint-Domingue est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont en se demandant de prendre position dans le conflit actuel, n'ont jamais caché leur sympathie pour la junte qui a remplacé Bosch.

A Moscou, par ailleurs, l'agence Tass affirme que le débarquement de troupes américaines à Saint-Domingue est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont en se demandant de prendre position dans le conflit actuel, n'ont jamais caché leur sympathie pour la junte qui a remplacé Bosch.

A Moscou, par ailleurs, l'agence Tass affirme que le débarquement de troupes américaines à Saint-Domingue est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont en se demandant de prendre position dans le conflit actuel, n'ont jamais caché leur sympathie pour la junte qui a remplacé Bosch.

A Moscou, par ailleurs, l'agence Tass affirme que le débarquement de troupes américaines à Saint-Domingue est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont en se demandant de prendre position dans le conflit actuel, n'ont jamais caché leur sympathie pour la junte qui a remplacé Bosch.

A Moscou, par ailleurs, l'agence Tass affirme que le débarquement de troupes américaines à Saint-Domingue est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont en se demandant de prendre position dans le conflit actuel, n'ont jamais caché leur sympathie pour la junte qui a remplacé Bosch.

A Moscou, par ailleurs, l'agence Tass affirme que le débarquement de troupes américaines à Saint-Domingue est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays.

Le Venezuela s'est toujours refusé à reconnaître le gouvernement qui a déposé Bosch, le premier président élu constitutionnellement après la chute du dictateur Rafael Trujillo.

Un feu de brousse détruit une maison et trois granges

Une maison de ferme, trois granges et une superficie assez étendue de broussailles étaient la proie des flammes, cet après-midi, au moment de mettre sous presse, tout près de la limite de Shawinigan nord, dans le canton de St-Germain-Laurier.

Selon la police provinciale, les flammes étaient attisées par un fort vent, et malgré le travail des pompiers, policiers et membres de la protection civile, il était impossible de sauver les bâtiments.

Selon la police, il semble que l'incendie a pris naissance dans un cimetière de vieilles autos. On était à faire une soudure ou à couper du métal au chalumeau, lorsque le feu a pris dans des broussailles.

Le vent a poussé les flammes en direction d'une maison située non loin de là, qui a été complètement détruite, avec les bâtiments de ferme.

Lorsqu'on lui a demandé s'il était possible que cet incendie retarder le projet de loi qui doit présenter le gouvernement sur la Régie des rentes, le premier ministre a répondu qu'à son point de vue il n'en était pas question.

"Je ne crois pas que cet incendie aura comme effet de retarder nos travaux en vue de présenter une législation sur la Régie des rentes. M. Pigeon et moi-même sommes en possession des documents nécessaires à la préparation de ce projet de loi."

Il a ajouté que des ordres avaient été donnés pour qu'immediatement la police provinciale surveille l'immeuble incendié afin que nul vol de documents ne puisse s'accomplir.

Le service d'incendie a été "bien lent". Il a dit qu'il avait été mis au courant que le service d'in-

tervenait une telle chose, ils sont tout simplement fous", a-t-il dit.

Des réductions minimales

M. Nowlan a rappelé, dans son discours, que les trois quarts des Canadiens gagnent \$5.000 par année ou moins alors que le célibataire qui gagne \$3.000 par année bénéficie d'une réduction de 6% par jour; que celui qui gagne \$4.000 d'un dégrèvement de 10% par jour; que celui qui gagne \$5.000 d'un dégrèvement de 8% par jour; et celui qui gagne \$6.000 d'un dégrèvement de 10% par jour.

Un oubli inexcusable

Au cours de son discours, M. Nowlan a également rappelé que le ministre des Finances avait facilement pu élever la vieille taxe sur la machinerie industrielle. Cette taxe, a-t-il précisé, nuit considérablement à l'industrie canadienne, dans le domaine de l'exportation.

Cet oubli est inexcusable. Je n'aurais pas sévèrement critiqué le budget, a-t-il dit, si M. Gordon avait pensé à retirer cette taxe.

C'est un tout petit groupe de libéraux qui a assisté au discours de M. Nowlan. Son vétéran chef n'occupait pas sa place habituelle, car il était retenu à Montréal, pour une conférence.

Il s'est fait son porte-parole en disant que les petits salariés n'empocheront que quelques sous par jour d'ici la fin de l'année et que dès 1966, ce gain sera effacé par les contributions au plan de pension.

Le représentant néo-démocrate a dirigé son attention vers un autre champ d'action. Il a reproché au gouvernement de ne pas s'occuper de la recherche scientifique au Canada. Nous devons, a-t-il dit, toujours compter sur la générosité de nos voisins du sud.

M. Cameron a ajouté qu'il n'y a pas un mot sur cette question dans le discours du budget et que le gouvernement ne semble même pas conscient de ce problème aigu.

Enfin, le député néo-démocrate s'est demandé pourquoi le gouvernement désirait vendre à un petit groupe de Canadiens, la prospère société Polymex qui appartient déjà à tous les Canadiens.

Le gouvernement a laissé savoir son intention de vendre la dite société à la nouvelle société de développement du Canada, dont la constitution ressemble étrangement à la SGF du Québec.

"Cette société, a ajouté M. Cameron, est déjà des mieux administrée et je ne vois pas pourquoi le gouvernement veut la vendre. J'ai l'impression que l'administration libérale n'a même pas confiance en elle."

Le débat sur le budget se poursuivra au cours des cinq prochains jours.

INCENDIE

SUITE DE LA PAGE 1

à 3.21. A ce moment les pompiers de St-Foy arrivaient pour prêter main forte aux sapeurs de Sillery.

Gérard Tobin, directeur du service des incendies et chef de la police de Sillery, a déclaré que les flammes semblent s'être propagées à partir du puits de M. Poisson.

"Je m'explique difficilement que le feu ait pris naissance

avec les chercheurs de ce centre démographique.

Le travail ne sera pas interrompu

Par ailleurs, M. Jean Lesage a annoncé que le travail ne sera pas interrompu au service de la future Régie des rentes. Il a déclaré qu'il avait donné les ordres nécessaires pour qu'immediatement soit loué au centre d'achats Laurier, un espace de 8.000 pieds carrés, dans lequel seront installés les bureaux et l'ameublement afin que le travail recommence dès ce matin.

Lorsqu'on lui a demandé s'il était possible que cet incendie retarder le projet de loi qui doit présenter le gouvernement sur la Régie des rentes, le premier ministre a répondu qu'à son point de vue il n'en était pas question.

"Je ne crois pas que cet incendie aura comme effet de retarder nos travaux en vue de présenter une législation sur la Régie des rentes. M. Pigeon et moi-même sommes en possession des documents nécessaires à la préparation de ce projet de loi."

Il a ajouté que des ordres avaient été donnés pour qu'immediatement la police provinciale surveille l'immeuble incendié afin que nul vol de documents ne puisse s'accomplir.

Le service d'incendie a été "bien lent". Il a dit qu'il avait été mis au courant que le service d'in-

tervenait une telle chose, ils sont tout simplement fous", a-t-il dit.

Des réductions minimales

M. Nowlan a rappelé, dans son discours, que les trois quarts des Canadiens gagnent \$5.000 par année ou moins alors que le célibataire qui gagne \$3.000 par année bénéficie d'une réduction de 6% par jour; que celui qui gagne \$4.000 d'un dégrèvement de 10% par jour; que celui qui gagne \$5.000 d'un dégrèvement de 8% par jour; et celui qui gagne \$6.000 d'un dégrèvement de 10% par jour.

Un oubli inexcusable

Au cours de son discours, M. Nowlan a également rappelé que le ministre des Finances avait facilement pu élever la vieille taxe sur la machinerie industrielle. Cette taxe, a-t-il précisé, nuit considérablement à l'industrie canadienne, dans le domaine de l'exportation.

Cet oubli est inexcusable. Je n'aurais pas sévèrement critiqué le budget, a-t-il dit, si M. Gordon avait pensé à retirer cette taxe.

C'est un tout petit groupe de libéraux qui a assisté au discours de M. Nowlan. Son vétéran chef n'occupait pas sa place habituelle, car il était retenu à Montréal, pour une conférence.

Il s'est fait son porte-parole en disant que les petits salariés n'empocheront que quelques sous par jour

La querelle entre la CECM et le PSBGM s'accroît

La petite guerre que se livrent la Commission des écoles catholiques de Montréal et le Protestant School Board of Greater Montréal, au sujet du partage des revenus de la taxe scolaire dans l'île de Montréal, vient de s'accroître à nouveau alors que chacun des deux organismes a émis une déclaration officielle qui indique clai-

rement que le conflit est devenu irréductible. La Législature de la province, qui doit examiner bientôt le bill annuel de chacune des deux commissions scolaires, se verra donc placée dans l'obligation d'opter pour une solution qui, quelle qu'elle soit, fera difficilement l'unanimité. Le conflit porte sur le partage

des revenus des taxes scolaires, qui depuis l'année dernière sont répartis entre les commissions scolaires protestantes et catholiques de l'île en vertu d'un système de péréquation, d'ailleurs incomplet, qui tient compte de la richesse relative de chaque commission et du nombre "pondéré" d'élèves sous leur juridiction.

Dans le projet de loi qu'il présentera à la Législature, l'organisme protestant demande que soit abolie la péréquation entre catholiques et protestants et que tous les contribuables non spécifiquement catholiques soient désormais considérés comme protestants aux fins de la taxation. La Commission des écoles ca-

tholiques de Montréal réclame de son côté que la péréquation, dont le principe avait été adopté l'an dernier à Québec mais qui avait été limité par des mesures d'exception en faveur du PSBGM, soit maintenant appliquée intégralement. Les deux organismes se sont livrés à des calculs et déclarations chacun de leur côté, que

le projet de loi rival les spoliât de revenus auxquels ils ont droit. Le Bulletin de la CECM affirme que, si le projet de loi des protestants était adopté, le PSBGM toucherait \$333 par élève, la CECM \$224. En vertu de la péréquation actuellement

Voir QUERELLE en page 6

Les banques: campagne de sécurité

Le récent cambriolage qui pourrait s'élever à plusieurs millions de dollars, commis il y a une quinzaine de jours à la succursale de la banque Royale du centre commercial Van Horne, a remis en lumière les efforts déployés par les banques et les policiers pour d'une part prévenir de semblables rafles et d'autre part les éclaircir après qu'elles ont été commises.

Depuis quelques années, les banques ont grandement amélioré leurs systèmes d'alarmes. La banque Provinciale, par exemple, sur la recommandation de son enquêteur-chef Léon Pronovost, achève de doter d'un mécanisme d'horlogerie la quasi-totalité de ses coffres-forts.

"Même si de semblables déboires dépassent largement les cent mille dollars, a révélé un porte-parole de la banque, ils nous permettent rapidement de récupérer ces pertes en décourageant d'avance les malfaiteurs ou gummés tentés de vider nos coffres."

D'autres banques, comme la Banque Royale et la banque de Montréal projettent de munir de systèmes d'alarmes sonores, acoustiques, de caméras cachées, de verrous anti-braquage, de plaques d'acier de trois pouces d'épaisseur les parois de leurs vaults.

Éventuellement, les banques veulent relier par des systèmes modernes chacune de leurs succursales au poste de police le plus rapproché.



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Salle de quilles détruite par le feu

Voilà un aperçu de l'incendie foudroyant qui, en moins d'une heure, a ravagé une salle de quilles de deux étages, hier soir, à l'angle des rues Ste-Catherine et St-André, causant de plus des dégâts,

par l'eau et la fumée, à quatre autres établissements situés rue Ste-Catherine, en face du magasin Dupuis. (Voir texte en page 6)

LaSalle: fin de l'enquête

par Oswald Mamo

Après 17 séances publiques, une vingtaine de séances privées, et quelque 1,300 pages de dépositions, l'enquête du commissaire des incendies de la province de Québec, sur la tragédie de LaSalle, s'est terminée, hier soir, avec l'audition des derniers des 72 témoins.

Demain matin, les différents procureurs représentant les parties intéressées directement à la tragédie, prononceront leurs plaidoiries respectives et le commissaire devra alors rédiger le rapport qu'il devra soumettre après nouvelle étude des faits.

Hier après-midi, six témoins dont plusieurs ont perdu des membres de leur famille dans la catastrophe, ont comparu.

Témoignages de locataires

M. Ronald Quesnel, dont la femme a péri dans l'incendie, a déclaré qu'il avait quitté son logement du 367 de la rue Bergevin le premier mars à 8 h. 05 du matin et que, pour la première fois, il avait perçu, en avant de l'édifice, une "odeur de vieille graisse de patates frites".

M. Herbert Peard, qui habitait l'appartement 3 de l'immeuble portant le numéro 365 de la rue Bergevin, a déclaré que, le samedi soir, il avait senti, près de la cuisinière à gaz, des picotements dans les yeux. Il avait alors aéré la cuisine et ne s'en était plus préoccupé.

Le témoin, qui a perdu sa femme et trois de ses quatre enfants dans la tragédie, a souligné que sa femme avait eu des nausées dès le mardi précédant l'explosion. Il a affirmé n'avoir, à aucun moment auparavant, perçu l'odeur du gaz.

Tout semblait s'écrouler

M. John O'Neill, du 363 Bergevin, était dans la salle de bain lorsqu'un moment donné "tout semblait s'écrouler sur ma tête. J'ai eu peur et j'ai appelé au secours."

Me Gérard Laganière lui ayant montré la photo d'un immeuble en ruines où l'on distinguait la forme d'un homme, au deuxième étage, debout parmi les débris, M. O'Neill s'est écrié: "Mais c'est moi!"

Les témoignages d'hier n'ont pas apporté de nouveaux éclaircissements sur la cause de la tragédie. Un mécanicien à l'emploi de la Corporation de gaz naturel a dit, dans son témoignage, qu'il avait, la veille, réglé le "pilote" de la cuisinière de Mme Rehabeck, du 367 de la rue Bergevin, et qu'il n'avait senti aucune odeur de gaz en avant de l'immeuble.

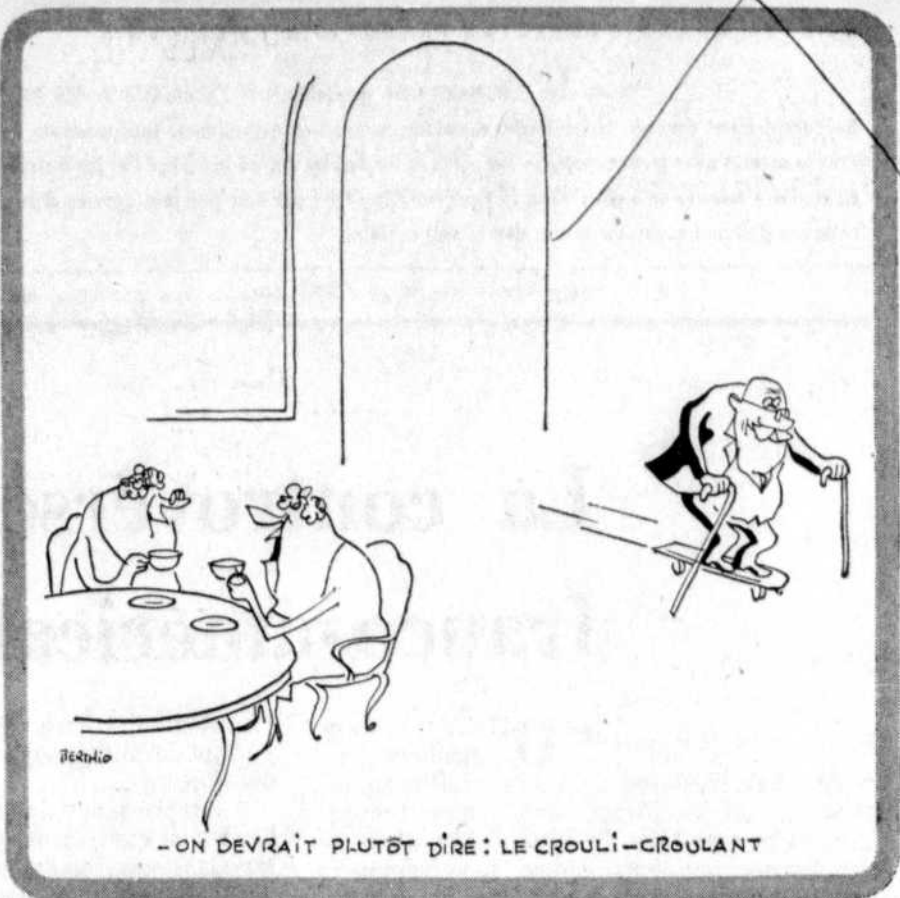
La séance a été ajournée à demain matin, à 10 h., alors que Me Gérard Laganière tentera de résumer les principaux points et que les procureurs de la Corporation de gaz naturel, des entrepreneurs et propriétaires du complexe domiciliaire prononceront leurs plaidoiries respectives.

Le chauffeur et son aide, MM. Jean Foucault, 24 ans, du 4231 rue LaSalle, et Yvon Ménard, 19 ans, du 1098 de la 4e Ave à Verdun, ont subi des contusions aux jambes et furent traités à l'hôpital Queen Elizabeth. Leur état est satisfaisant.

Le camion, propriété de Lucien Charbonneau Plomberie, 5826 rue Hadley, a subi des dégâts considérables.

représentant, mais les choses en sont là, la commission n'a

Voir PORT en page 6



FAITS divers

Un homme meurt à la suite d'une rixe

La Sûreté municipale demandera demain aux autorités judiciaires de changer en accusation de meurtre celle de tentative de meurtre portée hier contre un noir de 76 ans, du nom de Benjamin Hamilton, 1126, rue Chenneville.

L'homme, Ernie Moore, 36 ans, 438, rue Lagacière est, qu'il aurait tué Hamilton, a été assommé de plusieurs coups de gilette samedi soir au cours d'une beuverie à l'alcool. La friction qui s'est déroulée dans un logis situé au no 1014, rue Goupil, Moore a aussi été poignardé à l'abdomen avec un couteau à pain qui lui a tranché la rate et le pancréas.

Transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Luc, Moore devait y mourir ce matin à 6 h. C'est pourquoi l'accusation portée contre Hamilton devra être modifiée.

Le sergent-détective Jacques Durocher, qui a conduit l'enquête, a révélé que peu après l'attentat il a détenu deux hommes et deux femmes. L'un de ces deux hommes a été relâché ainsi que les deux femmes.

Il a opiné que toute l'affaire a débuté quand Hamilton aurait tenu des propos légers à l'adresse de la maîtresse de céans et que la victime serait intervenue.

Circulation bloquée dans un tunnel par un camion accidenté

Un camion s'est écrasé sur un pilier de ciment et a basculé sur le côté, vers midi 40, hier, à l'entrée du tunnel St-Rémi, au sud de la rue St-Ambroise, paralysant la circulation pendant plus de quarante minutes. L'accident est survenu lorsque les ressorts avant du camion ont brisé, lançant le véhicule sans contrôle sur un pilier de ciment.

Le chauffeur et son aide, MM. Jean Foucault, 24 ans, du 4231 rue LaSalle, et Yvon Ménard, 19 ans, du 1098 de la 4e Ave à Verdun, ont subi des contusions aux jambes et furent traités à l'hôpital Queen Elizabeth. Leur état est satisfaisant.

Le camion, propriété de Lucien Charbonneau Plomberie, 5826 rue Hadley, a subi des dégâts considérables.

Des procédures en déqualification contre M. Jean-Noël Lavoie

Un candidat à la mairie de Chomedey, M. Albert Gagnon, a fait émettre des brefs d'assignation.

Le procureur du demandeur dit que l'action sera signifiée dans "les meilleurs délais"

Un candidat à la mairie de Chomedey, M. Albert Gagnon, qui brigue les suffrages sous l'étiquette du Parti civique de Chomedey, organisme politique dont il est le vice-président, a fait émettre des brefs d'assignation en Cour Supérieure, mardi

dernier, contre Me J.-Noël Lavoie, maire sortant et de nouveau candidat à l'élection du 3 mai prochain. Il s'agit d'une poursuite en déqualification présentée par le procureur du demandeur, Me Jean-Marie Bernier, qui a dé-

claré, hier, au cours d'une conférence de presse, que "l'action sera signifiée dans les meilleurs délais". L'adversaire du maire Lavoie a déclaré, pour sa part, que cette poursuite judiciaire était intentée en vertu de la loi sur les manœuvres frauduleuses. L'action soulève une série de

transactions intéressant la compagnie Estorial Développement dans laquelle M. Lavoie, selon le Parti civique, aurait des intérêts. Le Parti civique, d'autre part, explique que les demandes d'enquête réitérées qu'il a faites auprès du gouvernement "pour qu'il prenne position dans cette

affaire" n'ont pas eu d'écho, et que "nous ne voyons d'autres moyens que de recourir nous-mêmes à la loi pour que les intérêts des contribuables de notre municipalité soient protégés contre de tels abus". Le communiqué du Parti civique conclut: "Voyez LAVOIE en page 6"

Action en dommages de \$50,000 contre un conseiller de Lafleche

(T.D.) — Le maire de Lafleche, M. Alexandre Girard, a intenté hier une poursuite judiciaire de \$50,000 contre le conseiller sortant de charge, M. Gérard Phillips, de nouveau candidat au siège no 2. L'élection doit avoir lieu lundi prochain.

Dans le bref de sommation, il est mentionné par les procureurs de M. Girard que le conseiller Phillips a agi de telle sorte qu'il a nu à la réputation du demandeur comme citoyen, comme homme d'affaires et comme homme

public, ayant laissé entendre qu'il s'était rendu coupable de corruption électorale et d'abus de confiance envers ses électeurs.

Au paragraphe 13 du bref de procédure, le maire Girard déclare que le conseiller Gérard Phillips, lors d'une assemblée publique du conseil municipal, le 6 avril dernier, l'a injurié en ces termes: "Vous êtes un menteur. Vous avez dirigé tout seul avec vos conseillers Nicoll, Cavanagh et Henault. Le référendum, vous l'avez volé

en empêchant le monde de voter."

Plus loin, le demandeur accuse également le conseiller Phillips d'avoir déclaré, le 24 avril dernier, devant une centaine de personnes à l'hôtel de ville, ce qui suit: "Nous en avons eu assez de l'administration de Girard, et si vous votez, votez pour mon adversaire (le 3 mai prochain), nous aurons encore Alexandre Girard comme maire, qui vous donnera une administration corrompue et pourrie, sous le sceau de la dictature."

600 employés du port réitèrent leur intention d'aller jusqu'au bout dans leurs revendications

par André Béliveau

Environ 600 employés du port de Montréal ont réitéré hier leur très ferme intention "d'aller jusqu'au bout" pour forcer leurs patrons à leur accorder de meilleures conditions de travail.

Ces hommes, membres du Syndicat national des employés du port de Montréal (CSN), s'étaient réunis dans une salle de l'est de la métropole afin de prendre connaissance de l'état des négociations entre leurs représentants et ceux du Conseil des ports nationaux.

En dépit de rumeurs qui avaient circulé sur les quais au cours de la journée d'hier, rumeurs selon lesquelles de sévères sanctions seraient imposées aux hommes qui assisteraient au rassemblement au lieu de poursuivre leur travail à temps supplémentaire comme on le leur avait ordonné, un fort groupe d'employés ont préféré se rendre à l'appel de leurs dirigeants syndicaux et se sont rendus à la réunion. L'un des dirigeants du syndicat a affirmé que des avocats se tiendraient sur le quai à 11 h. aujourd'hui et aviseraient rapidement des mesures à prendre si ces employés étaient inquiétés.

Selon d'autres rapports, les "pressions" auxquelles on a fait allusion auraient toutefois atteint partiellement leur objectif, puisqu'environ une cinquantaine de syndiqués seraient demeurés sur les quais, hier soir, à temps supplémentaire. "Les patrons avaient ordonné à plusieurs dizaines d'hom-

mes de continuer à décharger des navires, et plus particulièrement le bateau "Saguenay", et ils avaient menacé de prendre des mesures radicales contre les employés si ce travail ne se faisait pas", nous a affirmé un représentant de la CSN, Me Roland Pépin. "J'ignore maintenant ce qui surviendra. Plusieurs hommes ont quitté le travail, mais il semble bien que le "Saguenay" aura effectivement été "vidé" de son grain au cours de la soirée."

L'avocat a tenu à préciser que rien, dans la convention collective présentement en vigueur, ne peut forcer un employé à travailler en sur-temps une fois sa journée normale terminée. Les dirigeants syndicaux prétendent rencontrer des difficultés particulières cette année dans leurs négociations avec la partie patronale. "Le problème, disent-ils, c'est que nous nous battons à toute une série de mesures dilatoires. Les patrons voudraient discuter à partir de la convention actuelle, au lieu de partir d'un nouveau projet de convention, le nôtre ou le leur! Un peu avant la mi-mars, nous avons demandé et obtenu la conciliation, mais le conciliateur a demandé deux semaines plus tard au ministre fédéral du Travail de nommer plutôt une commission de conciliation. A la demande du ministère, nous avons promptement désigné notre

représentant, mais les choses en sont là, la commission n'a

Voir PORT en page 6

Enquête sur la circulation dans les rues de Montréal

Le service municipal de la circulation poursuit actuellement une étude de la vitesse et des causes de retards occasionnées à la circulation sur les principales artères de Montréal, confirme ce matin M. Jean Lacoste, directeur de ce service. L'étude a trait aux conditions qui prévalent sur 36 des voies publiques de la métropole. Utilisées à cette fin, des véhicules transportant des observateurs munis de chronomètres et de formules appropriées suivent le flot de la circulation. Lorsqu'il y a, par exemple, arrêt ou ralentissement de la circulation, les observateurs no-

tent les causes: courbes, travaux exécutés, stationnement "en double", piétons qui ne respectent pas les feux rouges, etc.

Les causes seront ensuite cataloguées. Des cartes sont dressées qui permettront d'établir le temps de parcours et la vitesse notée d'un point à un autre ou à divers points du territoire étudié. Il s'agit là d'une enquête périodique. Le service de la circulation effectue de telles enquêtes depuis environ 1959. Ces enquêtes, permettent d'apporter des correctifs.

LOUEZ

des appareils à peinture de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils tels que sableuse, scie électrique, etc.

VENTE REPARATION PIECES

Aucun problème si vous vous fiez à nos SPECIALISTES

GELINAS Compressors Inc.

4845, rue ST-DENIS

Stationnement gratuit à côté du magasin

8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR

jusqu'à 8 h. — SAMEDI jusqu'à 6 h.

AV. 8-0163

GARANTIE À VIE

MIDAS

SI JAMAIS VOTRE SILENCIEUX DOIT ETRE REPLACÉ, IL LE SERA SANS FRAIS.

LA GARANTIE MIDAS CONTRE LA ROUILLE, LA CORROSION, LA PERFORATION, ETC., EST VALIDE A N'IMPORTE LEQUEL DES 469 ATELIERS MIDAS DU CANADA ET DES ETATS-UNIS.

L'INSTALLATION DES SILENCIEUX EST GRATUITE ET SE FAIT SOUS VOTRE SURVEILLANCE.

VERIFICATION RAPIDE ET GRATUITE DES AMORTISSEURS.

NOUS HONORONS LES CARTES DE CREDIT.

Installation gratuite...

4495 Iberville
Angle Mont-Royal
526-1627-8

850 boul. Labelle
Face Centre d'achats St-Martin
681-1601

6100 Upper Lachine
ouest de Girouard
481-0404

OUVERT TOUTS LES JOURS
de 8 A.M. à 5 P.M.
Sam., 8 A.M. à 5 P.M.

10,111 boul. Pie IX
nord du boul. Métropolitain
321-7108-9

Lun., ven., 8 A.M. à 5 P.M.
Mar., mer., 8 A.M. à 5 P.M.
Sam., 8 A.M. à 5 P.M.

Nous serons fiers... de vous faire visiter notre charmante nouvelle

BOUTIQUE COLONIALE

LA PLUS VASTE A MONTREAL

- Collection inconnue jusqu'ici de mobiliers de style colonial, provenant de maîtres artisans.
- Vendrez véritablement pour y choisir de beaux meubles de chambre, de cuisine, de salle à manger.
- Prix très raisonnables.

BOUTIQUE COLONIALE

Ouvert jusqu'à 9 h. 30 jeudi et vendredi soir

A. FORGET

6707-6739 ST-LAURENT — Tél. 274-5568

Quelques pas au nord de St-Zotique

PLANCHE FILIERE

avec arche de 3 1/2" hauteur

Pour classer vos factures, commandes, livraisons, etc...

FORMAT LETTRE

Rég. \$1.65

SPECIAL \$1.25

FORMAT LEGAL

Rég. \$1.75

SPECIAL \$1.35

LA PLUS GRANDE LIBRAIRIE D'UNIVERSITE DU QUÉBEC

Pilon

LIBRAIRIES

730 Boulevard St-Joseph
809 St-Joseph
801 St-Joseph
801 St-Joseph
801 St-Joseph
801 St-Joseph
801 St-Joseph
801 St-Joseph

Pour la jeune fille qui s'y connaît en robes

R&K ORIGINALS

Pleins feux sur les nouveaux imprimés d'été Jersey Arnel infroissable, Chic encolure, manches romaines, jolie ceinture. Facile d'entretien et résiste aux plis. Idéale pour voyager. Légère. Bleu, vert, rose. Tailles 10 à 20. \$25

CORBELL

SUR LA PLAZA

6500, St-Hubert et Beaumont — 279-4581

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

Les suspects sont-ils les mêmes dans les deux cas ?

Deux suspects sont soupçonnés d'être les auteurs d'un hold-up et d'une tentative de hold-up perpétrés coup sur coup hier après-midi.

Dans le premier cas, les bandits ont fait irruption, peu après 3 h. 45, chez Reisman, une lingerie située au 473 ouest, rue Ste-Catherine, et se sont fait remettre les \$121 qui se trouvaient dans la caisse par Mme K. Lewis, l'assistante-gérante de l'établissement.

Ils ont pris la fuite à pied. Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que les policiers recevaient un appel concernant une tentative de vol à main armée dont les suspects répondaient à la même description que les premiers.

Cette fois, les bandits sont entrés chez Donna Lynn Shop, une mercerie pour dames située au 1178 square Phillips. Ils ont d'abord commis une méprise, s'adressant d'abord à une cliente en croyant qu'il s'agissait d'une caissière, la jeune fille avait enlevé son manteau pour organiser plus à son aise.

Comme bien l'on pense, ils demandèrent le "cash" : leur interlocutrice, une étudiante, Mlle Marilyn Allen, du 355 avenue des Pins, à Saint-Lambert, en resta toute troublée et s'empressa d'indiquer aux "méchants garçons" où se trouvait la caissière.

Cette dernière, Mlle C. Stapleton, s'est montrée "glaciale", se contentant d'offrir aux suspects de la suivre jusqu'au tiroir-caisse... qui se trouvait

dans un magasin attenant, le Johnson's Men's Wear, une autre mercerie située au 1184 square Phillips. Mais les bandits, craignant sans doute d'avoir à affronter forte partie à cet endroit, optèrent pour une rapide volte-face et "vidèrent" les lieux discrètement.

Un bambin se noie à St-Henri-de-Lévis

ST-HENRI (PC) — Yvon Fortier, âgé de 5 ans, de St-Henri-de-Lévis, à 20 milles au sud de Québec, a perdu la vie, hier, quand il est tombé dans la piscine du terrain de jeu de l'endroit.

Le corps du bambin a été repêché dans quelque sept pieds d'eau, environ une heure après la tragédie.

Vol d'un sac contenant \$614

Comme Mme Thérèse Duchesne, caissière au restaurant Napoléon, 1694 est, rue Ste-Catherine, allait déposer \$614 à la banque voisine et qu'elle arrivait à l'intersection de Papineau et de Ste-Catherine, un passant s'est approché d'elle et d'un coup sec lui a arraché le sac contenant le magot.

Signe avant-coureur de l'approche de la saison estivale, la police municipale a été mise au courant de l'un des premiers vols de l'année d'embarcation à moteur. M. David Balth, 1642 est, rue Henri-Bouffard, a en effet révélé qu'un automobiliste inconnu a reculé sa voiture dans la cour où était immobilisée sa remorque et son yacht et sous les yeux de voisins sans méfiance est reparti avec l'embarcation d'une valeur de \$1500.

Condamnation à mort

Claude Levasseur, un jeune homme de 27 ans, a été condamné, hier, à la potence, par le juge Paul Lesage, à Drummondville. Il doit monter à l'échafaud le 20 août prochain.

Au terme d'un procès qui a duré sept jours, un jury des Assises criminelles de Drummondville a rendu un verdict de meurtre qualifié. Levasseur était accusé d'avoir causé la mort du gérant de la succursale de la Banque Canadienne nationale de Saint-Germain de Grantham, le 29 août 1964.

Emile Marrier a été abattu à bout portant, au cours d'une tentative de hold-up dans l'établissement qu'il dirigeait, Claude Levasseur et son présumé comparse, Yvon Savard, soupçonnés d'être les responsables du meurtre, avaient été arrêtés par la suite à Pont-Viau.

Les deux hommes se sont évadés de l'Institut Leclerc en juin dernier. Mais ils ont



Claude Levasseur

été repris quelques jours plus tard.

Savard, qui doit répondre d'une accusation similaire, subira son procès le 3 mai prochain.

The Austin Company construit le pavillon de Radio-Canada

OTTAWA — The Austin Company, de Montréal et Toronto, filiale canadienne d'une société américaine, a entrepris la construction du pavillon de la Société Radio-Canada à l'Expo 67. Le secrétaire d'Etat, M. Lamontagne, a fait savoir dans une réponse écrite à une question du député conservateur d'Edmonton ouest, M. Marcel Lambert, qu'il était donné que l'ouverture de l'Expo est dans seulement deux ans, il ne restait pas assez de temps pour lancer un appel d'offres pour la construction de ce pavillon.

Il a précisé que les travaux ont commencé en avril.

M. Lamontagne a déclaré que cette société a été choisie parce qu'il "fallait retenir les services d'une société expérimentée qui pouvait simultanément effectuer le travail de conception et de construction."

La filiale canadienne a été créée en 1959, a précisé M. Lamontagne. Elle peut faire appel à la société-mère qui a conçu et construit plusieurs studios de télévision et de radio aux Etats-Unis.

PORT

SUITE DE LA PAGE 3

pas encore entrepris son travail...

Les revendications des employés portent sur un grand nombre de points : sécurité et hygiène dans le port, sécurité d'emploi, maintien d'affiliation, procédure de grief, ancienneté, mesures disciplinaires, salaires et rétroactivité.

Appel à la discipline

Les hommes de métier, les employés des entrepôts frigorifiques et les employés des éleveurs à grain qui assistaient à l'assemblée d'hier ont répondu avec enthousiasme aux appels à la ténacité et à la discipline que leur lançaient leurs chefs.

Même si, pour le moment, il ne saurait être question d'un arrêt de travail sur les quais montréalais (la commission de conciliation n'ayant pas encore déposé son rapport), le mot "grève" était sur toutes les lèvres. Les dirigeants du syndicat ont d'ailleurs fortement insisté pour que leurs hommes

"prennent patience" et ne se lancent pas dans des manœuvres irrégulières. "On va marcher d'après la loi, mais on va marcher sans reculer jusqu'à ce qu'on obtienne enfin des conditions de travail humaines!" a clamé l'un d'eux.

"La seule chose, c'est qu'il faut pas qu'on se laisse pousser dans l'illégalité. Retenez-vous, les gars, ils vont mettre la pression sur vous autres, ils vont essayer de vous mettre en beau maudit, ils vont essayer de faire faire du temps supplémentaire à leurs petits chocolats, mais retenez-vous, restez ensemble, perdez pas la tête! On fera la grève s'il le faut, mais on la fera légalement, quand on aura le droit!"

QUERELLE

SUITE DE LA PAGE 3

en vigueur. Le PSGM reçoit \$265 et la CECM \$231. Si la répartition intégrale était appliquée, les deux commissions recevraient \$239 par élève.

Le Bulletin ajoute que l'écart de revenus entre les deux commissions atteindrait \$109 par élève en faveur des protestants si leur bill était adopté, et indique que la CECM comprend mal l'attitude du PSGM qui ne veut plus, à toutes fins pratiques, participer à la répartition des revenus scolaires, dont le principe a été adopté par le législateur l'année dernière.

Pour sa part, le Protestant School Board a émis un communiqué qui, en plus de rappeler l'opposition de l'organisme à une "soi-disant égalisation des revenus" telle qu'adoptée par la Législature, mentionne que, selon les calculs des protestants, la proportion de la taxe des neutres qui reviendrait aux protestants si le bill des catholiques était adopté, ne serait plus que de 5 à 14 pour cent, au lieu des 19 pour cent "qui lui reviendrait si la répartition était équitable".

Le PSGM affirme en outre que "toute discussion concernant la richesse relative des commissions scolaires et basée uniquement sur les taxes prélevées par les deux organismes s'avérerait d'embellie comme inexacte".

Un porte-parole de la Commission des écoles catholiques de Montréal a déclaré ce midi qu'il était impossible que les deux organismes parviennent à s'entendre, car ils formulent des demandes diamétralement opposées.

LAVOIE

SUITE DE LA PAGE 3

"L'heure est arrivée où nous devons prendre des dispositions radicales pour mettre un frein aux abus de Me J.-N. Lavoie, maire de Chomedey."

En marge de ces procédures prises contre Me Lavoie, coïncidant avec la présente campagne électorale municipale à Chomedey, le candidat à la mairie, M. Albert Gagnon, a déclaré qu'il n'avait pas été capable jusqu'ici d'obtenir du président d'élection, Me Roch Héroux, la liste des bureaux de scrutin, malgré toutes les démarches qu'il avait faites.

L'Argentine à l'Expo

BUENOS AIRES, (PA) — Le ministère des Affaires étrangères a annoncé, hier, que le gouvernement de l'Argentine avait officiellement décidé de participer à l'Exposition universelle de Montréal en 1967.

Quête publique des orphelins

Une quête publique sera faite par les jeunes garçons de l'orphelinat St-Arsène, de 9 h. du matin à 6 h. du soir, le vendredi 14 mai. On offrira aux Montréalais des paquets d'allumettes. Les enfants solliciteront le public dans les rues, dans les gares, sur les esplanades et à la place Ville-Marie.

Un incendie détruit une salle de quilles et endommage quatre autres établissements

Les pompiers de Montréal ont combattu hier deux incendies : le plus dévastateur des deux s'est produit en fin de soirée, à l'angle des rues Ste-Catherine et St-André, en face du magasin Dupuis. L'autre est survenu en fin d'après-midi au domaine L'Acadie et une enquête a été instituée pour en déterminer l'origine, jugée suspecte en raison du fait qu'il s'agissait du deuxième incendie à se produire à cet endroit en une semaine.

L'incendie foudroyant, survenu en fin de soirée, a ravagé en moins d'une heure une salle de quilles de deux étages, causant par surcroît de lourds dégâts par l'eau et la fumée à quatre autres établissements.

Il s'est déclaré, vers 11 h. 40, au troisième étage du 1294 rue St-André, près Ste-Catherine, occupé par le "Montreal Bowling" (l'ancienne salle de quilles Samson), qui occupe également le deuxième étage de l'immeuble. Au rez-de-chaussée, le magasin J.-B. Lefebvre, 872 est, rue Ste-Catherine, en face du magasin Dupuis, a été sérieusement endommagé par l'eau et la fumée.

Plusieurs autres établissements ont également été avariés : "Roselle Silks & Woollens", "Greendal Co Ltd" et le restaurant Papillon, dont les numéros civiques sont 870, 868 et 862 est, rue Ste-Catherine.

Cet incendie, circonscrit à minuit 15 approximativement, après que trois alertes eurent été sonnées, a mis une armée de cent pompiers en branle, qui étaient sous les ordres du directeur Armand Durette, de son adjoint Dorel Boivert, des chefs Aimé Letendre, Jean-Paul Boutin, Auguste Paquette et Donat Jolicoeur.

Une dizaine de jets ont été dirigés sur le brasier, tandis que plus de vingt appareils, la girafe et plusieurs échelles, encombrent les rues Ste-Catherine et St-André, où un nombre imposant de badauds se pressaient. Personne heureusement n'a été blessé au cours des opérations et les pompiers ont dû demeurer sur les lieux du sinistre tard la nuit dernière pour empêcher toute récurrence de flammes et effectuer un premier déblayage. Pendant

plus d'une heure, la rue Ste-Catherine a été fermée à la circulation, entre les rues St-Hubert et Amherst, de même que la rue St-Hubert, à partir du boul. Dorchester, et la rue St-André, à compter de la rue DeMontigny.

Un incendiaire ?

Par ailleurs, un incendie considéré comme suspect par les pompiers s'est déclaré, peu avant 5 h. hier après-midi, au domaine L'Acadie.

Cet incendie, le deuxième à se produire en une semaine à cet endroit, a pris naissance dans des cases de locataires situées au sous-sol du 10670 du boulevard L'Acadie. Il a déclenché deux alertes et mis sur pied une soixantaine de pompiers qui avaient à leur tête l'assistant-directeur Dorel Boivert et le chef du district 21, Roland Hamel.

Les flammes ont été circonscrites en moins d'une heure au moyen de quatre jets et de plusieurs appareils. Il a été confiné au sous-sol et n'a mis personne à la rue.

Deux pompiers ont été légèrement asphyxiés et ont subi

des coupures superficielles au cours des opérations ; le capitaine Paul Ledoux et le pompier Guy Savard ont été traités à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville. Le premier a repris le travail par la suite, mais le pompier Savard a regagné son domicile, souffrant d'une blessure à un oeil ; rien de grave cependant.

Si l'on tient compte de l'incendie survenu avant-hier rue DeSalaberry, l'incendie d'hier après-midi était le troisième à se produire en une semaine dans l'arrondissement de la Place de l'Acadie. On craint qu'il ne soit l'oeuvre d'un incendiaire et une enquête a été ordonnée. Elle a été confiée au capitaine Jean-Paul Wisselle.

18 entrepreneurs veulent construire la Tour de l'Expo

Dix-huit entrepreneurs généraux en construction, y compris des sociétés européennes qui comptent une succursale au Canada, ont jusqu'ici fait sa-

voir, par écrit, au greffier de la ville de Montréal, M. Gabriel Morin, leur intention de soumissionner pour la construction de la tour "Paris-Montréal" — ou "Montréal-Paris" — monument qui serait érigé à l'extrémité aval de l'île Sainte-Hélène agrandie, dans le Saint-Laurent.

On rappelle, à l'hôtel de ville, que la ville de Paris et la ville de Montréal ont déjà accepté le principe d'une participation conjointe à l'Expo 1967. Le projet consiste en l'érection d'un monument considérable que d'aucuns estiment à quelque \$20 millions.

Les 18 sociétés qui ont reçu les renseignements utiles à la préparation de leur offre — on dit même que des plans que l'on envoie du plus grand secret leur ont été remis — sont : Atlas Construction, B.G.L., Anglin Norcross, Secant, Alphonse Gratton Inc., Simard-Beaudry, Dumez, C. A. A. d. A., Perini, Inspiration Ltd., Charles Duranville, Dufresne Engineering Co. Ltd., The Foundation Company of Canada, Janin Construction, Cape Construction, Construction Omega, Walsh Canadian Construction Co. Ltd. et Fraser Brace Eng.

Il deviendra urgent de procéder aussitôt que l'accord définitif Paris-Montréal sera conclu.

COLLEGE VILLE-MARIE

Ecole secondaire indépendante reconnue par la Faculté des Arts de l'Université de Montréal et par le Ministère de l'Éducation.

Directeur : M. Aurèle Daoust

EXAMENS D'ENTREE EN ELEMENTS LATINS (8e classique)

Garçons et filles

LES SAMEDI 1 - 8 - 15 - 22 MAI 1965

DE 9 H. A. M. À MIDI

(Examen réservé aux élèves de 7e année et à ceux de 6e année qui ont une moyenne supérieure à 80%)

Inscription en cours pour les autres classes du secondaire

(cours général, cours scientifique, cours commercial)

1380, rue GILFORD, MONTREAL 34

Téléphone : 525-2516



Le repas le plus simple devient un banquet à la lueur de la chandelle et

French-in the Country Manner by Drexel

- Buffet (68 x 19 x 30) \$539.
- Miroir (36 1/2 x 58) feuille or. \$239.
- Table à dîner ronde (42 x 42 x 29 1/2) deux panneaux 18" s'étendant jusqu'à 78" \$389.
- Fauteuil avec dos en rotin (23 1/4 x 24 1/2 x 44) \$149.
- Chaise avec dos en rotin (20 1/2 x 23 1/2 x 43) \$119.

Visitez la salle d'exposition de Fraser Brothers dans le bas de la ville et admirez le dernier cri de l'élégance pour salle à manger : French-in the Country Manner. L'authenticité du Style Français Provincial 18e siècle est telle qu'elle ne saurait subir de comparaison. A cette recherche d'authenticité dans le style et l'atmosphère, dans les détails tels "sculpture provinciale", accessoires cuivre jaune et treillis, Drexel a de plus donné le cachet d'une qualité insurpassable.

Admirez la qualité supérieure de ces deux mondes avec French-in the Country Manner, chez Fraser Brothers. Venez voir dès aujourd'hui cette nouvelle réalisation dans le domaine de la reproduction de l'ameublement.

Informez-vous au sujet de :

NOTRE SERVICE DE DECORATION GRATUIT

Tapis d'orient et "broadloom"

Termes budgétaires

Livraison gratuite

Fraser Bros.

901 ouest, rue St-Jacques

Un peu avant la Station Centrale

UN. 6-5751

Stationnement gratuit

Ouvert le jeudi et le vendredi soir

Jusqu'à 9 heures.

En semaine

et samedi

Jusqu'à 5.30

Certifiés parfaits
MODELES SERTIS DE DIAMANTS D'UN ECLAT
ET D'UNE BEAUTE INSURPASSABLES

12 diamants, brillants et somptueux, entourent la superbe pierre centrale. 99.50 \$2 par semaine

Ensemble 2 diamants, d'un genre élégant, en or blanc et jaune 14-18 carats. 59.75 \$1 par semaine

Ensemble 6 diamants, la base de fiançailles, délicatement ciselée s'harmonise parfaitement à l'alliance. 99.50 \$2 par semaine

Magnifiques

Cadeaux

que la maman chérira toujours

Le dimanche 9 mai est la fête des mères. Venez donc maintenant choisir le cadeau que vous aimeriez offrir à votre maman.

Peoples Credit Jewellers vous aidera dans votre choix et aussi à établir des conditions faciles de paiement.

GARANTIE ABSOLUE
Superbes montres que vous pouvez donner en toute confiance

Pendentif et boucles d'oreilles en hématite (diamant noir d'Alaska), monture en or antique jaune 10 carats. L'ensemble 39.75 \$1 par semaine

Attrayant boîtier or jaune 14 carats orné de 2 beaux diamants. Mouvement 17 rubis d'une très grande précision. 39.75 \$1 par semaine

Une montre d'une beauté exceptionnelle et d'une précision remarquable. Bracelet extensible télescopique. Mouvement suisse 17 rubis. 24.75 \$1 par semaine

Délicate montre minuscule, modèle tout à fait dernier cri. Mouvement 17 rubis ultra précis. 33.75 \$1 par semaine

Nouveau et élégant rasoir électrique Lady Schick à tête en acier inoxydable; pratique sac tout usage servant pour le rasoir ou les cosmétiques. 11.88 50¢ par semaine, pas de comptant

A l'épreuve des chocs! Une montre à mouvement 17 rubis d'une grande précision, durable, à ressort principal garanti incassable "à vie". 19.95 \$1 par semaine

MONTRES SUISSES SE PORTANT DURANT DES ANNEES ET TOUJOURS APPRECEIEES

Boîtier en forme de coeur, mouvement 17 rubis, à ressort principal garanti incassable "à vie". 16.95 \$1 par semaine ou \$4 par mois pas de comptant

NOTRE MODE DE PAIEMENT EST PLUS FACILE

Peoples Credit JEWELLERS

1015 rue STE-CATHERINE ouest dans le centre de MONTREAL
Téléphone VI. 9-7071

6529 rue ST-HUBERT, près BEAUBIEN — Téléphone 273-1557

